

## 9. PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ÉDUCATION

### **R : 32-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le changement de l'appellation de la Maîtrise en éducation (administration scolaire) à Maîtrise en éducation (administration de l'éducation) ainsi que l'appellation de la Maîtrise en éducation (enseignement ressource) à Maîtrise en éducation (enseignement-ressource). »*

Vote : unanime

#### **Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte le changement de l'appellation de la Maîtrise en éducation (administration scolaire) à Maîtrise en éducation (administration de l'éducation) ainsi que l'appellation de la Maîtrise en éducation (enseignement ressource) à Maîtrise en éducation (enseignement-ressource). »*

### **R : 37-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées aux programmes de Maîtrise ès arts en éducation, de Maîtrise en éducation (administration de l'éducation), de Maîtrise en éducation (enseignement) et de Maîtrise en éducation (enseignement-ressource). »*

#### **Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées aux programmes de Maîtrise ès arts en éducation, de Maîtrise en éducation (administration de l'éducation), de Maîtrise en éducation (enseignement) et de Maîtrise en éducation (enseignement-ressource). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

8 avril 2016

Monsieur André Samson, Ph. D.  
Président, comité des programmes, campus de Moncton  
Vice-recteur enseignement et recherche  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

**Objet : Programme de maîtrise (M. Éd. M. A. Éd) - Administration éducationnelle**

Monsieur,

Par la présente, nous tenons à vous informer des réserves que nous émettons à l'égard des programmes de maîtrise (M. Éd. et M. A. Éd.) proposés en mars 2016 par le Conseil de la faculté des sciences de l'éducation. En fait, nous sommes profondément d'avis que ces programmes offriront peu de possibilités d'assurer une formation de qualité aux étudiantes et étudiants qui se destinent à occuper un poste de cadre ou de direction d'un établissement d'éducation au Nouveau-Brunswick de même qu'à ceux et celles qui désirent se consacrer à la recherche au sein de la discipline de l'administration éducationnelle.

Ce constat s'explique par le fait que les programmes de maîtrise (M. Éd. et M. A. Éd.) suggérés en mars 2016 s'accompagnent d'une diminution substantielle du nombre de crédits nécessaires à une formation de qualité en administration éducationnelle (M. Éd. : 45 cr. vs 30 cr. - - M. A. Éd. : 45 cr. vs 36 cr.) de même que l'abolition des profils disciplinaires à la M. A. Éd., dont celui de l'administration éducationnelle qui constitue une discipline essentielle aux sciences de l'éducation.

Je joins à cette lettre deux annexes, l'une comportant un tableau comparatif des programmes de maîtrise en administration éducationnelle avec d'autres universités, l'autre présentant un rationnel de treize (13) arguments à la base de cette conclusion.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette missive, nous vous prions, Monsieur Samson, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Jean Labelle, Ph. D.  
Professeur en administration éducationnelle  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton

C. c. Madame Lynne Castonguay, secrétaire du comité des programmes, campus de Moncton

Page 1 sur 3

## ANNEXE 1

Tableau comparatif de programmes de maîtrise en administration éducationnelle

Université	DESS / 2 <sup>e</sup> cycle	M. Ed.	M. A. Ed.
U. de Moncton	n/a	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : 21 cr Cours hors discipline : 9 cr.	Total : 36 cr. Cours au choix : 9 cr. Recherche et Thèse : 27 cr.
U. New-Brunswick	n/a	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : 18 cr Cours au choix : 3 cr. Recherche : 15 cr.	n/a
U. Laval	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : 24 cr. Stage et intégration : 6 cr.	Total : 45 cr. Cours dans la discipline: 45 cr.	Total : 45 cr. Cours disciplinaire: 21 cr. Méthode et Recherche : 24 cr.
U. de Montréal	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : 21 cr. Sémin. et prat. profes. : 9 cr.	Total : 45 cr. Cours disciplinaire : 36 cr Cours hors discipline : 9 cr.	Total : 45 cr. Cours disciplinaire : 9 cr. Cours au choix : 12 cr. Recherche et Thèse : 24 cr.
U. Sherbrooke	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : 30 cr.	n/a	n/a
Université du Québec	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : 24 cr Séminaire : 6 cr.	Total : 45 cr. Cours disciplinaire : 37 cr Essai : 8 cr.	Total : 45 cr. Cours disciplinaire : 24 cr Mémoire/Thèse : 21 cr.
U. d'Ottawa	n/a	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : min. 15cr Cours hors discipline : possible.	Total : 45 cr. Cours disciplinaire: min.18 cr. Méthode et thèse : 24 cr.
U. Saint-Boniface	n/a	Total : 30 cr. Cours disciplinaire : vaste choix Cours au choix : possible	n/a

New-Brunswick University

<http://www.unb.ca/fredericton/education/graduate/mastereducation/concentrations/educationadmin/planningsheetforedadminandleadership.pdf>

Université Laval

<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/diplome-detudes-superieures-specialisees-en-gestion-scolaire-gestion-des-etablissements-scolaires.html#description-officielle&structure-programme>

<https://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-psychopedagogie-adaptation-scolaire-ma.html#description-officielle&structure-programme>

<https://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-administration-et-politiques-de-leducation-avec-memoire-ma.html#description-officielle&structure-programme>

Université de Montréal

<https://admission.umontreal.ca/programmes/dess-en-leadership-et-gestion-des-etablissements-scolaires/structure-du-programme/>

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-education-option-administration-de-leducation/structure-du-programme/>

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-administration-de-leducation/structure-du-programme/>

Université de Sherbrooke

<http://www.usherbrooke.ca/programmes/fac/education/2e-cycle/diplomes/gestiondeleducation/>

Université du Québec

[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw001i.generer\\_pdf?p\\_cd\\_pgm=1664&p\\_desc\\_cours=0](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw001i.generer_pdf?p_cd_pgm=1664&p_desc_cours=0)

<http://etudier.uqo.ca/Programmes/3701>

<http://etudier.uqo.ca/Programmes/3702>

Université d'Ottawa

[http://www.uottawa.ca/etudes-superieures/as\\_pdf/node/496?s=masters](http://www.uottawa.ca/etudes-superieures/as_pdf/node/496?s=masters)

Université Saint-Boniface

<http://ustboniface.ca/document.doc?id=201>

## ANNEXE 2

## Argumentaire - Programme de maîtrise pour l'administration éducationnelle

1. Les sciences de l'éducation constituent un domaine qui regroupe plusieurs disciplines distinctes, dont la didactique, la psychoéducation, l'administration scolaire ;
2. Une discipline est un ensemble distinct de données théoriques et pratiques (connaissances, vocabulaire, données, activités de recherche) au service de développement de l'être humain et de la société (Legendre, R. 2005, Dictionnaire actuel de l'éducation);
3. On ne saurait parler d'interdisciplinarité sans disciplines ou axes de recherche distincts;
4. On ne saurait parler d'interdisciplinarité, tel que le suggère la FESR, sans posséder des connaissances avérées dans au moins une discipline distincte;
5. Une formation en recherche nécessite d'abord un socle solide de connaissances dans une discipline, formation de base acquise notamment par l'entremise de cours dispensés par une institution d'enseignement qualifiée;
6. Aucune formation initiale (sauf ÉDUC3113 Gestion de l'éducation) n'est offerte en administration éducationnelle à la Faculté des sciences de l'éducation de l'U. de Moncton ;
7. La dernière version du programme M. A. Éd. (mars 2016) s'apparente davantage aux recommandations du **COMITE AD HOC DU SENAT ACADEMIQUE SUR LA VIABILITE DES PROGRAMMES**, recommandations qui n'ont pas été retenues par le Sénat de l'Université de Moncton;
8. Le projet de modification du programme de M. A. Éd. proposé en février 2016 est le fruit d'un travail de réflexion de l'ensemble du corps professoral de la FES à accepter un seul programme conservant le choix entre trois profils : éducation, enseignement ressource et administration éducationnelle. Toutefois, en mars 2016, la nouvelle version du programme de M. A. Éd. présenté par le conseil de la FES, n'offre plus de profils disciplinaires distincts;
9. Le projet de modification du programme de M. A. Éd. (février 2016) respectait l'esprit des recommandations formulées par le **CONSEIL DES GOUVERNEURS** (juin 2008) à la suite de l'évaluation des programmes de la M. Éd. et de la M. A. Éd., : « la possibilité que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'une plus grande diversité de cours à option dans leur spécialisation, y inclut l'ajout de cours à contenu variable permettant de répondre plus rapidement aux besoins ressentis dans le milieu éducatif (cf. Projet de modification aux programmes de maîtrise en éducation (M. Éd.) : Mention administration scolaire, mention enseignement, mention enseignement-ressource et maîtrise ès arts en éducation, p. 91);
10. Le programme de M. A. Éd. proposé (février 2016) se rapprochait du rapport de l'évaluation externe du programme en administration scolaire qui recommande, entre autres, d'élaborer un profil de compétences pour la formation des gestionnaires scolaires et de réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements (Rapport final de l'expert externe relativement à l'évaluation du programme de maîtrise en éducation, mention administration scolaire, Castonguay, C. 2009);
11. La majorité, sinon la totalité, des programmes de maîtrise ès arts et ès sciences offerts à l'Université de Moncton comportent non seulement des disciplines distinctes (ex. : études littéraires, littérature canadienne comparée, sciences du langage, biologie, biochimie, physique, mathématique), mais également plusieurs cours obligatoires et optionnels au sein de ces disciplines (cf. Répertoire Université de Moncton - études supérieures 2014-2016);
12. Plusieurs universités concurrentes, dont la University of New-Brunswick, l'Université Laval et l'Université d'Ottawa, offrent respectivement sept, cinq et cinq concentrations à la maîtrise en éducation. À l'Université de Moncton en février 2016 nous offrons 3 profils, nous n'en offrons plus aucun en mars 2016;
13. Le programme M. A. Éd. à l'Université de Moncton vise à pourvoir aux besoins de formation d'étudiantes et d'étudiants provenant non seulement de l'Acadie, mais également de l'international. Pour cette clientèle, la mention de la discipline au diplôme peut revêtir une importance primordiale et pourrait être déterminante dans le choix d'une université.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**Vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)**

Le 29 mars 2016

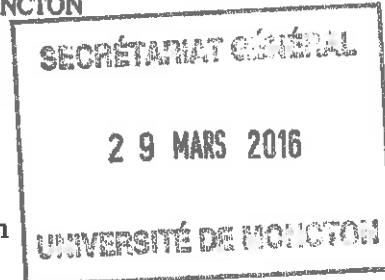
VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

24 MARS 2016

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Pavillon Léopold-Taillon



UNIVERSITÉ DE MONCTON



**Objet : Projet de modification des programmes de maîtrise en éducation**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le projet de modification des programmes de trois maîtrises de type professionnel : 1. Maîtrise en éducation (administration scolaire); 2. Maîtrise en éducation (enseignement-ressource); et 3. Maîtrise en éducation (enseignement), ainsi que trois maîtrises de type recherche 1. Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire); 2. Maîtrise ès arts en éducation (enseignement-ressource); et 3. Maîtrise ès arts en éducation (enseignement) soumis pour évaluation à la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) par la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ). Ce projet a été évalué très positivement par le Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS), puis approuvé par le Conseil de la FESR dans le cadre d'un vote électronique. L'annulation de la réunion du Conseil du 21 mars en raison du mauvais temps a obligé le recours exceptionnel de ce mode d'approbation. La résolution se lit comme suit :

**R-01-CFESR-160321**

Le Comité des programmes des cycles supérieurs recommande que le Conseil de la FESR approuve l'adoption du projet de modification des programmes de maîtrise présenté par la Faculté des sciences de l'éducation. Mise au vote, la proposition est adoptée à la très forte majorité.

Je me permets de signaler aux membres du Comité des programmes que ce projet de modification a été à l'étude par le CPS depuis l'automne 2015 et a fait l'objet non seulement de deux rencontres officielles entre la direction de la FESR et la direction du FSÉ, mais aussi de nombreuses discussions comme en témoigne la lettre jointe de la doyenne Cormier.

Ce projet de modification des programmes de maîtrise en éducation a déjà fait l'objet de la vérification technique par le Bureau du registraire. Par conséquent, je suis heureuse de transmettre au Comité des programmes ce projet de modification.

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4310  
Télécopieur : 506.858.4279

fesr@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/fesr

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche  
et doyenne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dubois', written in a cursive style.

Lise Dubois, Ph.D.

p.j.

cc : Marianne M. Cormier, doyenne, Faculté des sciences de la santé

Le 15 mars 2016

Madame Lise Dubois  
Doyenne et Vice-rectrice adjointe à la recherche  
Faculté des études supérieures et de la recherche  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, NB E1A 3E9

Madame,

Vous trouverez ci-joint le projet de révision de la Maitrise en éducation (M. Éd.), ainsi que celui de la Maitrise ès arts en éducation (M.A. Éd.). Comme recommandé par le Comité des programmes des études supérieures (CPS), nous avons divisé les projets en deux documents distincts. Toutefois, nous les présentons ensemble, car, pour la très grande majorité, les cours proposés à la M. Éd. sont également les cours proposés pour la M.A. Éd. Il nous semble donc préférable de soumettre les deux documents en même temps, ce qui rend possible un portrait plus complet des deux programmes.

**La maîtrise en éducation (M. Éd.)** que nous proposons est une maîtrise professionnelle (30 crédits) avec trois mentions possibles (administration de l'éducation, enseignement-ressource et enseignement). Ces formations dans les mentions correspondent à l'exercice de fonctions distinctes et spécialisées dans les domaines de l'éducation. Alors que nos programmes actuels mettent beaucoup d'accent sur un tronc commun entre les mentions (donc une formation plus générale), les programmes proposés centrent davantage la formation professionnelle sur le domaine de spécialisation. Ainsi, les étudiantes et les étudiants suivront environ 24 crédits de cours dans leur champ de spécialisation, 3 crédits de cours en recherche et 3 crédits de cours option. Ces programmes de 30 crédits sauront donc mieux préparer les étudiantes et les étudiants à exercer leurs fonctions professionnelles, car les cours sont mieux ciblés vers les spécialisations. Plusieurs cours ont été abolis et de nouveaux cours ont été créés en raison de modifications importantes afin d'arriver à une mise à jour de nos contenus pour répondre davantage aux besoins contemporains et futurs des professionnelles et des professionnels de l'éducation.

Nos programmes seront maintenant compétitifs avec ceux des autres universités, comme la UNB, l'Université d'Ottawa et la UPEI qui offrent maintenant des maîtrises à 30 crédits. Rappelons que présentement, nos programmes sont de 45 crédits. Par ailleurs, les nouveaux profils augmenteront notre taux d'inscriptions et de diplômes. À l'heure actuelle, de très nombreux étudiants et étudiantes se contentent de répondre aux exigences du Certificat VI du ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance (sans grade universitaire) en complétant 30 crédits de cours de niveau 6000 et en suivant des profils de formation approuvés par la direction de la

Certification. Qui plus est, nos nouveaux programmes proposés ont l'avantage de répondre davantage aux besoins de formation continue et aux besoins de formation complémentaire de très nombreux enseignants et enseignantes en service. Une première version de ces programmes de M. Éd. a été approuvée par le Conseil de la Faculté de juin 2013. Une nouvelle version a été approuvée par le Conseil en juin 2014.

En ce qui a trait à **la maîtrise ès arts en éducation (M.A. Éd.)**, nous avons fait de nombreux changements. À la suite de l'étude de notre proposition de révision de cette maîtrise par le Comité des programmes des études supérieures (CPS), nous avons étudié et débattu la recommandation de ce comité d'offrir une maîtrise axée sur la recherche qui ne comporterait pas de profils professionnels. Une telle maîtrise pourrait alors offrir d'intéressantes combinaisons interdisciplinaires tout en laissant encore également la place à la spécialisation.

Nous avons discuté de cette option lors de la réunion du Conseil de la Faculté du 24 février 2016. Il fut alors convenu de faire une consultation auprès du corps professoral. Une réunion de l'Assemblée des études supérieures en éducation a eu lieu le 2 mars 2016 et les différentes options ont été étudiées et discutées. Les résultats de la consultation ont été acheminés aux membres du Conseil de la Faculté. Le Conseil s'est réuni pour débattre le sujet le 9 mars 2016. Lors de cette réunion, les membres du Conseil ont adopté la proposition d'offrir une maîtrise ès arts en éducation, axée sur la recherche, sans profils, telle que nous la proposons dans le document ci-joint. Cette M.A. Éd. se composera donc d'une importante formation en recherche (6 crédits de cours de méthodologie de recherche et 21 crédits pour la thèse) et de 9 crédits de cours, choisis parmi la liste de cours EDUC de niveau 6000, correspondant à la thématique de la thèse. Ces cours seront approuvés par le ou la responsable du programme et la direction de thèse.

Les documents ci-joints représentent donc les programmes de maîtrise (M. Éd. et M.A. Éd.) révisés par la Faculté des sciences de l'éducation, à la suite des recommandations du Comité des programmes des études supérieures.

En souhaitant le tout conforme aux attentes, nous vous prions d'acheminer ces documents au Conseil de la Faculté des études supérieures pour leur approbation. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph.D.  
Doyenne

p.j.

c.c. Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, FSÉ



**PROJET DE MODIFICATION AU PROGRAMME DE  
MAITRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION (M.A.Éd.)**

Soumis par :  
Faculté des sciences de l'éducation

Unité responsable du programme :  
Études supérieures en éducation  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton  
Moncton, NB  
Le 30 juin 2015

Projet révisé : 14 janvier 2016, 8 février 2016, 14 mars 2016

- 1. CONTEXTE**
- 2. PROFILS DE FORMATION ET NOMBRE DE CRÉDITS**
- 3. STRUCTURE ET CONTENU DES PROGRAMMES**
- 4. FORMATION À LA RECHERCHE**
- 5. FORMATION ACTUALISÉE ET DIVERSIFIÉE**
- 6. SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES**

## **ANNEXES**

- A) Proposition de modification de programmes (CPR-2)**
- B) Modifications de cours existants (CPR-5)**
- C) Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire (CPR-9)**
- D) Principales recommandations adoptées par le Conseil des gouverneurs**

## PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX PROGRAMME DE MAITRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION (M.A.Éd.)

### 1. CONTEXTE

En août 2005, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton soumettait son *Rapport d'autoévaluation des programmes en éducation* dans le cadre du processus institutionnel d'évaluation des programmes amorcés au courant de l'année universitaire 2003-2004. Cette première étape fut suivie de la production de rapports préliminaires de la part d'évaluateurs externes, de réactions à ces rapports préliminaires préparés par les équipes de chaque mention, puis de rapports finaux, soumis respectivement par Hermann Duchesne pour les mentions enseignement et enseignement-ressource (janvier 2007) et par Céline Castonguay pour la mention administration scolaire (décembre 2009). Lors de sa réunion du 14 juin 2008, le Conseil des gouverneurs adoptait une quinzaine de recommandations<sup>1</sup> relatives aux modifications à apporter aux mentions enseignement et enseignement-ressource de la maîtrise en éducation, alors qu'à sa réunion du 16 avril 2011, il formulait sept recommandations concernant la mention administration scolaire de cette même maîtrise.

Au cours de l'année suivant la réception des recommandations émises par le Conseil des gouverneurs, les équipes des trois mentions de la maîtrise en éducation ont formulé leurs propositions respectives pour assurer le suivi de ces recommandations. Celles-ci ont par la suite été débattues à de nombreuses reprises lors des réunions de l'Assemblée des études supérieures en éducation (AESE), avant d'en arriver à un consensus quant aux deux profils retenus (profil professionnel et profil avec thèse), au nombre de crédits composant ces profils (30 crédits au profil M.Éd. et 36 crédits au profil M.A.Éd.) et, enfin, quant à la structure et aux éléments communs de ces trois mentions (ex. : formation en recherche). Est venu par la suite le travail du *Comité adhoc sur la viabilité des programmes*, lequel proposait, entre autres, d'examiner la possibilité d'abolir deux mentions de la M.A.Éd. Il a alors été convenu d'attendre le rapport final de ce Comité avant de soumettre le présent projet de modifications, étant donné les répercussions que les recommandations pourraient avoir sur l'offre de l'ensemble des programmes de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE). Le texte qui suit fournit donc le raisonnement ayant servi de fondement aux principales modifications proposées par la FSE.

### 2. PROFILS DE FORMATION ET NOMBRE DE CRÉDITS

Conformément à la recommandation no 3 pour la mention en administration scolaire (désignée ci-après par l'acronyme AS) et à l'esprit des recommandations nos 1 et 11 destinées aux mentions enseignement (EN) et enseignement-ressource (ER), nous proposons deux maîtrises distinctes, soit une maîtrise professionnelle (M.Éd.), essentiellement composé de cours dans la spécialisation et une maîtrise axée davantage sur la recherche, avec thèse (M.A.Éd.).

À la suite de la recommandation du comité des programmes des études supérieures, les projets de Maîtrise en éducation (M.Éd.) et de Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Éd.) sont présentés dans des documents distincts. **Ce document présente la Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Éd.).**

En ce qui concerne le nombre de crédits, la recommandation no 2 proposait de s'inspirer « des programmes de même nature offerts dans des universités de la région, en particulier la University of New Brunswick » (UNB). La faculté d'éducation de la UNB propose en effet des programmes de 30 crédits dans sept domaines, dont *Curriculum* et *Instructional Design* (enseignement), *Exceptional Learners* (enseignement-ressource) et *Educational Administration* (administration scolaire). Trois options y sont offertes : a) le programme avec « mémoire » (*projet/report option*) de 6 crédits + 8 cours à 3 crédits, et b) le programme « professionnel » (*course-work option*), soit 10 cours à 3 crédits et enfin c) le **programme avec thèse de 15 crédits + 5 cours à 3 crédits**. L'Université d'Ottawa offre également la maîtrise ès arts en éducation. Les étudiantes et les étudiants doivent y réussir 6 cours de 3 crédits dont 2 cours de méthodologie de recherche, 3 cours dans leur concentration et 1 cours option, plus la thèse. La University of Prince Edward Island offre également une maîtrise ès arts en éducation (avec thèse), les étudiantes et les étudiants doivent compléter 5 cours obligatoires à 3 crédits, 1 cours optionnel à 3 crédits et une thèse de 12 crédits. Le tableau suivant résume les programmes de ces trois universités.

<sup>1</sup> Les principales recommandations adoptées par le Conseil des gouverneurs se trouvent à l'Annexe G.

## M.A.Éd.

Total : 30 crédits  
5 cours de 3 crédits  
Thèse de 15 crédits

## M.A.Éd.

Total : 18 crédits plus thèse  
2 cours de 3 crédits (recherche)  
3 cours de 3 crédits (concentration)  
1 cours de 3 crédits (option)  
Thèse (pas de crédits spécifiés)

## M.A.Éd.

Total : 30 crédits  
5 cours de 3 crédits (obligatoires)  
1 cours de 3 crédits (option)  
Thèse de 12 crédits

### 3. STRUCTURE ET CONTENU DES PROGRAMMES

De nombreuses recommandations concernaient la structure et l'orientation générale des programmes, dont celles visant « un meilleur équilibre entre formation professionnelle générale et formation spécialisée » et « la possibilité de réduire le nombre de crédits exigés dans le tronc commun » (mentions EN et ER). Certaines des recommandations émises pour la mention AS allaient dans le même sens, soit celles de « clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel et du programme avec thèse » et celle de « réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements ».

Rappelons que l'objectif principal du tronc commun était de proposer une formation professionnelle commune et utile à tous les étudiants et étudiantes poursuivant des études de 2<sup>e</sup> cycle en éducation, ces cours de formation complémentaire ayant cependant un caractère obligatoire dans les anciens profils et représentant pas moins de 21 crédits sur un total de 15 crédits sur les 24 crédits de cours pour la M.A.Éd. (63%).

Tous nos programmes actuels, tant au profil M.A.Éd. qu'au M.Éd. totalisent pas moins de 45 crédits. La *Maitrise ès arts* en éducation (M.A.Éd.) proposée en lieu et place des programmes actuels de la M.A.Éd (programme de 45 crédits avec *Thèse* de 21 crédits, incluant trois mentions : administration scolaire, enseignement et enseignement-ressource) deviendra un programme de *maitrise ès arts* de 36 crédits, sans mention, et axé sur la recherche. Ainsi, le projet de modification révisé de la M.A.Éd. comprendra 27 crédits de cours obligatoires pour la composante recherche, soit les deux cours de recherche actuels (EDUC6012 et EDUC6013) et la thèse de 21 crédits (EDUC6021). Neuf crédits de cours à option compléteront la scolarité. Pour assurer que ces 9 crédits de cours à option soient choisis en lien avec la thématique de la thèse, le choix des cours doit se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES). Les étudiantes et étudiants pourront donc puiser dans la banque de cours EDUC6000 proposés à la M.Éd. à l'exception des cours *EDUC6016 Rech. scientifique en éduc.* et *EDUC6017 Séminaire commun de maîtrise* qui sont exclusifs à la M.Éd.

Par ailleurs, rappelons également que le MEDPE exige 9 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dans le domaine de l'administration de l'éducation dans le cadre de son *Certificat d'aptitude à la direction des écoles*, soit un certificat obligatoire pour détenir un poste de direction au sein des écoles publiques francophones. Les étudiantes et étudiants inscrits à la M.A.Éd., qui désirent obtenir le *Certificat d'aptitude à la direction des écoles*, auront ainsi la possibilité de choisir les cours à option exigés par le MEDPE. On trouvera à la section 6 (p. 5 et 6) de ce document, un *Sommaire de proposition de modifications au programme*.

### 4. FORMATION À LA RECHERCHE

L'une des recommandations adressées aux mentions EN et ER proposait un « meilleur équilibre entre formation en recherche et formation pratique ». La recommandation adressée à la mention AS qui proposait de clarifier les objectifs et la vision de chaque profil et de distinguer davantage entre chaque cheminement (professionnel et recherche) va dans le même sens. Dans nos programmes actuels de M.Éd. et de M.A.Éd., les exigences de la formation en recherche sont exactement les mêmes (2 cours de 3 crédits). Pour la M.Éd., on propose d'exiger un seul cours de recherche, soit un nouveau cours de méthodologie générale, *Recherche scientifique en éducation*, alors que pour la M.A.Éd., on propose le maintien des 6 crédits de formation en recherche actuellement obligatoires (EDUC6012 et EDUC6013). Il est à noter que ces propositions en ce qui a trait à la formation à la recherche font aussi partie du projet de modification de la maîtrise en orientation. Le nouvel équilibre recherché entre la formation en recherche et la formation pratique (ou « professionnalisante ») résulterait de la diminution des cours de formation professionnelle

générale (anciennement connue sous le nom de « tronc commun ») et par l'ajout de cours obligatoires dans la spécialisation de chaque mention de la M. Éd. En ce qui a trait à la M.A.Éd., nous proposons une diminution du nombre de crédits de cours (actuellement, il y a 24 crédits de cours dans la M.A.Éd., il y en aura 15 dans le nouveau programme) pour que la formation se concentre surtout sur une formation approfondie en recherche. C'est alors que les deux types de maîtrise se distingueront réellement, l'une étant axée sur la formation pratique spécialisée et l'autre sur la recherche.

## 5. FORMATION ACTUALISÉE ET DIVERSIFIÉE

Deux des recommandations adressées aux mentions EN et ER font référence au besoin d'actualiser les contenus de certains cours et de diversifier l'offre de cours et des contenus spécifiques à chaque mention, soit « un examen en profondeur des contenus des cours de spécialisation afin de s'assurer qu'ils sont en lien avec les besoins en personnel spécialisé » et étudier « la possibilité que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'une plus grande diversité de cours à option dans leur spécialisation, y inclut l'ajout de cours à contenu variable ». Deux des recommandations destinées à la mention AS vont dans la même direction, soit celle « d'intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire » et celle de voir « à actualiser l'offre de cours afin de répondre davantage aux besoins actuels et futurs des gestionnaires scolaires tout en tenant compte des réalités du milieu ».

Tout d'abord, en ce qui concerne l'actualisation de l'offre de cours, des modifications importantes sont proposées pour plusieurs des cours de chacune des trois mentions, comme en font foi les formulaires de modifications de cours existants ci-joints. Plusieurs nouveaux cours sont également proposés. Vous pouvez vous référer au projet de modification de la M. Éd. pour voir les CPR-4 (nouveaux cours), CPR-5 (modifications de cours existants) et CPR-6 (abolitions de cours) qui sont proposés dans le cadre de la modification de cette maîtrise. **Ces modifications sont étroitement reliées au projet de modification de la M.A.Éd. puisqu'il s'agit de la liste des cours possibles pour les 9 crédits (option) dans cette maîtrise.**

## 6. SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU PROGRAMME

### Programmes de maîtrise ès arts en éducation (M.A.Éd.)

#### Structure du programme actuel de la M.A.Éd. (1998 à 2015)

Enseignement M.A.Éd. (avec thèse)	Enseignement ressource M.A.Éd. (avec thèse)	Administration scolaire M.A.Éd. (avec thèse)
<u>TRONC COMMUN<sup>2</sup> (15 cr.)</u>	<u>TRONC COMMUN (15 cr.)</u>	<u>TRONC COMMUN (15 cr.)</u>
Formation en recherche (6 crédits) Formation professionnelle (9 crédits)	Formation en recherche (6 crédits) Formation professionnelle (9 crédits)	Formation en recherche (6 crédits) Formation professionnelle (19 crédits)
<u>COURS DE LA MENTION (30 cr.)</u>	<u>COURS DE LA MENTION (30 cr.)</u>	<u>COURS DE LA MENTION (30 cr.)</u>
Recherche (Thèse de 21 crédits) Cours obligatoires (3 à 6 crédits) Cours à option (3 à 6 crédits)	Recherche (Thèse de 21 crédits) Cours obligatoires (3 à 6 crédits) Cours à option (3 à 6 crédits)	Recherche (Thèse de 21 crédits) Cours obligatoires (3 à 6 crédits) Cours à option (3 à 6 crédits)
<b>TOTAL : 45 crédits</b>	<b>TOTAL : 45 crédits</b>	<b>TOTAL : 45 crédits</b>

#### Structure du programme proposé pour la M.A.Éd.

Éducation M.A.Éd. (avec thèse)
<u>OBLIGATOIRES (27 cr.)</u>
Formation en recherche (6 crédits) Thèse (21 crédits)
<u>OPTION (9 cr.)</u>
<b>TOTAL : 36 crédits</b>

<sup>2</sup> Le tronc commun à la M.A. Éd est composé des mêmes deux cours de formation en recherche et de la même liste de cinq cours qu'à la M. Éd., dont les étudiantes et étudiants doivent en compléter trois (9 crédits).



**ANNEXE A**

**PROPOSITION DE MODIFICATIONS D'UN PROGRAMME**  
**(CPR-2)**

# MAITRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION (M.A.Éd.)

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification de programme)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

## PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

**Présenté par Faculté/École :** Faculté des sciences de l'éducation

25 juin 2014

**Département :** Direction des études supérieures en éducation

**Nom du programme :** Maîtrise ès arts en éducation

**Profil du programme** (indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification																		
<p><b>Responsable</b> Faculté des sciences de l'éducation  <b>Diplôme</b> M.A.Éd. (administration scolaire)  <b>Durée</b> 12 mois (minimum)  <b>Lieu</b> Moncton</p> <p>OBJECTIFS            Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration scolaire, enseignement ou enseignement ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.</p> <p>La mention administration scolaire vise à former et perfectionner les administratrices et administrateurs du système d'éducation tels les directions générales, les directions d'écoles et les chefs de départements.</p> <p><b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30</li> <li>• Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation</li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada</li> </ul> <p><b>TABLEAU DES COURS</b></p> <p>Tronc commun (Maîtrise ès arts en éducation)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><b>OBLIGATOIRES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>6 CR.</b></td> </tr> <tr> <td>Formation en recherche</td> <td></td> </tr> <tr> <td>EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> </table>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>6 CR.</b>	Formation en recherche		EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech	3	EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech	3	<p><b>Responsable</b> Faculté des sciences de l'éducation  <b>Diplôme</b> M.A.Éd.  <b>Durée</b> 12 mois (minimum)  <b>Lieu</b> Moncton</p> <p>OBJECTIFS  <b>La maîtrise ès arts en éducation vise principalement à donner à l'étudiante ou à l'étudiant une formation approfondie en recherche dans le domaine de l'éducation. La formation offerte permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des compétences nécessaires à la réalisation de recherches dans un champ de spécialisation en sciences de l'éducation : administration de l'éducation, enseignement, inclusion scolaire. La recherche interdisciplinaire entre ces champs de spécialisation est également possible.</b></p> <p><b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30</li> <li>• <del>Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation</del></li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada</li> </ul> <p><b>TABLEAU DES COURS</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><b>OBLIGATOIRES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>27 CR.</b></td> </tr> <tr> <td>EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>EDUC6021 Thèse</td> <td style="text-align: right;">21</td> </tr> <tr> <td><b>OPTION</b></td> <td style="text-align: right;"><b>9 CR.</b></td> </tr> </table>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>27 CR.</b>	EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech	3	EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech	3	EDUC6021 Thèse	21	<b>OPTION</b>	<b>9 CR.</b>
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>6 CR.</b>																		
Formation en recherche																			
EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech	3																		
EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech	3																		
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>27 CR.</b>																		
EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech	3																		
EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech	3																		
EDUC6021 Thèse	21																		
<b>OPTION</b>	<b>9 CR.</b>																		



<i>OPTION</i>	9 CR.	<b>Choisir 9 crédits parmi la liste suivante<sup>(1)</sup> :</b>
Formation professionnelle		<b>EDUC6112<sup>(2)</sup> Théories d'admin. en éduc.</b> 3
Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :		<b>EDUC6115 Gestion du curriculum</b> 3
EDUC6020 Tendances nouvelles	3	<b>EDUC6122<sup>(2)</sup> Supervision de l'enseignement</b> 3
EDUC6022 La relation éducative	3	<b>EDUC6123 Gestion scolaire milieu min.</b> 3
EDUC6024 Leadership en éducation	3	<b>EDUC6124 Aspects légaux de l'éducation</b> 3
EDUC6026 Modèles d'évaluation	3	<b>EDUC6126 Leadership en éducation</b> 3
EDUC6028 Stratégies cognitives	3	<b>EDUC6152 Financement de l'éducation</b> 3
<i>TOTAL</i>	15 CR.	<b>EDUC6162 École et communauté</b> 3
<i>OBLIGATOIRES</i>	24 CR.	<b>EDUC6195 Gestion du personnel éducatif</b> 3
EDUC6021 Thèse	21	<b>EDUC6213<sup>(3)</sup> Éducation environnementale</b> 3
EDUC6112 <sup>(1)</sup> Administration scolaire I	3	<b>EDUC6221 Tendances nouvelles</b> 3
<i>OPTION</i>	6 CR.	<b>EDUC6222 Didactique approfondie</b> 3
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		<b>EDUC6233 Séminaire en didactique</b> 3
EDUC6010 Études individuelles	3	<b>EDUC6229<sup>(2)</sup> Modèles d'évaluation</b> 3
EDUC6115 Gestion du curriculum	3	<b>EDUC6231 Stratégies cognitives</b> 3
EDUC6122 <sup>(1)</sup> Supervision de l'enseignement	3	<b>EDUC6234 Intégration des savoirs</b> 3
EDUC6123 Administration scolaire II	3	<b>EDUC6237 Bilinguisme et apprentissage</b> 3
EDUC6124 Aspects légaux de l'éducation	3	<b>EDUC6238 Apprentissage et les TIC</b> 3
EDUC6152 Financement de l'éducation	3	<b>EDUC6244 Éducation à la citoyenneté</b> 3
EDUC6162 École et communauté	3	<b>EDUC6246 Littérature et francisation</b> 3
EDUC6195 Gestion du personnel éducatif	3	<b>EDUC6248 Séminaires thématiques</b> 3
<i>COURS DU TRONC COMMUN</i>	15 CR	<b>EDUC6415 Actualisation des talents</b> 3
<i>TOTAL</i>	45 CR.	<b>EDUC6421 Séminaire approfondi</b> 3
<sup>(1)</sup> Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i> , décerné par le MÉNB, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours EDUC6112, EDUC6122 et EDUC6026. Les candidates et candidats doivent également compléter six modules de formation offerts par les districts scolaires, dont trois obligatoires, et effectuer un stage de formation pratique d'un an.		<b>EDUC6431 Évaluation diagnostique</b> 3
		<b>EDUC6434 Rééducation orthopédagogique</b> 3
		<b>EDUC6435 Programmation individualisée</b> 3
		<b>EDUC6437 Inclusion scolaire</b> 3
		<b>EDUC6438 Enseignement-ressource</b> 3
		<sup>(1)</sup> Le choix des cours devra se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES).
		<sup>(2)</sup> Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i> , décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours EDUC6112, EDUC6122 et EDUC6229. Les candidates et candidats doivent également compléter les modules de formation exigés par les districts scolaires et effectuer un stage de formation pratique d'un an.
		<sup>(3)</sup> Cours à double sigle avec le cours ETEV6213 <i>Éducation environnementale</i> .

## Formulaire CPR-2 (Proposition de modification de programme)

<b>Programme actuel</b>	<b>Proposition de modification</b>
<b>Responsable</b> Faculté des sciences de l'éducation <b>Diplôme</b> M.A.Éd. (enseignement) <b>Durée</b> 12 mois (minimum) <b>Lieu</b> Moncton	
<b>OBJECTIFS</b> Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration scolaire, enseignement ou enseignement ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.  La mention enseignement vient parfaire la formation professionnelle d'enseignantes, d'enseignants et d'agents pédagogiques dans certains domaines de l'enseignement.	<i>Voir la proposition de modification présentée à la colonne de droite (p. 8 et 9)</i>
<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent.</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30.</li> <li>• Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation.</li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques.</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada.</li> </ul>	
<b>TABLEAU DES COURS</b>  <b>Tronc commun (Maîtrise ès arts en éducation)</b>  <b>OBLIGATOIRES</b> <span style="float: right;"><b>6 CR.</b></span>  Formation en recherche  EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech <span style="float: right;">3</span> EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech <span style="float: right;">3</span>  <b>OPTION</b> <span style="float: right;"><b>9 CR.</b></span>  Formation professionnelle  Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :  EDUC6020 Tendances nouvelles <span style="float: right;">3</span> EDUC6022 La relation éducative <span style="float: right;">3</span> EDUC6024 Leadership en éducation <span style="float: right;">3</span> EDUC6026 Modèles d'évaluation <span style="float: right;">3</span> EDUC6028 Stratégies cognitives <span style="float: right;">3</span>  <div style="text-align: right;"> <b>TOTAL</b> <span style="float: left;"><b>15 CR.</b></span> </div>  <b>OBLIGATOIRES</b> <span style="float: right;"><b>24 CR.</b></span>  EDUC6021 Thèse <span style="float: right;"><b>21</b></span>	

EDUC6222	Didactique approfondie	3	
<b>OPTION</b>		<b>6 CR.</b>	
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :			
EDUC6010	Études individuelles	3	
EDUC6230	Analyse de l'enseignement	3	
EDUC6234	Intégration des savoirs	3	
EDUC6238	Apprentissages et les TIC	3	
EDUC6240	Modèle du design pédagogique	3	
EDUC6242	Éducation à la citoyenneté	3	
EDUC6xxx	Autre cours EDUC de niveau 6000 <sup>(1)</sup>	3	
ETEV6213	Éducation environnementale	3	
<b>COURS DU TRONC COMMUN</b>		<b>15 CR.</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>45 CR.</b>	
<sup>(1)</sup> Seulement un cours peut être choisi dans cette catégorie.			

## Formulaire CPR-2 (Proposition de modification de programme)

Programme actuel		Proposition de modification
<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation	
<b>Diplôme</b>	M.A.Éd. (enseignement ressource)	
<b>Durée</b>	12 mois (minimum)	
<b>Lieu</b>	Moncton	
<b>OBJECTIFS</b>		<i>Voir la proposition de modification présentée à la colonne de droite (p. 8 et 9)</i>
<p>Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration scolaire, enseignement ou enseignement ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.</p> <p>La mention enseignement ressource vise à former et perfectionner des enseignantes et enseignants ressources capables d'agir comme consultantes et consultants auprès du personnel enseignant et des élèves en difficulté.</p>		
<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent.</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30.</li> <li>• Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation.</li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques.</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada.</li> </ul>		
<b>TABLEAU DES COURS</b>		
Tronc commun (Maîtrise ès arts en éducation)		
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>6 CR.</b>	
Formation en recherche		
EDUC6012	Méthodes quantitatives de rech	3
EDUC6013	Méthodes qualitatives de rech	3
<b>OPTION</b>	<b>9 CR.</b>	
Formation professionnelle		
Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :		
EDUC6020	Tendances nouvelles	3
EDUC6022	La relation éducative	3
EDUC6024	Leadership en éducation	3
EDUC6026	Modèles d'évaluation	3
EDUC6028	Stratégies cognitives	3
<b>TOTAL</b>		<b>15 CR.</b>
<b>OBLIGATOIRES</b>		<b>27 CR.</b>
EDUC6021	Thèse	21

EDUC6431	Évaluation diagnostique	3	
EDUC6434	Rééducation	3	
<i>OPTION</i>		<i>3 CR.</i>	
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :			
EDUC6010	Études individuelles	3	
EDUC6014	Théories modernes de la mesure	3	
EDUC6415	Actualisation des talents	3	
EDUC6430	L'élève en difficulté	3	
EDUC6436	Enseignement ressource	3	
EDUC6xxx	Autre cours EDUC de niveau 6000	3	
<i>COURS DU TRONC COMMUN</i>		<i>15 CR.</i>	
<i>TOTAL</i>		<i>45 CR.</i>	

**ANNEXE C**

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE (CPR-9)**

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

### MAITRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

#### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maitrise ès arts en éducation
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des sciences de l'éducation
- 1.3 Diplôme accordé  
M.A.Éd.
- 1.4 Durée du programme  
12 mois (minimum)
- 1.5 Lieu où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

#### 2 Description du programme

##### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

**La maîtrise ès arts en éducation vise principalement à donner à l'étudiante ou à l'étudiant une formation approfondie en recherche dans le domaine de l'éducation. La formation offerte permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des compétences nécessaires à la réalisation de recherches dans un champ de spécialisation en sciences de l'éducation : administration de l'éducation, enseignement, inclusion scolaire. La recherche interdisciplinaire entre ces champs de spécialisation est également possible.**

##### 2.2 Conditions d'admission

- Conditions particulières d'admission (s'il y a lieu)
  - Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent
  - Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30
  - Avoir réussi un cours de statistiques
  - Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada

##### 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemple :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

2.4 Profil du programme (Remplir le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

## MAITRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION

## TABLEAU DES COURS

<b>OBLIGATOIRES</b>		<b>27 CR.</b>
EDUC6012	Méthodes quantitatives de rech	3
EDUC6013	Méthodes qualitatives de rech	3
EDUC6021	Thèse	21

<b>OPTION</b>	<b>9 CR.</b>
---------------	--------------

Choisir 9 crédits parmi la liste suivante<sup>(1)</sup> :

EDUC6112 <sup>(2)</sup>	Théories d'admin. en éduc.	3
EDUC6115	Gestion du curriculum	3
EDUC6122 <sup>(2)</sup>	Supervision de l'enseignement	3
EDUC6123	Gestion scolaire milieu min.	3
EDUC6124	Aspects légaux de l'éducation	3
EDUC6126	Leadership en éducation	3
EDUC6152	Financement de l'éducation	3
EDUC6162	École et communauté	3
EDUC6195	Gestion du personnel éducatif	3
EDUC6213 <sup>(3)</sup>	Éducation environnementale	3
EDUC6221	Tendances nouvelles	3
EDUC6222	Didactique approfondie	3
EDUC6233	Séminaire en didactique	3
EDUC6229 <sup>(2)</sup>	Modèles d'évaluation	3
EDUC6231	Stratégies cognitives	3
EDUC6234	Intégration des savoirs	3
EDUC6237	Bilinguisme et apprentissage	3
EDUC6238	Apprentissage et les TIC	3
EDUC6244	Éducation à la citoyenneté	3
EDUC6246	Littératie et francisation	3
EDUC6248	Séminaires thématiques	3
EDUC6415	Actualisation des talents	3
EDUC6421	Séminaire approfondi	3
EDUC6431	Évaluation diagnostique	3
EDUC6434	Rééducation orthopédagogique	3
EDUC6435	Programmation individualisée	3
EDUC6437	Inclusion scolaire	3
EDUC6438	Enseignement-ressource	3

<sup>(1)</sup> Le choix des cours devra se faire conjointement avec la direction de thèse et être approuvé par le Comité des études supérieures (CES).

<sup>(2)</sup> Le *Certificat d'aptitude à la direction des écoles*, décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours EDUC6112, EDUC6122 et EDUC6229. Les candidates et candidats doivent également compléter les **modules de formation exigés par les districts scolaires et effectuer un stage de formation pratique d'un an.**

<sup>(3)</sup> Cours à double sigle avec le cours ETEV6213 *Éducation environnementale*.



**ANNEXE D**

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES  
PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**Principales recommandations suite à l'évaluation des programmes de la maîtrise en éducation (M. Éd.) et de la maîtrise ès arts en éducation (M.A. Éd...) en enseignement et en enseignement-ressource (Conseil des gouverneurs, 14 juin 2008)**

**RECOMMANDATION 1**

Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne ses programmes de maîtrise en enseignement et de maîtrise en enseignement-ressource et qu'elle procède à la révision de ses programmes en s'inspirant des suggestions et des recommandations de l'évaluateur externe. Cet exercice comprendrait notamment, ainsi que le suggère l'évaluateur :

- une réévaluation des objectifs touchant aux spécialisations et l'établissement d'un meilleur équilibre entre la formation professionnelle générale et la formation spécialisée, pour les deux mentions du programme;
- l'établissement d'un meilleur équilibre entre les objectifs de formation en recherche et de formation pratique, pour les deux mentions, sans toutefois diluer la formation de base en recherche;
- une révision complète des objectifs de la mention Enseignement-ressource dans le sens de former des enseignantes et des enseignants ressources capables de jouer un rôle de leader et de soutenir les milieux éducatifs dans leur évolution vers l'inclusion scolaire;
- une réévaluation des objectifs et des exigences du tronc commun et, en particulier, étudier la possibilité de réduire le nombre de crédits exigés dans le tronc commun;
- un examen en profondeur des contenus des cours de spécialisation afin de s'assurer qu'ils sont en lien avec les besoins en personnel spécialisé de la communauté éducative acadienne du Nouveau-Brunswick;
- la possibilité que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'une plus grande diversité de cours à option dans leur spécialisation y inclut l'ajout de cours à contenu variable permettant de répondre plus rapidement aux besoins ressentis dans le milieu éducatif.

**RECOMMANDATION 2**

Que la Faculté des sciences de l'éducation procède à un examen du nombre de crédits exigés pour chacun des programmes. Une étude comparative, avec des programmes de même nature dans les universités de la région, en particulier la University of New Brunswick, devrait servir de guide.

**RECOMMANDATION 7**

Que la Faculté des sciences de l'éducation développe une approche proactive pour sensibiliser les étudiantes et les étudiants au contexte minoritaire et à l'importance de la communication en français dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

**RECOMMANDATION 11**

Que la Faculté des sciences de l'éducation vise à ce que les activités d'apprentissage prévues dans les cours maintiennent un équilibre entre la dimension théorique et la dimension pratique, en tenant compte de la nature des responsabilités professionnelles des diplômées et des diplômés, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

**RECOMMANDATION 12**

Que la Faculté des sciences de l'éducation étudie la possibilité d'assortir les cours en enseignement-ressource d'activités d'apprentissage telles que des laboratoires, des mini stages, des séances d'observations, ou toute autre forme de pratiques pertinentes des compétences nécessaires à l'exécution du travail quotidien dans ce domaine (recommandation de l'évaluateur externe).

**Principales recommandations suite à l'évaluation des programmes de la maîtrise en éducation (M. Éd.) et de la maîtrise ès arts en éducation (M.A. Éd...) en administration scolaire (Conseil des gouverneurs, 16 avril 2011)**

**RECOMMANDATION 1**

Que les programmes de Maîtrise en éducation (administration scolaire) et de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) soient maintenus moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

**RECOMMANDATION 2**

Que la Faculté des sciences de l'éducation précise les paramètres des programmes en tenant compte des rôles et des responsabilités liés à la fonction actuelle et future des gestionnaires scolaires comme le propose l'évaluatrice :

- 1) Clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel (M. Éd.) et du programme avec thèse (M.A. Éd.);
- 2) élaborer un profil de compétences pour la formation des gestionnaires scolaires;
- 3) ajouter une composante liée à l'identité culturelle.

**RECOMMANDATION 3**

Que la Faculté des sciences de l'éducation, au cours de la révision des programmes, tienne compte des recommandations de l'évaluatrice eu égard à la structure et aux contenus :

- 1) Distinguer les deux cheminements : un cheminement profil professionnel et un cheminement recherche;
- 2) pour le cheminement professionnel, examiner la possibilité de créer un programme de Certificat ou un Diplôme d'études supérieures de 30 crédits qui comprendrait, entre autres, les cours exigés pour le Certificat d'aptitude à la direction des écoles : ce programme pourrait devenir une passerelle pour accéder à la maîtrise professionnelle;
- 3) réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements;
- 4) intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire.

**PROJET DE MODIFICATION AU PROGRAMME DE  
MAITRISE EN ÉDUCATION (M.Éd.)  
MENTION ADMINISTRATION SCOLAIRE<sup>1</sup>  
MENTION ENSEIGNEMENT  
MENTION ENSEIGNEMENT-RESSOURCE**

Soumis par :  
Faculté des sciences de l'éducation

Unité responsable du programme :  
Études supérieures en éducation  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton  
Moncton, NB  
Le 30 juin 2015

Projet révisé : 14 janvier 2016, 8 février 2016, 14 mars 2016

<sup>1</sup> Dans un souci d'englober tous les ordres d'enseignement, l'équipe de la mention actuellement désignée ADMINISTRATION SCOLAIRE propose une nouvelle appellation pour leur mention, soit ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION. À part les sections à contenu historique, c'est sous cette nouvelle appellation que cette mention sera désignée dans le texte et les formulaires qui suivent.

## CONTENU

1. **CONTEXTE**
2. **PROFILS DE FORMATION ET NOMBRE DE CRÉDITS**
3. **STRUCTURE ET CONTENU DES PROGRAMMES**
4. **FORMATION À LA RECHERCHE**
5. **FORMATION ACTUALISÉE ET DIVERSIFIÉE**
6. **SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES**

## ANNEXES

- A) **Proposition de modification de programmes (CPR-2)**
- B) **Sommaires des nouveaux cours : cours communs, administration de l'éducation, enseignement et enseignement-ressource (CPR-4)**
- C) **Modifications de cours existants : administration de l'éducation, enseignement, enseignement-ressource (CPR-5)**
- D) **Abolitions de cours (CPR-6)**
- E) **Modification de la banque de cours d'une discipline (CPR-7)**
- F) **Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire (CPR-9)**
- G) **Principales recommandations adoptées par le Conseil des gouverneurs**

**PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE  
MAITRISE EN ÉDUCATION (M.Éd.)**

**MENTION ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION  
MENTION ENSEIGNEMENT  
MENTION ENSEIGNEMENT-RESSOURCE**

## 1. CONTEXTE

En août 2005, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton soumettait son *Rapport d'autoévaluation des programmes en éducation* dans le cadre du processus institutionnel d'évaluation des programmes amorcés au courant de l'année universitaire 2003-2004. Cette première étape fut suivie de la production de rapports préliminaires de la part d'évaluateurs externes, de réactions à ces rapports préliminaires préparés par les équipes de chaque mention, puis de rapports finaux, soumis respectivement par Hermann Duchesne pour les mentions enseignement et enseignement-ressource (janvier 2007) et par Céline Castonguay pour la mention administration scolaire (décembre 2009). Lors de sa réunion du 14 juin 2008, le Conseil des gouverneurs adoptait une quinzaine de recommandations<sup>2</sup> relatives aux modifications à apporter aux mentions enseignement et enseignement-ressource de la maîtrise en éducation, alors qu'à sa réunion du 16 avril 2011, il formulait sept recommandations concernant la mention administration scolaire de cette même maîtrise.

Au cours de l'année suivant la réception des recommandations émises par le Conseil des gouverneurs, les équipes des trois mentions de la maîtrise en éducation (M.A.Éd. et M.Éd.) ont formulé leurs propositions respectives pour assurer le suivi de ces recommandations. Celles-ci ont par la suite été débattues à de nombreuses reprises lors des réunions de l'Assemblée des études supérieures en éducation (AESE), avant d'en arriver à un consensus quant aux deux profils retenus (profil professionnel et profil avec thèse), au nombre de crédits composant ces profils (30 crédits au profil M.Éd. et 36 crédits au profil M.A.Éd.) et, enfin, quant à la structure et aux éléments communs de ces trois mentions (ex. : formation en recherche). Est venu par la suite le travail du *Comité adhoc sur la viabilité des programmes*, lequel proposait, entre autres, d'examiner la possibilité d'abolir deux mentions de la M.A.Éd. Il a alors été convenu d'attendre le rapport final de ce Comité avant de soumettre le présent projet de modifications, étant donné les répercussions que les recommandations pourraient avoir sur l'offre de l'ensemble des programmes de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE). Le texte qui suit fournit donc le raisonnement ayant servi de fondement aux principales modifications proposées par la FSE.

## 2. PROFILS DE FORMATION ET NOMBRE DE CRÉDITS

Conformément à la recommandation no 3 pour la mention en administration scolaire (désignée ci-après par l'acronyme AS) et à l'esprit des recommandations nos 1 et 11 destinées aux mentions enseignement (EN) et enseignement-ressource (ER), nous proposons deux maîtrises distinctes, soit une maîtrise professionnelle (M.Éd.), essentiellement composé de cours dans la spécialisation et une maîtrise axée davantage sur la recherche, avec thèse (M.A.Éd.). À la suite de la recommandation du comité des programmes des études supérieures, les projets de Maîtrise en éducation (M.Éd.) et de Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Éd.) seront présentés dans des documents distincts. **Ce document présente la Maîtrise en éducation (M.Éd.) (mentions administration de l'éducation, enseignement-ressource et enseignement).**

En ce qui concerne le nombre de crédits, la recommandation no 3 pour la mention AS faisait allusion à un profil professionnel de 30 crédits alors que la recommandation no 2 pour les mentions EN et ER était encore plus explicite et proposait de s'inspirer « des programmes de même nature offerts dans des universités de la région, en particulier la University of New Brunswick » (UNB). La faculté d'éducation de la UNB propose en effet des programmes de 30 crédits dans sept domaines, dont *Curriculum et Instructional Design* (enseignement), *Exceptional Learners* (enseignement-ressource) et *Educational Administration* (administration scolaire). Trois options y sont offertes : a) le programme avec thèse de 15 crédits + 5 cours à 3 crédits, b) le programme avec « mémoire » (*projet/report option*) de 6 crédits + 8 cours à 3 crédits, et c) le programme « professionnel » (*course-work option*), soit 10 cours à 3 crédits. L'Université d'Ottawa offre aussi des programmes de maîtrise professionnelle à 30 crédits dans 5 domaines, dont *Leadership, évaluation, programmes et politiques éducationnelles* et *enseignement et apprentissage*. Ces programmes se composent d'au moins 8 cours de 3 crédits de la faculté d'éducation et de 2 autres cours de 3 crédits qui peuvent être pris dans une autre université ou une autre faculté mais doivent être liés au domaine d'étude et approuvés au préalable par la direction du programme. La University of Prince Edward Island offre également une maîtrise professionnelle de 30 crédits qui inclut

<sup>2</sup> Les principales recommandations adoptées par le Conseil des gouverneurs se trouvent à l'Annexe G.

7 cours obligatoires de 3 crédits et 3 cours options de 3 crédits. Le tableau suivant résume les programmes de maîtrise professionnelle de ces trois universités.

University of New Brunswick	Université d'Ottawa	University of Prince Edward Island
M.Éd.	M.Éd.	M.Éd.
Total : 30 crédits	Total : 30 crédits	Total : 30 crédits
10 cours à 3 crédits	8 cours de 3 crédits (Éducation) 2 cours de 3 crédits (approuvés)	7 cours de 3 crédits (obligatoires) 3 cours de 3 crédits (option)

Rappelons que la maîtrise actuelle en éducation (M.Éd) totalise pas moins de 45 crédits. Nous proposons donc de recentrer davantage nos programmes professionnels sur la formation spécialisée visée par chaque mention, ceci avec des profils comptant 30 crédits à la M.Éd. À noter que ces nouveaux profils pourraient avoir une incidence positive sur le nombre d'inscriptions à temps plein, la possibilité de compléter un programme de maîtrise en une seule année universitaire étant en effet considérablement accrue. Parmi les nombreux avantages découlant de l'adoption de ces nouveaux profils, signalons que la durée de ces cheminements correspond à la durée des congés d'étude accordés annuellement, par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), aux enseignantes, enseignants, directrices ou directeurs d'école en exercice. De plus, ces nouveaux profils devraient avoir pour effet d'augmenter considérablement le taux de diplomation universitaire au 2<sup>e</sup> cycle en éducation. En effet, de très nombreux étudiants et étudiantes se contentent actuellement de répondre aux exigences du Certificat VI du MEDPE (sans grade universitaire) en complétant 30 crédits de cours de niveau 6000 et en suivant des profils de formation approuvés par la direction de la Certification. Notons enfin que ces programmes auraient l'avantage de répondre plus adéquatement aux besoins de formation complémentaire de très nombreux enseignants et enseignantes en exercice, en particulier de ceux et celles des régions les plus éloignées du Campus de Moncton.

### 3. STRUCTURE ET CONTENU DES PROGRAMMES

De nombreuses recommandations concernaient la structure et l'orientation générale des programmes, dont celles visant « un meilleur équilibre entre formation professionnelle générale et formation spécialisée » et « la possibilité de réduire le nombre de crédits exigés dans le tronc commun » (mentions EN et ER). Certaines des recommandations émises pour la mention AS allaient dans le même sens, soit celles de « clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel et du programme avec thèse » et celle de « réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements ».

Rappelons que l'objectif principal du tronc commun était de proposer une formation professionnelle commune et utile à tous les étudiants et étudiantes poursuivant des études de 2<sup>e</sup> cycle en éducation, ces cours de formation complémentaire ayant cependant un caractère obligatoire dans les anciens profils et représentant pas moins de 21 crédits sur un total de 36 crédits de cours pour la M.Éd. (58%). Il convient ici de rappeler que la formation de 2<sup>e</sup> cycle en éducation correspond dans les faits à un programme de formation initiale dans les domaines de l'administration de l'éducation et de l'enseignement-ressource, ces formations spécialisées menant à l'exercice de fonctions distinctes à l'intérieur des écoles, soit celles de gestionnaire, de cadre ou d'administrateur en éducation et celle d'enseignante ou d'enseignant-ressource.

La Maîtrise en éducation (M.Éd.) proposée en lieu et place du programme actuel de la M.Éd. (programme de 45 crédits avec *Mémoire* de 9 crédits) conservera deux cours en commun aux trois mentions, c.-à-d. 6 crédits sur les 30 crédits des programmes de chaque mention, soit un cours générique de formation à la recherche, *Recherche scientifique en éducation*, et un cours de *Séminaire commun de maîtrise*. Les étudiantes et étudiants des mentions enseignement et enseignement-ressource auraient également l'occasion de suivre certains cours en commun, à travers leur choix d'option parmi une courte liste composée de cours des deux autres mentions. À ceux-ci, et au cœur de ces nouveaux profils professionnels, s'ajouteraient pour les mentions enseignement et enseignement-ressource 6 cours obligatoires dans la spécialisation de chacune et un cours à option dans cette même spécialisation. La mention administration de l'éducation propose un profil légèrement différent avec 7 cours obligatoires au lieu de six. Le nombre de cours de spécialisation dans chaque mention passerait donc de 4 cours sur 12 dans les profils actuels à 8 cours sur 10 dans les profils proposés, soit 7 cours obligatoires et un cours option (mentions enseignement et enseignement-ressource) ou à 9 cours sur 10 (mention administration de l'éducation), soit 8 cours obligatoires et un cours à option. Le nombre élevé de crédits obligatoires, et conséquemment, le nombre limité de crédits optionnels se justifie par l'objectif général de la M.Éd. qui est « d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation ». Pour ce faire, il est nécessaire d'orienter les étudiantes et les étudiants vers des cours précis qui donneront les savoirs nécessaires pour cette spécialisation. Spécifiquement, les mentions Administration de l'éducation et Enseignement-ressource mènent à des postes précis dans le système scolaire et nécessitent

des compétences spécifiques. On trouvera, à la section 6 de ce document (p. 6), un *Sommaire des propositions de modifications aux programmes*.

#### 4. FORMATION À LA RECHERCHE DANS UNE PERSPECTIVE PROFESSIONNALISANTE

L'une des recommandations adressées aux mentions EN et ER proposait un « meilleur équilibre entre formation en recherche et formation pratique ». La recommandation adressée à la mention AS qui proposait de clarifier les objectifs et la vision de chaque profil et de distinguer davantage entre chaque cheminement (professionnel et recherche) va dans le même sens. Dans nos programmes actuels de M.Éd. et de M.A.Éd., les exigences de la formation en recherche sont exactement les mêmes (2 cours de 3 crédits). Pour la M.Éd., on propose d'exiger un seul cours de recherche, soit un nouveau cours de méthodologie générale, *Recherche scientifique en éducation*, alors que pour la M.A.Éd., on propose le maintien des 6 crédits de formation en recherche actuellement obligatoires (EDUC6012 et EDUC6013). Il est à noter que ces propositions en ce qui a trait à la formation à la recherche font aussi partie du projet de modification de la maîtrise en orientation. Le nouvel équilibre recherché entre la formation en recherche et la formation pratique (ou « professionnalisante ») résulterait de la diminution des cours de formation professionnelle générale (anciennement connue sous le nom de « tronc commun ») et par l'ajout de cours obligatoires dans la spécialisation de chaque mention de la M.Éd.

#### 5. FORMATION ACTUALISÉE ET DIVERSIFIÉE

Deux des recommandations adressées aux mentions EN et ER font référence au besoin d'actualiser les contenus de certains cours et de diversifier l'offre de cours et des contenus spécifiques à chaque mention, soit « un examen en profondeur des contenus des cours de spécialisation afin de s'assurer qu'ils sont en lien avec les besoins en personnel spécialisé » et étudier « la possibilité que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'une plus grande diversité de cours à option dans leur spécialisation, y inclut l'ajout de cours à contenu variable ». Deux des recommandations destinées à la mention AS vont dans la même direction, soit celle « d'intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire » et celle de voir « à actualiser l'offre de cours afin de répondre davantage aux besoins actuels et futurs des gestionnaires scolaires tout en tenant compte des réalités du milieu ».

Tout d'abord, en ce qui concerne l'actualisation de l'offre de cours, des modifications importantes sont proposées pour plusieurs des cours de chacune des trois mentions, comme en font foi les formulaires de modifications de cours existants ci-joints. Plusieurs nouveaux cours sont également proposés. Entre autres, dans une perspective intégratrice, nous proposons un cours à contenu variable qui permettra d'approfondir des problématiques d'actualité en éducation. Ces thématiques seront étudiées selon diverses perspectives dans le cours de *Séminaire commun de maîtrise* au programme de M.Éd. (profil professionnel) des trois mentions<sup>3</sup>. Ce cours de groupe, à contenu variable, permettrait notamment aux étudiantes et étudiants inscrits aux trois mentions d'approfondir une thématique commune aux différents domaines de l'éducation (p. ex. le leadership, gestion des services aux élèves, l'école orientante, sous l'angle de l'enseignement, de l'enseignement-ressource et de l'administration de l'éducation). En ce qui concerne le cours de *Séminaire thématique*, il permettrait l'étude en profondeur d'une thématique associée à la mention, thématique non couverte dans les cours proposés, ou l'approfondissement d'une problématique en lien avec la spécialisation visée.

Les propositions de modification de programmes ci-jointes (formulaires CPR-2), le tout accompagné des sommaires de nouveaux cours proposés (CPR-4), des modifications de cours existants (CPR-5), des formulaires d'abolition de cours (CPR-6), du formulaire de modification de la banque de cours (CPR-7) et des informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire (CPR-9) constituent donc le suivi final aux recommandations adoptées aux réunions du Conseil des gouverneurs du 14 juin 2008 et du 16 avril 2011. Nous croyons que les changements proposés contribueront à améliorer la pertinence et la qualité de la maîtrise en éducation (M.Éd.), tout en répondant aux besoins de perfectionnement professionnel des intervenantes et intervenants scolaires de notre province.

<sup>3</sup> Le cours *Séminaire commun de maîtrise* fera également partie de la liste de cours à option offert à la M.O.



## 6. SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES

### Programmes de maîtrise en éducation (M.Éd.)

#### Structure des programmes actuels de la M.Éd. (1998 à 2015)

Enseignement M.Éd. (avec mémoire)	Enseignement ressource M.Éd. (avec mémoire)	Administration scolaire M.Éd. (avec mémoire)
<b>TRONC COMMUN<sup>4</sup> (21 cr.)</b>	<b>TRONC COMMUN (21 cr.)</b>	<b>TRONC COMMUN (21 cr.)</b>
Formation en recherche (6 crédits) Formation professionnelle (15 crédits)	Formation en recherche (6 crédits) Formation professionnelle (15 crédits)	Formation en recherche (6 crédits) Formation professionnelle (15 crédits)
<b>COURS DE LA MENTION (24 cr.)</b>	<b>COURS DE LA MENTION (24 cr.)</b>	<b>COURS DE LA MENTION (24 cr.)</b>
Recherche (Mémoire de 9 crédits) Cours obligatoires (3 à 12 crédits) Cours à option (3 à 12 crédits)	Recherche (Mémoire de 9 crédits) Cours obligatoires (3 à 12 crédits) Cours à option (3 à 12 crédits)	Recherche (Mémoire de 9 crédits) Cours obligatoires (3 à 12 crédits) Cours à option (3 à 12 crédits)
<b>TOTAL : 45 crédits</b>	<b>TOTAL : 45 crédits</b>	<b>TOTAL : 45 crédits</b>

#### Structure des programmes proposés pour la M.Éd.

Enseignement M.Éd. (programme professionnel)	Enseignement-ressource M.Éd. (programme professionnel)	Administration de l'éducation M.Éd. (programme professionnel)
<b>OBLIGATOIRES (24 cr.)</b>	<b>OBLIGATOIRES (27 cr.)</b>	<b>OBLIGATOIRES (27 cr.)</b>
Formation en recherche (3 crédits) Cours de la mention (21 crédits)	Formation en recherche (3 crédits) Cours de la mention (24 crédits)	Formation en recherche (3 crédits) Cours de la mention (24 crédits)
<b>OPTION (6 cr.)</b>	<b>OPTION (3 cr.)</b>	<b>OPTION (3 cr.)</b>
Option dans la mention (3 crédits) Option (3 crédits) <b>TOTAL : 30 crédits</b>	Option (3 crédits) <b>TOTAL : 30 crédits</b>	Option dans la mention (3 crédits) <b>TOTAL : 30 crédits</b>

<sup>4</sup> Dans nos programmes actuels, la composante OBLIGATOIRE et COMMUNE aux trois mentions comprend le « tronc commun » de 21 crédits (7 cours) et le Mémoire en éducation (9 crédits).

## **ANNEXE A.1**

### **PROPOSITION DE MODIFICATIONS D'UN PROGRAMME (CPR-2)**

#### **MAITRISE EN ÉDUCATION (M.Éd.)**

M.Éd. (administration de l'éducation)

M.Éd. (enseignement)

M.Éd. (enseignement-ressource)

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification de programme)

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME****Présenté par Faculté/École :** Faculté des sciences de l'éducation

25 juin 2014

**Département :** Direction des études supérieures en éducation**Nom du programme :** Maîtrise en éducation (administration de l'éducation)**Profil du programme** (indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation	<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation
<b>Diplôme</b>	M.Éd. (administration scolaire)	<b>Diplôme</b>	M.Éd. (administration de l'éducation)
<b>Durée</b>	12 mois (minimum)	<b>Durée</b>	12 mois (minimum)
<b>Lieu</b>	Moncton	<b>Lieu</b>	Moncton
<b>OBJECTIFS</b>		<b>OBJECTIFS</b>	
Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration scolaire, enseignement ou enseignement ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.		Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration de l'éducation, enseignement ou enseignement-ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.	
La mention administration scolaire vise à former et perfectionner les administratrices et administrateurs du système d'éducation tels les directions générales, les directions d'écoles et les chefs de départements.		La mention administration de l'éducation vise à former les administratrices et administrateurs du système d'éducation, <b>notamment les cadres administratifs et les directions d'écoles, et les postes de responsabilité dans le domaine de l'éducation.</b>	
<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>		<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30</li> <li>• Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation</li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30</li> <li>• <del>Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation</del></li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada</li> </ul>	
<b>TABLEAU DES COURS</b>		<b>TABLEAU DES COURS</b>	
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>18 CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>27 CR.</b>
EDUC6009	Mémoire 9	EDUC6016	Rech. scientifique en éduc. 3
EDUC6112		EDUC6017	Séminaire commun de maîtrise 3
<sup>(1)</sup> Administration scolaire I	3	EDUC6112 <sup>(1)</sup>	Théories d'admin. en éduc. 3
EDUC6122 <sup>(1)</sup>	Supervision de l'enseignement 3	EDUC6115	Gestion du curriculum 3
EDUC6124	Aspects légaux de l'éducation 3	EDUC6122 <sup>(1)</sup>	Supervision de l'enseignement 3
		EDUC6124	Aspects légaux de l'éducation 3
		EDUC6126	Leadership en éducation 3
		EDUC6195	Gestion du personnel éducatif 3
		EDUC6229 <sup>(1)</sup>	Modèles d'évaluation 3

<i>OPTION</i>	<i>6 CR.</i>	<i>OPTION</i>	<i>3 CR.</i>
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
EDUC6010	Études individuelles 3	EDUC6010	Études individuelles 3
EDUC6115	Gestion du curriculum 3	EDUC6123	<b>Gestion scolaire milieu min.</b> 3
EDUC6123	Administration scolaire II 3	EDUC6152	Financement de l'éducation 3
EDUC6152	Financement de l'éducation 3	EDUC6162	École et communauté 3
EDUC6162	École et communauté 3	<b>EDUC6xxx</b>	<b>Cours en éducation de niveau 6000</b> 3
EDUC6195	Gestion du personnel éducatif 3		
<i>COURS DU TRONC COMMUN</i>	<i>21 CR.</i>	<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 CR.</b>		
<p><sup>(1)</sup> Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i>, décerné par le MÉNB, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours EDUC6112, EDUC6122 et EDUC6026. Les candidates et candidats doivent également compléter six modules de formation offerts par les districts scolaires, dont trois obligatoires, et effectuer un stage de formation pratique d'un an.</p>		<p><sup>(1)</sup> Le <i>Certificat d'aptitude à la direction des écoles</i>, décerné par le MEDPE, exige un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle en éducation, soit les cours EDUC6112, EDUC6122 et <b>EDUC6229</b>. Les candidates et candidats doivent également compléter <b>les modules de formation exigés par les districts scolaires</b> et effectuer un <b>stage de formation pratique d'un an</b>.</p>	

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

25 juin 2014

Département : Direction des études supérieures en éducation

Nom du programme : Maîtrise en éducation (enseignement)

Profil du programme (indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation	<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation
<b>Diplôme</b>	M.Éd. (enseignement)	<b>Diplôme</b>	M.Éd. (enseignement)
<b>Durée</b>	12 mois (minimum)	<b>Durée</b>	12 mois (minimum)
<b>Lieu</b>	Moncton	<b>Lieu</b>	Moncton
<b>OBJECTIFS</b>		<b>OBJECTIFS</b>	
Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration scolaire, enseignement ou enseignement ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.		Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration <b>de l'éducation</b> , enseignement ou <b>enseignement-ressource</b> . Chaque mention a ses objectifs spécifiques.	
La mention enseignement vient parfaire la formation professionnelle d'enseignantes, d'enseignants et d'agents pédagogiques dans certains domaines de l'enseignement.		La mention enseignement vient parfaire la formation professionnelle d'enseignantes, d'enseignants et d'agents pédagogiques dans divers domaines de l'enseignement.	
<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>		<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent.</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30.</li> <li>• Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation.</li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques.</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30</li> <li>• <del>Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation</del></li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada</li> </ul>	
<b>TABLEAU DES COURS</b>		<b>TABLEAU DES COURS</b>	
<b>Tronc commun (Maîtrise en éducation)</b>			
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>21 CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>24 CR.</b>
Formation en recherche			
EDUC6012	Méthodes quantitatives de rech 3	EDUC6016	Rech. scientifique en éduc. 3
EDUC6013	Méthodes qualitatives de rech 3	EDUC6017	Séminaire commun de maîtrise 3
Formation professionnelle		EDUC6221	Tendances nouvelles 3
EDUC6020	Tendances nouvelles 3	EDUC6222	Didactique approfondie 3
EDUC6022	La relation éducative 3	<b>ou</b>	
EDUC6024	Leadership en éducation 3	EDUC6233	Séminaire en didactique 3
EDUC6026	Modèles d'évaluation 3	EDUC6229	Modèles d'évaluation 3
EDUC6028	Stratégies cognitives 3	EDUC6231	Stratégies cognitives 3
		EDUC6234	Intégration des savoirs 3
		EDUC6237	Bilinguisme et apprentissage 3
<b>TOTAL</b>	<b>21 CR.</b>		

<b>TABLEAU DES COURS</b>			
<b>OBLIGATOIRES</b>		<b>12 CR.</b>	
EDUC6009	Mémoire	9	
EDUC6222	Didactique approfondie	3	
<b>OPTION</b>		<b>12 CR.</b>	
Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :		<b>OPTION</b>	
		<b>6 CR.</b>	
EDUC6010	Études individuelles	3	
EDUC6234	Intégration des savoirs	3	
EDUC6238	Apprentissages et les TIC	3	
EDUC6240	Modèle du design pédagogique	3	
EDUC6242	Éducation à la citoyenneté	3	
EDUC6xxx	Autre cours EDUC de niveau 6000 <sup>(1)</sup>	3	
EDEV6213	Éducation environnementale	3	
<b>COURS DU TRONC COMMUN</b>		<b>21 CR.</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>45 CR.</b>	
<sup>(1)</sup> Seulement un cours peut être choisi dans cette catégorie.		<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b> <b>EDUC6213<sup>(1)</sup> Éducation environnementale</b> 3 <b>EDUC6238 Apprentissage et les TIC</b> 3 <b>EDUC6244 Éducation à la citoyenneté</b> 3 <b>EDUC6246 Littérature et francisation</b> 3 <b>EDUC6248 Séminaires thématiques</b> 3	
		<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b> <b>EDUC6115 Gestion du curriculum</b> 3 <b>EDUC6126 Leadership en éducation</b> 3 <b>EDUC6415 Actualisation des talents</b> 3 <b>EDUC6437 Inclusion scolaire</b> 3	
		<b>TOTAL</b>	
		<b>30 CR.</b>	
		<sup>(1)</sup> Cours à double sigle avec le cours <i>EDEV6213 Éducation environnementale</i>	

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

25 juin 2014

Département : Direction des études supérieures en éducation

Nom du programme : Maîtrise en éducation (enseignement ressource)

Profil du programme (indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation	<b>Responsable</b>	Faculté des sciences de l'éducation
<b>Diplôme</b>	M.Éd. (enseignement ressource)	<b>Diplôme</b>	M.Éd. (enseignement-ressource)
<b>Durée</b>	12 mois (minimum)	<b>Durée</b>	12 mois (minimum)
<b>Lieu</b>	Moncton	<b>Lieu</b>	Moncton
<b>OBJECTIFS</b>		<b>OBJECTIFS</b>	
Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration scolaire, enseignement ou enseignement ressource. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.		Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration <b>de l'éducation</b> , enseignement ou <b>enseignement-ressource</b> . Chaque mention a ses objectifs spécifiques.	
La mention enseignement ressource vise à former et perfectionner des enseignantes, et enseignants ressources capables d'agir comme consultantes et consultants auprès du personnel enseignant et des élèves en difficulté.		La mention <b>enseignement-ressource</b> vise à former des enseignantes et <b>enseignants-ressources</b> capables <b>d'intervenir dans un contexte scolaire inclusif en coordonnant et en offrant une variété de programmes et de services.</b>	
<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>		<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent.</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30.</li> <li>• Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation.</li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques.</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent</li> <li>• Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30</li> <li>• <del>Avoir réussi un cours d'initiation à la recherche en éducation</del></li> <li>• Avoir réussi un cours de statistiques</li> <li>• Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada</li> </ul>	
<b>TABLEAU DES COURS</b>		<b>TABLEAU DES COURS</b>	
<b>Tronc commun (Maîtrise en éducation)</b>			
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>21 CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>27 CR.</b>
Formation en recherche			
EDUC6012	Méthodes quantitatives de rech 3	EDUC6016	Rech. scientifique en éduc. 3
EDUC6013	Méthodes qualitatives de rech 3	EDUC6017	Séminaire commun de maîtrise 3
Formation professionnelle		EDUC6231	Stratégies cognitives 3
EDUC6020	Tendances nouvelles 3	EDUC6415	Actualisation des talents 3
EDUC6022	La relation éducative 3	EDUC6431	Évaluation diagnostique 3
EDUC6024	Leadership en éducation 3	EDUC6434	Rééducation orthopédagogique 3
EDUC6026	Modèles d'évaluation 3	EDUC6435	Programmation individualisée 3
EDUC6028	Stratégies cognitives 3	EDUC6437	Inclusion scolaire 3
		EDUC6438	Enseignement-ressource 3

<i>TOTAL</i>	<i>21 CR.</i>		
<b>TABLEAU DES COURS</b>			
<i>OBLIGATOIRES</i>	<i>21 CR.</i>		
EDUC6009	Mémoire	9	
EDUC6430	L'élève en difficulté	3	
EDUC6431	Évaluation diagnostique	3	
EDUC6434	Rééducation	3	
EDUC6436	Enseignement ressource	3	
<i>OPTION</i>	<i>3 CR.</i>	<i>OPTION</i>	<i>3 CR.</i>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
EDUC6010	Études individuelles	3	
EDUC6014	Théories modernes de la mesure	3	
EDUC6415	Actualisation des talents	3	
EDUC6xxx	Autre cours EDUC de niveau 6000	3	
<i>COURS DU TRONC COMMUN</i>	<i>21 CR.</i>		
<i>TOTAL</i>	<i>45 CR.</i>	<i>TOTAL</i>	<i>30 CR.</i>



**ANNEXE E**

**MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS  
D'UNE DISCIPLINE (CPR-7)**

Formulaire CPR-7 (Modification de la banque de cours d'une discipline)

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE**

**Nom du programme :** Maitrise en éducation (M.Éd.) (administration de l'éducation, enseignement, enseignement-ressource)  
Maitrise *ès arts* en éducation (M.A.Éd.) (administration de l'éducation, enseignement, enseignement-ressource)

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
EDUC6009	9			
EDUC6010	3	EDUC6010	3	
EDUC6012	3	EDUC6012	3	
EDUC6013	3	EDUC6013	3	
EDUC6014	3			
EDUC6020	3	<b>EDUC6221</b>	<b>3</b>	<b>oui</b>
EDUC6021	21	EDUC6021	21	
EDUC6022	3			
EDUC6024	3	<b>EDUC6126</b>	<b>3</b>	<b>oui</b>
EDUC6026	3	<b>EDUC6229</b>	<b>3</b>	<b>oui</b>
EDUC6028	3	<b>EDUC6231</b>	<b>3</b>	<b>oui</b>
EDUC6112	3	<b>EDUC6112</b>	<b>3</b>	
EDUC6115	3	<b>EDUC6115</b>	<b>3</b>	
EDUC6122	3	<b>EDUC6122</b>	<b>3</b>	
EDUC6123	3	<b>EDUC6123</b>	<b>3</b>	
EDUC6124	3	<b>EDUC6124</b>	<b>3</b>	
EDUC6152	3	<b>EDUC6152</b>	<b>3</b>	
EDUC6162	3	<b>EDUC6162</b>	<b>3</b>	
EDUC6195	3	<b>EDUC6195</b>	<b>3</b>	
EDUC6222	3	<b>EDUC6222</b>	<b>3</b>	
EDUC6234	3	<b>EDUC6234</b>	<b>3</b>	
EDUC6238	3	<b>EDUC6238</b>	<b>3</b>	
EDUC6240	3			
EDUC6242	3	<b>EDUC6244</b>	<b>3</b>	<b>oui</b>
EDUC6415		<b>EDUC6415</b>	<b>3</b>	
EDUC6430	3			
EDUC6431	3	<b>EDUC6431</b>	<b>3</b>	
EDUC6434	3	<b>EDUC6434</b>	<b>3</b>	
	3	<b>EDUC6435</b>	<b>3</b>	
EDUC6436	3	<b>EDUC6438</b>	<b>3</b>	<b>oui</b>
EDUC6441	3	EDUC6441	3	
EDUC6442	3	EDUC6442	3	
EDUC6443	3	EDUC6443	3	
EDUC6444	3	EDUC6444	3	
EDUC6451	3	EDUC6451	3	
EDUC6452	3	EDUC6452	3	
EDUC6453	3	EDUC6453	3	
EDUC6454	3	EDUC6454	3	
		<b>EDUC6016</b>	<b>3</b>	
		<b>EDUC6017</b>	<b>3</b>	

## D506

		<b>EDUC6233</b>	<b>3</b>	
		<b>EDUC6237</b>	<b>3</b>	
		<b>EDUC6246</b>	<b>3</b>	
		<b>EDUC6248</b>	<b>3</b>	
		<b>EDUC6421</b>	<b>3</b>	
		<b>EDUC6437</b>	<b>3</b>	

\*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" aux fins d'exigences du programme.

**ANNEXE F**

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE (CPR-9)**

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

### MAITRISE EN ÉDUCATION (Administration de l'éducation)

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

#### 1. Identification du programme

##### 1.1 Titre du programme

Maitrise en éducation (administration de l'éducation)

##### 1.2 Unité responsable

Faculté des sciences de l'éducation

##### 1.3 Diplôme accordé

M.Éd. (administration de l'éducation)

##### 1.4 Durée du programme

12 mois (minimum)

##### 1.5 Lieu où est offert le programme

Moncton

##### 1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2016

#### 2. Description du programme

##### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration de l'éducation, enseignement ou **enseignement-ressource**. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.

La mention administration de l'éducation vise à former et perfectionner les administratrices et administrateurs du système d'éducation, notamment les cadres administratifs et les directions d'écoles, et les postes de responsabilités dans le domaine de l'éducation.

##### 2.2 Conditions d'admission

- Conditions particulières d'admission (s'il y a lieu)
  - Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent
  - Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30
  - Avoir réussi un cours de statistiques
  - Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada

##### 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemple :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  
 autres)

##### 2.4 Profil du programme (Remplir le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

## MAITRISE EN ÉDUCATION (ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION)

## TABLEAU DES COURS

<b>OBLIGATOIRES</b>		<b>27 CR.</b>
<b>EDUC6016</b>	<b>Rech. scientifique en éduc.</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6017</b>	<b>Séminaire commun de maîtrise</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6112<sup>(1)</sup></b>	<b>Théories d'admin. en éduc.</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6115</b>	<b>Gestion du curriculum</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6122<sup>(1)</sup></b>	<b>Supervision de l'enseignement</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6124</b>	<b>Aspects légaux de l'éducation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6126</b>	<b>Leadership en éducation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6195</b>	<b>Gestion du personnel éducatif</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6229<sup>(1)</sup></b>	<b>Modèles d'évaluation</b>	<b>3</b>
<b>OPTION</b>		<b>3 CR.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
<b>EDUC6010</b>	<b>Études individuelles</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6123</b>	<b>Gestion scolaire milieu min.</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6152</b>	<b>Financement de l'éducation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6162</b>	<b>École et communauté</b>	<b>3</b>
<b>EDXX6xxx</b>	<b>Cours en éducation de niveau 6000</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 CR.</b>

<sup>(1)</sup> Le *Certificat d'aptitude à la direction des écoles*, décerné par le MEDPE, exige un minimum de **9 crédits de cours** de deuxième cycle en éducation, soit les cours EDUC6112, EDUC6122 et EDUC6229. Les candidates et candidats doivent également compléter les modules de formation **exigés par les districts scolaires** et effectuer un **stage de formation pratique d'un an**.

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

### MAITRISE EN ÉDUCATION (Enseignement)

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

#### 1. Identification du programme

##### 1.1 Titre du programme

Maitrise en éducation (enseignement)

##### 1.2 Unité responsable

Faculté des sciences de l'éducation

##### 1.3 Diplôme accordé

M.Éd. (enseignement)

##### 1.4 Durée du programme

12 mois (minimum)

##### 1.5 Lieu où est offert le programme

Moncton

##### 1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2016

#### 2. Description du programme

##### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : administration **de l'éducation**, enseignement ou **enseignement-ressource**. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.

La mention enseignement vient parfaire la formation professionnelle d'enseignantes, d'enseignants et d'agents pédagogiques dans certains domaines de l'enseignement.

##### a. Conditions d'admission

- Conditions particulières d'admission (s'il y a lieu)
  - Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent
  - Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30
  - Avoir réussi un cours de statistiques
  - Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada

##### b. Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemple :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  
 autres)

c. Profil du programme (Remplir le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

## MAITRISE EN ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT)

### TABLEAU DES COURS

<i>OBLIGATOIRES</i>		<b>24 CR.</b>
<b>EDUC6016</b>	<b>Rech. scientifique en éduc.</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6017</b>	<b>Séminaire commun de maîtrise</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6221</b>	<b>Tendances nouvelles</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6222</b>	Didactique approfondie	3
<b>ou</b>		
<b>EDUC6233</b>	<b>Séminaire en didactique</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6229</b>	<b>Modèles d'évaluation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6231</b>	<b>Stratégies cognitives</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6234</b>	<b>Intégration des savoirs</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6237</b>	<b>Bilinguisme et apprentissage</b>	<b>3</b>
 <i>OPTION</i>		 <b>6 CR.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
<b>EDUC6238</b>	Apprentissage et les TIC	3
<b>EDUC6244</b>	<b>Éducation à la citoyenneté</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6213<sup>(1)</sup></b>	<b>Éducation environnementale</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6246</b>	<b>Littératie et francisation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6248</b>	<b>Séminaires thématiques</b>	<b>3</b>
 Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
<b>EDUC6115</b>	<b>Gestion du curriculum</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6126</b>	<b>Leadership en éducation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6415</b>	<b>Actualisation des talents</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6437</b>	<b>Inclusion scolaire</b>	
 <i>TOTAL</i>		 <b>30 CR.</b>

<sup>(1)</sup> Cours à double sigle avec le cours *EDEV6213Éducation environnementale*



## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

### MAITRISE EN ÉDUCATION (Enseignement-ressource)

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

#### 1. Identification du programme

##### 1.1 Titre du programme

Maitrise en éducation (**enseignement-ressource**)

##### 1.2 Unité responsable

Faculté des sciences de l'éducation

##### 1.3 Diplôme accordé

M.Éd. (**enseignement-ressource**)

##### 1.4 Durée du programme

12 mois (minimum)

##### 1.5 Lieu où est offert le programme

Moncton

##### 1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2016

#### 2. Description du programme

##### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de maîtrise en éducation permet d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine spécialisé en éducation. Les étudiantes et les étudiants inscrits se donnent une spécialité selon le domaine de leur mention : **administration de l'éducation**, **enseignement** ou **enseignement-ressource**. Chaque mention a ses objectifs spécifiques.

La mention **enseignement-ressource** vise à former ~~et perfectionner~~ des enseignantes et enseignants ressources capables **d'intervenir dans un contexte scolaire inclusif en coordonnant et en offrant une variété de programmes et de services.**

##### 1.2 Conditions d'admission

- Conditions particulières d'admission (s'il y a lieu)
  - Détenir un baccalauréat en éducation ou un diplôme équivalent
  - Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30
  - Avoir réussi un cours de statistiques
  - Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada

##### 1.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemple :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

1.4 Profil du programme (Remplir le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)**MAITRISE EN ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT-RESSOURCE)**

## TABLEAU DES COURS

***OBLIGATOIRES*** **27 CR.**

<b>EDUC6016</b>	<b>Rech. scientifique en éduc.</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6017</b>	<b>Séminaire commun de maîtrise</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6231</b>	<b>Stratégies cognitives</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6415</b>	<b>Actualisation des talents</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6431</b>	<b>Évaluation diagnostique</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6434</b>	<b>Rééducation orthopédagogique</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6435</b>	<b>Programmation individualisée</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6437</b>	<b>Inclusion scolaire</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6438</b>	<b>Enseignement-ressource</b>	<b>3</b>

***OPTION*** **3 CR.**

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

<b>EDUC6115</b>	<b>Gestion du curriculum</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6126</b>	<b>Leadership en éducation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6229</b>	<b>Modèles d'évaluation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC6421</b>	<b>Séminaire approfondi</b>	<b>3</b>

<b><i>TOTAL</i></b>	<b>30 CR.</b>
---------------------	---------------

**ANNEXE G**

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES  
PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**Principales recommandations suite à l'évaluation des programmes de la maîtrise en éducation (M. Éd.) et de la maîtrise ès arts en éducation (M.A. Éd...) en enseignement et en enseignement-ressource (Conseil des gouverneurs, 14 juin 2008)**

**RECOMMANDATION 1**

Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne ses programmes de maîtrise en enseignement et de maîtrise en enseignement-ressource et qu'elle procède à la révision de ses programmes en s'inspirant des suggestions et des recommandations de l'évaluateur externe. Cet exercice comprendrait notamment, ainsi que le suggère l'évaluateur :

- une réévaluation des objectifs touchant aux spécialisations et l'établissement d'un meilleur équilibre entre la formation professionnelle générale et la formation spécialisée, pour les deux mentions du programme;
- l'établissement d'un meilleur équilibre entre les objectifs de formation en recherche et de formation pratique, pour les deux mentions, sans toutefois diluer la formation de base en recherche;
- une révision complète des objectifs de la mention Enseignement-ressource dans le sens de former des enseignantes et des enseignants ressources capables de jouer un rôle de leader et de soutenir les milieux éducatifs dans leur évolution vers l'inclusion scolaire;
- une réévaluation des objectifs et des exigences du tronc commun et, en particulier, étudier la possibilité de réduire le nombre de crédits exigés dans le tronc commun;
- un examen en profondeur des contenus des cours de spécialisation afin de s'assurer qu'ils sont en lien avec les besoins en personnel spécialisé de la communauté éducative acadienne du Nouveau-Brunswick;
- la possibilité que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'une plus grande diversité de cours à option dans leur spécialisation y inclut l'ajout de cours à contenu variable permettant de répondre plus rapidement aux besoins ressentis dans le milieu éducatif.

**RECOMMANDATION 2**

Que la Faculté des sciences de l'éducation procède à un examen du nombre de crédits exigés pour chacun des programmes. Une étude comparative, avec des programmes de même nature dans les universités de la région, en particulier la University of New Brunswick, devrait servir de guide.

**RECOMMANDATION 7**

Que la Faculté des sciences de l'éducation développe une approche proactive pour sensibiliser les étudiantes et les étudiants au contexte minoritaire et à l'importance de la communication en français dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

**RECOMMANDATION 11**

Que la Faculté des sciences de l'éducation vise à ce que les activités d'apprentissage prévues dans les cours maintiennent un équilibre entre la dimension théorique et la dimension pratique, en tenant compte de la nature des responsabilités professionnelles des diplômées et des diplômés, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

**RECOMMANDATION 12**

Que la Faculté des sciences de l'éducation étudie la possibilité d'assortir les cours en enseignement-ressource d'activités d'apprentissage telles que des laboratoires, des mini stages, des séances d'observations, ou toute autre forme de pratiques pertinentes des compétences nécessaires à l'exécution du travail quotidien dans ce domaine (recommandation de l'évaluateur externe).

**Principales recommandations suite à l'évaluation des programmes de la maîtrise en éducation (M. Éd.) et de la maîtrise ès arts en éducation (M.A. Éd...) en administration scolaire (Conseil des gouverneurs, 16 avril 2011)**

**RECOMMANDATION 1**

Que les programmes de Maitrise en éducation (administration scolaire) et de Maitrise ès arts en éducation (administration scolaire) soient maintenus moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

**RECOMMANDATION 2**

Que la Faculté des sciences de l'éducation précise les paramètres des programmes en tenant compte des rôles et des responsabilités liés à la fonction actuelle et future des gestionnaires scolaires comme le propose l'évaluatrice :

- 1) Clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel (M. Éd.) et du programme avec thèse (M.A. Éd.);
- 2) élaborer un profil de compétences pour la formation des gestionnaires scolaires;
- 3) ajouter une composante liée à l'identité culturelle.

**RECOMMANDATION 3**

Que la Faculté des sciences de l'éducation, au cours de la révision des programmes, tienne compte des recommandations de l'évaluatrice eu égard à la structure et aux contenus :

- 1) Distinguer les deux cheminements : un cheminement profil professionnel et un cheminement recherche;
- 2) pour le cheminement professionnel, examiner la possibilité de créer un programme de Certificat ou un Diplôme d'études supérieures de 30 crédits qui comprendrait, entre autres, les cours exigés pour le Certificat d'aptitude à la direction des écoles : ce programme pourrait devenir une passerelle pour accéder à la maîtrise professionnelle;
- 3) réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements;
- 4) intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire.

10. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES PROGRAMMES GÉNÉRAL ET INTERPRÉTATION DU BACCALAURÉAT EN MUSIQUE

**R : 39-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle MUED. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la création du sigle MUED. »*



Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton

Le 17 février 2016  
REÇU  
UNIVERSITÉ DE MONCTON  
15 101 200  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
3 MARS 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTOR A LONGUEMENT  
LA RECHERCHE  
19 FEV. 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Propositions de modifications des programmes général et interprétation du baccalauréat en musique**

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre les documents pertinents concernant des propositions de modifications des programmes de Baccalauréat en musique (général) et de Baccalauréat en musique (interprétation). Les premières modifications sont en lien avec la reconfiguration du programme de baccalauréat en musique – baccalauréat en éducation (B. Mus.-B.Éd.).

Le contexte est le suivant : plusieurs propositions d'abolition ou de création de cours en musique ont été adoptées lors du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales du 19 novembre 2014 dans le cadre de la reconfiguration du B.Mus.-B.Ed. Toutefois, puisque la Faculté des sciences de l'éducation s'apprête de son côté à soumettre son projet de reconfiguration du B. Mus.-B. Éd. au CPR, nous vous envoyons maintenant les divers documents relatifs à l'abolition et à la création des cours en musique qui font partie de ce projet de reconfiguration.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les changements suivants :

- Le nombre de crédits attribués aux cours de didactique des instruments et en pédagogie musicale passera de trois à deux crédits afin de tenir compte des normes établies par l'Université de Moncton et de la nouvelle pratique en vigueur à la Faculté des sciences de l'éducation, en ce qui a trait aux cours qui ont des volets à la fois théorique et laboratoire pratique (2cr-1cr).
- Un nouveau sigle en musique a été créé pour montrer que ces nouveaux cours touchent à la pédagogie musicale et sont destinés de façon particulière aux étudiantes et étudiants en éducation musicale ou au baccalauréat général (profil Direction chorale et instrumentale). La création du sigle MUED est devenue nécessaire afin de refléter l'orientation à la fois musicale et pédagogique de ces cours qui constituent 17 crédits des 73 crédits de la composante « formation à l'enseignement » de la formation fondamentale du programme de B.Mus.-B.Éd.
- La création et l'abolition de certains cours va aussi avoir un impact sur les banques de cours des programmes en musique (général et interprétation).

C'est pourquoi nous proposons également une modification des deux programmes, général et interprétation, de manière à refléter la création et l'abolition des cours en question.

Bien entendu, les changements proposés sont conditionnels à ce que le programme de B.Mus.-B. Éd. soit effectivement accepté par le CPR. D'ailleurs, tel qu'indiqué dans les lettres jointes, les propositions de modifications des programmes de Baccalauréat en musique (interprétation) et de Baccalauréat en musique (général), *devraient obligatoirement être traités de manière concomitante par le Comité des programmes.*

Enfin, une dernière modification est proposée par le Département de musique concernant la création d'un nouveau profil pour le Baccalauréat en musique (général). Ce « profil ouvert » permettra aux étudiantes et étudiants qui ne désirent pas se diriger vers un profil précis en musicologie, en écriture ou en direction chorale/instrumentale de choisir de 10 à 12 crédits parmi les trois profils spécialisés et de 13 à 15 crédits dans la banque de cours à option. Puisque cette dernière modification est indépendante des modifications concernant le programme de B.Mus.-B.Éd, nous avons préféré la traiter de manière distincte. Vous trouverez ci-joints les documents afférents.

En bref, les membres du CPR ont devant eux trois propositions :

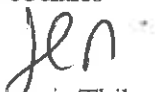
- 1) modification du programme de Baccalauréat en musique (général) en lien avec la reconfiguration du programme de baccalauréat en musique – baccalauréat en éducation (B. Mus.-B.Éd.);
- 2) modification du programme de Baccalauréat en musique (interprétation) en lien avec la reconfiguration du programme de baccalauréat en musique – baccalauréat en éducation (B. Mus.-B.Éd.);
- 3) modification du programme de Baccalauréat en musique (général) pour inclure un « profil ouvert ».

Les modifications 1 et 3 concernent le même programme et pourraient logiquement faire l'objet d'une seule proposition.

Le Conseil de faculté a voté une proposition recommandant ces trois propositions lors de sa réunion du 17 février dernier.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales



Jean-François Thibault

c.c. Monique Richard, directrice, Département de musique  
p.j.





Le 10 février 2016

Monsieur Jean-François Thibault  
 Vice-doyen  
 Faculté des arts et des sciences sociales  
 Université de Moncton

Monsieur le Vice-doyen,

Dans le cadre de la reconfiguration du programme de B. Mus.-B.Éd., des changements ont été proposés et adoptés au Conseil de la Faculté du 19 novembre 2014. Ces modifications étaient conditionnelles à ce que la reconfiguration de ce programme soit présentée et acceptée au comité des programmes. Puisque ce projet de la Faculté d'éducation va bientôt être soumis au comité des programmes, l'Assemblée départementale en musique, qui s'est réunie le 10 février 2016, propose des modifications au programme de Baccalauréat en musique (général) et le Baccalauréat en musique (interprétation). Ceci est nécessaire afin de tenir compte de l'incidence des nouveaux cours MUED à deux crédits dans les banques de cours de nos autres programmes en musique. Bien entendu, les changements proposés seront conditionnels à ce que le B.Mus.-B. Éd. soit accepté par le comité des programmes.

L'assemblée départementale voudrait aussi saisir cette occasion pour proposer un nouveau profil au Baccalauréat général en musique, soit celui de « profil ouvert ». Ceci permettra aux étudiantes et étudiants qui ne désirent pas se diriger vers un profil précis en musicologie, écriture ou direction chorale / instrumentale de choisir de 10 à 12 crédits parmi les trois profils spécialisés et de 13 à 15 crédits dans la banque de cours à option.

Nous soumettons les CPR 1, 2, 7, 8, 10 et 11 de ces programmes au Conseil de la FASS.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monique Richard  
 Directrice du Département de musique



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 30 mars 2016

Monsieur Pascal Robichaud  
Registraire  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur,

Le 11 février 2016, dans une lettre que j'adressais à Mme Lisa Roy, doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, je disais ceci :

« Lors de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation du 28 janvier 2015, le conseil a voté, à l'unanimité, l'adoption du programme reconfiguré B.Mus.-B.Éd., moyennant quelques petites modifications et moyennant **que soit ajouté le cours *EDDS 4592 – Musique au secondaire* comme cours obligatoire en remplacement de *MUED 4002 - Péd.-musique au secondaire***. Ce faisant, le conseil acceptait également la création du sigle MUED ainsi que la création des autres cours MUED qui figurent au programme B.Mus.-B.Éd. »

J'aimerais apporter la clarification suivante en ce qui a trait au cours MUED4002 Péd.-musique au secondaire. Ce cours faisait partie de la proposition initiale du Département de musique qui voulait développer le cours MUSI4002 afin de remplacer le cours EDDS4592. Cependant, la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas accepté cette proposition (comme je l'indique dans ma lettre à Mme Roy). Donc, le cours MUED4002 n'existe pas et il n'y aura aucune demande de la part du Département de musique pour le créer.

Je pense que ceci répond au point no 1 de votre courriel adressé à M. Jean-François Thibault en date du 21 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Marianne Cormier, Ph. D.  
Doyenne

c. c. Mme Monique Richard, directrice, Département de musique  
M. Jean-François Thibault, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valeis  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 11 février 2016

FACULTÉ DES ARTS  
ET DES SCIENCES SOCIALES

16 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lisa Roy  
Doyenne  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Objet : Projet de reconfiguration du B.Mus.-B.Éd.

Madame la Doyenne,

Lors de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation du 28 janvier 2015, le conseil a voté, à l'unanimité, l'adoption du programme reconfiguré B.Mus.-B.Éd., moyennant quelques petites modifications et moyennant que soit ajouté le cours *EDDS 4592 – Musique au secondaire* comme cours obligatoire en remplacement de *MUED 4002 - Péd.-musique au secondaire*. Ce faisant, le conseil acceptait également la création du sigle MUED ainsi que la création des autres cours MUED qui figurent au programme B.Mus.-B.Éd.

Le lundi 18 janvier 2016, nous avons tenu une réunion avec des représentantes de la Faculté des arts et des sciences sociales (Lisa Roy et Monique Richard) ainsi que des représentantes et représentants de la Faculté des sciences de l'éducation (Marianne Cormier, Diane LeBreton, Jean Labelle, Mathieu Lang et Sylvie Blain). Nous avons alors repassé ensemble le programme B.Mus.-B.Éd. pour s'assurer que les modifications mineures convenaient aux deux facultés, ce qui était le cas.

Comme convenu, la Faculté des arts et des sciences sociales fera parvenir au Comité des programmes la demande de création du nouveau sigle MUED et des nouveaux cours inclus dans le programme reconfiguré de façon parallèle à l'envoi du nouveau programme B.Mus.-B.Éd. par la Faculté des sciences de l'éducation. Conséquemment, l'étude du B.Mus.-B.Ed pourra être effectuée de manière concomitante à la demande de la création du nouveau sigle et des nouveaux cours.

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

Nous sommes enthousiastes et très satisfaits de ce programme reconfiguré qui va bonifier la formation de nos étudiantes et de nos étudiants en éducation musicale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Doyenne, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier  
Doyenne

c.c. M. Jean Labelle, directeur, DESRH  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, FSÉ

**CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)**

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME  
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

**1. Identification du programme**

- 1.1 **Faculté :** Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 **Unité(s) responsable(s) du programme :** Département de musique
- 1.3 **Titre du programme :** Baccalauréat en musique (général)
- 1.4 **Diplôme accordé :** B. Mus. (général)
- 1.5 **Date d'entrée en vigueur :** 1<sup>er</sup> juillet 2016

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

**2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à, etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

Ce programme vise à former des musiciennes et des musiciens compétents et assez souples pour s'adapter aux domaines de spécialisation à l'intérieur desquels elles ou ils seront appelés à travailler. Les étudiantes et étudiants apprennent d'abord les rudiments indispensables au métier de musicien et communs à tous les programmes en musique : apprentissage et maîtrise d'un instrument ou de la voix, en solo ou en ensembles, développement de l'oreille musicale, compréhension théorique et analytique du langage musical, situation de la musique dans les contextes historiques et culturels occidentaux et initiation aux nouvelles technologies musicales.

À partir de la deuxième année du programme, les étudiantes et étudiants peuvent choisir un profil d'études plus concentré en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes (musicologie, écriture musicale, direction musicale).

Quant aux débouchés, la formation en musique mène à diverses carrières où la compétence musicale est primordiale : réalisation d'émissions musicales (radio, télévision), production de disques, composition de musique de film ou de théâtre, arrangements musicaux, critique musicale, enseignement (privé ou dans une institution), recherche en musique, direction musicale, entre autres. En plus, grâce au choix de l'un ou l'autre des profils spécialisés, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de poursuivre des études supérieures dans le domaine en question (maîtrise en musicologie, en écriture musicale ou en direction musicale).

**2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).**

La formation en musique fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours d'instrument, par exemple, se donnent individuellement alors que les matières théoriques s'enseignent en groupe. Certains cours se donnent en partie de façon magistrale (théorie musicale, analyse musicale, histoire de la musique) alors que d'autres nécessitent une participation plus interactive (solfège et dictée, direction musicale).

Quant aux activités d'apprentissage, elles comprennent, selon les cours, la pratique individuelle de l'instrument ou de la voix, la pratique du développement de l'oreille, les travaux pratiques reliés à l'étude de la théorie et de l'analyse musicale, le travail en laboratoire informatique relié aux nouvelles technologies musicales, la lecture de textes et de partitions

musicales et l'audition d'œuvres musicales. S'ajoutent à cela, les participations publiques en concert, en solo ou en groupe (notamment avec le Chœur du Département de musique) et la possibilité d'effectuer en quatrième année un travail dirigé dans le domaine de la musicologie, de la composition ou de la direction musicale.

**2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).**

À la fin du programme, les diplômées et diplômés du programme spécialisé en musique seront en mesure de s'acquitter des tâches généralement affectées aux musiciennes et musiciens en milieu professionnel : entre autres, utiliser leur oreille afin de déterminer la justesse d'un enregistrement ou d'une exécution musicale, mettre leurs compétences instrumentales ou vocales au service de la création musicale et mettre leurs connaissances au service de l'enseignement.

Pour les étudiantes et les étudiants qui le souhaitent, le programme mène également aux études supérieures en musicologie, en composition ou en direction musicale dans les universités qui offrent des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles dans ces domaines.

**3. La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut ; les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

**3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

La formation fondamentale dans la discipline principale s'articule d'abord autour d'un noyau de cours communs à tout programme en musique comprenant cinq composantes et totalisant **65 crédits obligatoires** : maîtrise d'un instrument musical ou de la voix, développement de l'oreille musicale, étude de la théorie et de l'analyse du langage musical, étude de la musique dans son contexte historique et initiation aux nouvelles technologies musicales.

La première composante comprend **27 crédits obligatoires** : MUSI1901 *Instrument et ensemble I*, MUSI1902 *Instrument et ensemble II*, MUSI2901 *Instrument et ensemble III*, MUSI2902 *Instrument et ensemble IV*, MUSI3901 *Instrument et ensemble V*, MUSI3902 *Instrument et ensemble VI*, MUSI4901 *Instrument et ensemble VII*, MUSI4902 *Instrument et ensemble VIII* et MUSI1983 *Connaissance du clavier* ou MUSI1973 *Piano fonctionnel*. Ces cours assurent à l'étudiante et à l'étudiant le développement et la maîtrise des habiletés requises pour jouer d'un instrument ou pour chanter de façon professionnelle ainsi qu'un apprentissage fonctionnel du clavier pour ceux et celles dont le piano n'est pas l'instrument principal ou un apprentissage fonctionnel plus poussé réservé à ceux et à celles dont le piano est l'instrument principal.

La deuxième composante comprend **8 crédits obligatoires** : MUSI1051 *Solfège et dictée I*, MUSI1052 *Solfège et dictée II*, MUSI2051 *Solfège et dictée III*, et MUSI2052 *Solfège et dictée IV*. Grâce à ces cours, l'étudiante ou l'étudiant développe son oreille musicale et s'assure ainsi de pouvoir fonctionner adéquatement comme musicienne ou musicien, peu importe le domaine professionnel choisi.

La troisième composante comprend **15 crédits obligatoires** : MUSI1103 *Matières théoriques I*, MUSI1123 *Matières théoriques II*, MUSI2103 *Matières théoriques III*, MUSI2123 *Matières théoriques IV* et MUSI 3123 *Matières théoriques V*. Ces cours permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir les notions théoriques et analytiques de base du langage musical.

La quatrième composante comprend **12 crédits obligatoires** : MUSI3431 *Histoire-1600 à 1800*, MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910*, MUSI4431 *Histoire-Origines à 1600* et MUSI4432 *Histoire-1910 à nos jours*. Dans ces cours, l'étudiante ou l'étudiant apprend à situer la musique dans le contexte historique et culturel de la civilisation occidentale.

**La cinquième composante comprend 3 crédits obligatoires obtenus par le cours MUSI2503 *Musique et informatique* qui tient compte des nouvelles technologies musicales qui se profilent à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle.**

À partir de la troisième année du programme, une fois les assises musicales bien fondées, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un des trois profils d'études plus concentré répondant à ses intérêts et à ses aptitudes. Cet approfondissement d'une discipline lui permettra d'accéder au marché du travail ou de poursuivre des études supérieures en musicologie, en composition ou en direction musicale.

Le profil d'études spécialisé en Musicologie comprend **15 crédits obligatoires** : MUSI3421 *Séminaire de musicologie I*, MUSI4421 *Séminaire de musicologie II*, MUSI4423 *Séminaire de musicologie III*, MUSI3231 *Techniques d'analyse* et MUSI4190 *Projets spéciaux*.

Le profil d'études spécialisé en Écriture comprend **15 crédits obligatoires** : MUSI3231 *Techniques d'analyse*, MUSI3241 *Orchestration*, MUSI3263 *Composition I*, MUSI3264 *Composition II* et MUSI4190 *Projets spéciaux*.

Le profil d'études spécialisé en Direction chorale et instrumentale comprend **15 crédits obligatoires, dont 6 crédits à choisir parmi les cours suivants** : MUED1001 *Pédagogie - musique vocale*, MUED2001 *Pédagogie des percussions*, MUED2002 *Pédagogie des cuivres*, MUED3001 *Pédagogie des bois*, MUED3002 *Péd.-musique instrumentale* et les trois cours obligatoires suivants : MUSI3360 *Technique de direction I*, MUSI4063 *Technique de direction II* et MUSI4190 *Projets spéciaux*.

Il faut noter que le cours MUSI4190 *Projets spéciaux*, obligatoire dans les trois profils d'études, sera orienté en fonction du profil choisi par l'étudiante ou l'étudiant.

**Le profil d'études spécialisé Ouvert comprend de 10 à 12 crédits obligatoires parmi les cours faisant partie des trois profils (musicologie, écriture musicale et direction chorale et instrumentale) et de 13 à 15 crédits parmi les cours à option en musique pour un total de 25 crédits.**

### 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

Les cours des disciplines connexes comprennent **10 crédits de cours à option**. (voir Tableau 1). Ces cours visent principalement à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'élargir les limites de son champ d'études principal. En lui permettant d'acquérir une formation plus souple et plus ouverte, le programme lui donnera tous les outils nécessaires à la vie professionnelle de musicienne ou de musicien.

(Voir le point 5, *Dérogation*, où nous expliquons notre conception des disciplines connexes dans le cadre d'un programme spécialisé en musique)

**3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié).**

Avant de présenter, sous forme de tableau synoptique, la liste des cours de la formation fondamentale, quelques remarques s'imposent concernant le minutage des cours d'instruments, l'attribution de 1 ou 2 crédits à certains cours et l'étalement du cours MUSI1983 *Connaissance du clavier* sur toute l'année.

Les cours intitulés *Instrument et ensemble* comprennent 1 heure de leçon privée et 2 heures de répétition (Chœur du département) par semaine. À cela, s'ajoutent un minimum de 10 heures de pratique individuelle par semaine.

Les cours de *Solfège et dictée* exigent 3 heures en classe et un minimum de 3 heures de travail individuel par semaine (90 heures = 2 crédits).

Les cours intitulés *Atelier* (opéra, percussion, guitare) et *Musique de chambre* sont offerts sur deux sessions. Ils exigent 2 heures de répétition en groupe et un minimum de 1 heure de pratique individuelle par semaine (45 heures/session x 2 sessions = 90 heures = 2 crédits).

Les cours intitulés *Ensemble(s)* sont offerts sur une session. Ils exigent 2 heures de répétition en groupe et un minimum de 1 heure de pratique individuelle par semaine (45 heures = 1 crédit).

Enfin, le cours MUSI1983 *Connaissance du clavier* (3 crédits) est échelonné sur deux sessions afin de favoriser au maximum l'acquisition d'habiletés instrumentales qui nécessitent une période d'apprentissage plus soutenue.



Tableau 1 – Formation fondamentale du Baccalauréat en musique – général

<b>Formation fondamentale</b>	<b>90</b>
<b>Cours obligatoires</b>	<b>65</b>
<i>Composante Instruments/voix</i>	
MUSI1901 – Instrument et ensemble I	3
MUSI1902 – Instrument et ensemble II	3
MUSI2901 – Instrument et ensemble III	3
MUSI2902 – Instrument et ensemble IV	3
MUSI3901 – Instrument et ensemble V	3
MUSI3902 – Instrument et ensemble VI	3
MUSI4901 – Instrument et ensemble VII	3
MUSI4902 – Instrument et ensemble VIII	3
MUSI1983 – Connaissance du clavier <b>ou</b> MUSI1973 – Piano fonctionnel	3
<i>Composante Développement de l'oreille</i>	
MUSI1051 – Solfège et dictée I	2
MUSI1052 – Solfège et dictée II	2
MUSI2051 – Solfège et dictée III	2
MUSI2052 – Solfège et dictée IV	2
<i>Composante Théorie et analyse</i>	
MUSI1103 – Matières théoriques I	3
MUSI1123 – Matières théoriques II	3
MUSI2103 – Matières théoriques III	3
MUSI2123 – Matières théoriques IV	3
MUSI3123 – Matières théoriques V	3
<i>Composante Histoire</i>	
MUSI3431 – Histoire – 1600 à 1800	3
MUSI3432 – Histoire – 1800 à 1910	3
MUSI4431 – Histoire – Origines à 1600	3
MUSI4432 – Histoire – 1910 à nos jours	3
<i>Composante Technologie</i>	
MUSI2503 - Musique et informatique	3
<b>Profil Musicologie (cours obligatoires)</b>	
MUSI3231 Techniques d'analyse	3
MUSI3421 Séminaire de musicologie I	3
MUSI4190 Projets spéciaux	3
MUSI4421 Séminaire de musicologie II	3
MUSI4423 Séminaire de musicologie III	3
<b>OU</b>	
<b>Profil Écriture (cours obligatoires)</b>	
MUSI3231 - Techniques d'analyse	3
MUSI3241 - Orchestration	3
MUSI3263 - Composition I	3
MUSI3264 - Composition II	3
MUSI4190 - Projets spéciaux	3
<b>OU</b>	
<b>Profil Direction chorale et instrumentale (cours obligatoires)</b>	
<b>Choisir 6 crédits parmi les 5 cours suivants :</b>	<b>6</b>
MUED1001 Pédagogie - musique vocale	2
MUED2001 Pédagogie des percussions	2
MUED2002 Pédagogie des cuivres	2
MUED3001 Pédagogie des bois	2
MUED3002 Péd.-musique instrumentale	2
MUSI3360 - Technique de direction I	3
MUSI4063 - Technique de direction II	3
MUSI4190 - Projets spéciaux	3

## OU

<b>Profil ouvert</b>	<b>10-12</b>
<b>Choisir de 10 à 12 crédits parmi les cours faisant partie des profils.</b>	

**Cours à option pour tous les profils**

**Choisir 10 crédits parmi les cours à option suivants pour les profils musicologie, écriture et direction chorale et instrumentale et de 13 à 15 crédits pour le profil ouvert :**

<b>MUED1001 Pédagogie - musique vocale</b>	<b>2</b>
<b>MUED1002 Péd.-musique au primaire I</b>	<b>2</b>
MUSI1804 Ensemble(s) I	1
MUSI1805 Ensemble(s) II	1
MUSI1813 Musique de chambre I	2
MUSI1823 Atelier d'opéra I	2
MUSI1833 Atelier de percussion I	2
MUSI1843 Atelier de guitare I	2
<b>MUED2001 Pédagogie des percussions</b>	<b>2</b>
<b>MUED2002 Pédagogie des cuivres</b>	<b>2</b>
MUSI2803 Ensemble(s) III	1
MUSI2804 Ensemble(s) IV	1
MUSI2813 Musique de chambre II	2
MUSI2823 Atelier d'opéra II	2
MUSI2833 Atelier de percussion II	2
MUSI2843 Atelier de guitare II	2
<b>MUED3001 Pédagogie des bois</b>	<b>2</b>
<b>MUED3002 Péd.-musique instrumentale</b>	<b>2</b>
MUSI3022 Solfège et dictée V	2
MUSI3023 Déchiffrage et accompagnement	3
MUSI3231 Techniques d'analyse	3
MUSI3241 Orchestration	3
MUSI3263 Composition I	3
MUSI3264 Composition II	3
MUSI3360 Technique de direction I	3
MUSI3421 Séminaire de musicologie I	3
MUSI3803 Ensemble(s) V	1
MUSI3804 Ensemble(s) VI	1
MUSI3813 Musique de chambre III	2
MUSI3823 Atelier d'opéra III	2
MUSI3833 Atelier de percussion III	2
MUSI3843 Atelier de guitare III	2
<b>MUED4001 Péd.-musique au primaire II</b>	<b>2</b>
MUSI4063 Technique de direction II	3
MUSI4190 Projets spéciaux	3
MUSI4203 Musique électroacoustique	3
MUSI4421 Séminaire de musicologie II	3
MUSI4423 Séminaire de musicologie III	3
MUSI4803 Ensemble(s) VII	1
MUSI4804 Ensemble(s) VIII	1
MUSI4813 Musique de chambre IV	2
MUSI4823 Atelier d'opéra IV	2
MUSI4833 Atelier de percussion IV	2
MUSI4843 Atelier de guitare IV	2

## **4. La formation générale**

La réussite d'un programme en musique de niveau universitaire est, de par la pluralité de composantes qui le constituent, conditionnelle à l'acquisition d'une diversité de compétences et, par le fait même, l'atteinte de différents objectifs de formation générale (OFG). Cependant, afin d'accentuer davantage la multidisciplinarité du baccalauréat en musique et de répondre à l'une des motivations importantes de la reconfiguration des programmes, nous renvoyons les étudiantes et les étudiants à la Banque de cours OFG (BCOFG) afin de consolider certains objectifs; c'est le cas, notamment, des OFG 2, 5 et 7.

### **4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire**

Cet objectif est atteint, d'une part, par le cours FASS1000 *Init. au travail intellectuel*, cours qui vise l'acquisition de connaissances et de compétences génériques, ou transversales, utilisables dans toutes les disciplines et tous les champs d'étude. Autrement dit, il s'agit de compétences préalables à l'initiation à la méthodologie propre à une discipline donnée qui permettent à l'étudiante et à l'étudiant d'amorcer ses études universitaires sans heurts (p. ex. la capacité de prendre des notes, la lecture critique de textes, la recherche documentaire, la capacité d'organiser un travail, etc.).

### **4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation**

Cet objectif est atteint par tous les cours d'histoire de la musique MUSI3431 *Histoire-1600 à 1800*, MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910*, MUSI4431 *Histoire – Origines à 1600*, MUSI4432 *Histoire-1910 à nos jours*), ainsi que les cours MUSI1121 et 1122 *Appréciation de la musique I et II* du programme de Certificat d'études préparatoires en musique) qui portent sur l'évolution de la musique en Occident, à partir des premiers traités des anciens Grecs jusqu'aux tendances actuelles en Europe et en Amérique du Nord. Ces cours traitent des principaux genres et des caractéristiques musicales propres à différentes nations qui ont marqué l'histoire de la musique de façon déterminante, tout en rendant compte de l'influence que ces nations ont eue les unes sur les autres (la « contenance angloise » chez les Franco-Flammands au XV<sup>e</sup> siècle, l'opéra italien chez les Français au XVII<sup>e</sup> siècle, la dominance de la musique allemande et la montée du nationalisme au XIX<sup>e</sup> siècle, etc.). On y étudie également les événements sociopolitiques et les mouvements artistiques importants qui ont eu des répercussions sur le développement musical. Cependant, pour les besoins du programme général, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation » afin d'atteindre cet objectif.

### **4.3 Responsabilité sociale et citoyenne**

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Responsabilité sociale et citoyenne ».

### **4.4 Initiation à la multidisciplinarité/interdisciplinarité**

Traditionnellement, la recherche musicologique et la pratique musicale étaient des disciplines séparées; seule la première appartenait au domaine académique, la seconde étant l'apanage des conservatoires. Or, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les programmes universitaires nord-américains en musique comptent un ou plusieurs profils consacrés à la pratique (interprétation, composition, direction, etc.) tout en y intégrant une importante formation académique, notamment en musicologie historique et théorique; à l'inverse, les futurs musicologues sont également formés comme musiciens. Cette formation multidisciplinaire, une condition *sine qua non* à l'admission aux études supérieures, est un objectif atteint par la structure du programme en musique, tous profils confondus. Dans le cadre du programme

général en musique, la musicologie, la composition ou la direction correspond à la discipline principale de l'étudiante ou de l'étudiant, selon le profil choisi. Les cours d'instruments (MUSI1901, 1902, 2901, 2902, 3901, 3902, 4901 et 4902) lui assurent une formation connexe comme musicien, permettant ainsi d'atteindre les objectifs d'initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité. Pour les besoins du programme, nous avons identifié le cours *MUSI4432 Histoire – 1910 à nos jours* comme répondant à cet objectif.

#### 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cet objectif est couvert par le cours MUSI2503 *Musique et informatique*, un nouveau cours de la formation fondamentale. Ce cours initie l'étudiante ou l'étudiant aux applications de base reliées à la technologie, dont la notation assistée par ordinateur, l'enregistrement audionumérique et la synthèse sonore. L'apprentissage de ces applications nécessite une introduction à certains protocoles informatiques dont la numérisation et le langage MIDI. Cependant, pour les besoins du programme général, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences » afin d'atteindre cet objectif.

#### 4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Les cours de la formation fondamentale du programme en musique permettent d'atteindre cet objectif. Bien qu'elle ait été admise comme l'une des disciplines mathématiques du *quadrivium*, avec l'arithmétique, l'astronomie et la géométrie, la musique est généralement considérée comme une forme d'art. La plupart des dictionnaires et des encyclopédies occidentaux abondent en ce sens en la décrivant comme un « art qui permet à l'homme de s'exprimer par l'intermédiaire des sons » (*Larousse*). La majorité des cours en musique, tous programmes confondus, permettent donc de remplir cet objectif, notamment les cours obligatoires d'*Histoire de la musique* (3431, 3432, 4431, 4432) et de *Matières théoriques* (MUSI1103, 1123, 2103, 2123 et 3123) ainsi que les cours obligatoires (selon les profils choisis) de *Séminaire de musicologie* (MUSI3421, 4421, 4423), d'*Orchestration* (MUSI3241), de *Projets spéciaux* (MUSI4190) et de *Techniques d'analyse* (MUSI3231). Pour les besoins du programme général, c'est le cours MUSI3432 *Histoire – 1800 à 1910* qui permet d'atteindre cet objectif.

À noter que certains cours du programme de Certificat d'études préparatoires en musique permettent également de remplir cet objectif, dont les cours *Appréciation de la musique I* (MUSI1121) et *Appréciation de la musique II* (MUSI1122), de *Théorie élémentaire* (MUSI1893 et 1894) et de *Solfège et dictée* (MUSI1091 et 1092).

#### 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Cet objectif est atteint par le cours MUSI2123 *Matières théoriques IV*, qui porte sur l'analyse d'œuvres musicales. En dégagant la structure d'une œuvre et en identifiant la fonction de ses différents éléments constitutifs afin d'en apprécier la valeur intellectuelle et esthétique, l'étudiante ou l'étudiant est nécessairement appelé à développer un raisonnement logique et une attitude critique. Par ailleurs, une partie importante des autres cours de *Matières théoriques* (MUSI1103, 1123, 2103 et 3123) ainsi que celui d'*Histoire–1910 à nos jours* (MUSI4432) comprend l'analyse d'œuvres représentatives des périodes ou des techniques d'écriture étudiées, permettant ainsi de consolider cet objectif de formation générale. Cependant, pour les besoins du programme général, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Capacité de penser logiquement et de manière critique » afin d'atteindre cet objectif.

#### 4.8 Capacité de s'exprimer en français

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*) pour remplir cet objectif qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton.

#### 4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre le cours ANGL1022 *Language, Writing and Reading* pour remplir cet objectif. L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement pourra suivre un cours d'anglais de niveau supérieur ou un cours au choix.

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en musique - général**

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note*
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	MUSI4432 Histoire -1910 jusqu'à nos jours	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910	3	Choisir un cours au choix
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	

\*L'étudiante ou l'étudiant choisira 2 cours (6 crédits) au choix puisque deux (2) des OFG ont été atteints par des cours de la formation fondamentale.

#### 5.0 Dérogation

Notre demande de dérogation se justifie pour deux raisons importantes. La première, c'est que la nature même des études musicales comprend en soi plusieurs disciplines connexes. La seconde, c'est notre obligation d'offrir un programme qui s'arrime avec ceux des autres universités canadiennes.

De par son essence, la musique est à la fois un art et une science. C'est en partie à cause de cette dualité que traditionnellement le côté « artistique » (exécution instrumentale ou vocale) s'enseignait jusqu'à assez récemment exclusivement dans les conservatoires et que le côté « scientifique » (règles et analyse du langage musical, situation socioculturelle de la musique dans un cadre historique) était l'apanage des facultés de musique. Depuis le milieu du XXe siècle, les universités

canadiennes, notamment, ont réussi à dispenser les deux types d'enseignement à l'intérieur d'une seule structure, soit celle d'une faculté ou école comprenant plusieurs départements correspondant aux diverses disciplines du vaste champ d'étude que représente la musique : interprétation, écriture musicale et composition, direction chorale et orchestrale, musicologie, pédagogie scolaire, pour ne nommer que les plus importantes. Dans ces grandes écoles ou facultés, les cours se rapportant à l'une ou l'autre de ces disciplines sont identifiés par des sigles différents, montrant bien ainsi la nature, la spécificité et la complexité de chacune d'entre elles.

Prenons le cas d'un étudiant ou d'une étudiante qui se destine à la direction orchestrale (profil : direction musicale). Pour cet aspirant chef d'orchestre, le fait de choisir des cours en musicologie comme cours à option constitue en soi un choix de cours « connexes » à l'intérieur du champ d'étude en musique. Si nous étions dans une faculté de musique, cet étudiant ou cette étudiante inscrit(e) dans des cours MUSD (direction) aurait comme cours connexes des cours MUSM (musicologie).

En comparant notre programme avec celui des universités voisines et d'autres du Québec et d'ailleurs au pays, nous sommes forcés de constater que notre baccalauréat actuel (avant reconfiguration) ne correspond pas aux standards exigés dans toutes ces universités (voir tableau comparatif). Afin d'arrimer notre programme avec ceux des autres universités, donnant ainsi la possibilité à nos futures diplômées et futurs diplômés d'être admis à un programme de deuxième cycle, nous avons donc augmenté le nombre de crédits de cours en musique (**90 crédits**) sans pour autant sacrifier la formation générale (**30 crédits**), respectant ainsi l'esprit de la reconfiguration des programmes à l'Université de Moncton.

**CPR-1-ÉNONCE DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPECIALISES, COMBINES, ARTICULES, DE SPECIALISATION, DE MAJEURE ET BI DISCIPLINAIRE)**

**L'ÉNONCE DE PROGRAMME  
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

---

**1. Identification du programme**

- 1.1 **Faculté** : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 **Unité(s) responsable(s) du programme** : Département de musique
- 1.3 **Titre du programme** : Baccalauréat en musique (interprétation)
- 1.4 **Diplôme accordé** : B. Mus. (interprétation)
- 1.5 **Date d'entrée en vigueur** : 1<sup>er</sup> juillet 2016

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

**2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à, etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

Ce programme vise à assurer une formation musicale solide, particulièrement au niveau de l'exécution instrumentale ou vocale. S'adressant à des étudiantes et étudiants possédant déjà des habiletés exceptionnelles en tant qu'instrumentiste, chanteuse ou chanteur, il offre d'abord une formation de base commune à tous les programmes en musique : apprentissage et maîtrise d'un instrument ou de la voix, en solo ou en ensembles, développement de l'oreille musicale, compréhension théorique et analytique du langage musical, situation de la musique dans les contextes historiques et culturels occidentaux et initiation aux nouvelles technologies musicales.

À partir de la deuxième année, les objectifs seront d'atteindre un niveau d'exécution musicale supérieur grâce, notamment, au développement intensif de la pratique instrumentale (guitare, instruments d'orchestre, percussion, piano ou voix).

En plus de mener à diverses carrières où la compétence musicale est indispensable (musicienne ou musicien pigiste, musicienne ou musicien d'orchestre, professeure ou professeur privé, entre autres) le programme en interprétation permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'accéder aux programmes de maîtrise en interprétation offerts par plusieurs universités canadiennes.

**2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).**

Le programme en interprétation comporte d'abord une formation en musique semblable au programme général et faisant appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours d'instrument, par exemple, se donnent individuellement alors que les matières théoriques s'enseignent en groupe. Certains cours se donnent en partie de façon magistrale (théorie musicale, analyse musicale, histoire de la musique) alors que d'autres nécessitent une participation plus interactive (solfège et dictée, direction musicale).

Quant aux activités d'apprentissage, elles comprennent, selon les cours, la pratique individuelle et intensive de l'instrument ou de la voix, la culture de l'oreille, les travaux pratiques reliés à l'étude de la théorie et de l'analyse musicale, le travail en laboratoire informatique relié aux nouvelles technologies musicales, la lecture de textes et de partitions musicales et l'audition d'œuvres musicales. S'ajoutent à cela, les participations publiques en concert, particulièrement le demi-récital public en troisième année et le récital complet de fin de baccalauréat en quatrième année.

**2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).**

Le programme en interprétation vise d'abord à préparer les étudiantes et les étudiants aux études de deuxième cycle. Cependant, les diplômées et diplômés du programme spécialisé en interprétation seront en mesure de s'acquitter des tâches généralement affectées aux musiciennes et musiciens en milieu professionnel : entre autres, utiliser leur oreille afin de déterminer la justesse d'un enregistrement ou d'une exécution musicale, mettre leurs compétences instrumentales ou vocales au service de la création musicale, notamment en musique populaire et mettre leurs connaissances au service de l'enseignement.

Pour les étudiantes et les étudiants qui le souhaitent, le programme mène aux études supérieures en interprétation dans des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles dans ce domaine.

**3. La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut ; les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

**3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

La formation fondamentale dans la discipline principale s'articule d'abord autour d'un noyau de cours communs à tout programme en musique, comprenant cinq composantes et totalisant **65 crédits obligatoires** : maîtrise d'un instrument musical ou de la voix, développement de l'oreille musicale, étude de la théorie et de l'analyse du langage musical, étude de la musique dans son contexte historique, initiation aux nouvelles technologies musicales.

La première composante comprend **27 crédits obligatoires** : MUS1901 *Instrument et ensemble I*, MUSI1902 *Instrument et ensemble II*, MUSI2921 *Instrument-int. I*, MUSI2922 *Instrument-int. II*, MUSI3921 *Instrument-int. III*, MUSI3922 *Instrument-int. IV*, MUSI4921 *Instrument-int. V*, MUSI4922 *Instrument-int. VI* et MUSI1983 *Connaissance du clavier* ou MUSI1973 *Piano fonctionnel*. Ces cours assurent à l'étudiante et à l'étudiant un niveau avancé dans la maîtrise des habiletés requises pour jouer d'un instrument ou pour chanter de façon professionnelle ainsi qu'un apprentissage fonctionnel du clavier pour ceux et celles dont le piano n'est pas l'instrument principal ou un



apprentissage fonctionnel plus poussé réservé à ceux et à celles dont le piano est l'instrument principal.

La deuxième composante comprend **8 crédits obligatoires** : MUSI1051 *Solfège et dictée I*, MUSI1052 *Solfège et dictée II*, MUSI2051 *Solfège et dictée III*, et MUSI2052 *Solfège et dictée IV*. Grâce à ces cours, l'étudiante ou l'étudiant développe son oreille musicale et s'assure ainsi de pouvoir fonctionner adéquatement comme musicienne ou musicien, peu importe le domaine professionnel choisi.

La troisième composante comprend **15 crédits obligatoires** : MUSI1103 *Matières théoriques I*, MUSI1123 *Matières théoriques II*, MUSI2103 *Matières théoriques III*, MUSI2123 *Matières théoriques IV* et MUSI3123 *Matières théoriques V*. Ces cours permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir les notions théoriques et analytiques de base du langage musical.

La quatrième composante comprend **12 crédits obligatoires** : MUSI3431 *Histoire-1600 à 1800*, MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910*, MUSI4431 *Histoire-Origines à 1600* et MUSI4432 *Histoire-1910 à nos jours*. Dans ces cours, l'étudiante ou l'étudiant apprend à situer la musique dans le contexte historique et culturel de la civilisation occidentale.

La cinquième composante comprend **3 crédits obligatoires** obtenus par le cours MUSI2503 *Musique et informatique* que nous allons créer afin de nous conformer à la recommandation 6 de l'évaluation de nos programmes en musique telle qu'adoptée par le Sénat académique le 6 mars 2009. Cette recommandation vise à élargir la formation en tenant compte des nouvelles technologies musicales qui se profilent à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle.

À la fin de la première année du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit passer une audition sur son instrument principal. En obtenant la note minimum de B, elle ou il sera alors autorisé à poursuivre le programme et suivra alors un cheminement d'études adapté à son instrument. Cet approfondissement de son métier d'interprète lui permettra d'accéder au marché du travail ou de poursuivre des études supérieures en interprétation.

Le programme en interprétation offre un choix de cinq cheminements totalisant **15 crédits obligatoires** : chant, guitare, instruments d'orchestre, percussion et piano.

Chaque étudiante ou étudiant admis dans le programme devra suivre **6 crédits obligatoires** dans deux cours adaptés à la nature même de son instrument : MUSI2993 *Approf. de l'instrument I* et MUSI3993 *Approf. de l'instrument II*.

En plus, chaque étudiante et chaque étudiant devra suivre en quatrième année un cours de **3 crédits obligatoires** MUSI4993 *Récital*.

Selon l'instrument choisi, chaque étudiante ou étudiant devra suivre **6 crédits obligatoires** en ateliers : *Atelier d'opéra*, *Atelier de percussion*, *Atelier de guitare* ou *Musique de chambre*.

### 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

Les cours des disciplines connexes comprennent **10 crédits de cours à option** (voir Tableau 1). Ces cours visent principalement à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'élargir les limites de son champ d'études principal. En lui permettant d'acquérir une formation plus souple et plus ouverte, le programme lui donnera tous les outils nécessaires à la vie professionnelle de musicienne ou de musicien.

(Voir le point 5, *Dérogation*, où nous expliquons notre conception des disciplines connexes dans le cadre d'un programme spécialisé en musique)

### 3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours ; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Avant de présenter, sous forme de tableau synoptique, la liste des cours de la formation fondamentale, quelques remarques s'imposent concernant le minutage des cours d'instruments, l'attribution de 1 ou 2 crédits à certains cours et l'étalement du cours MUSI1983 *Connaissance du clavier* sur toute l'année.

Les cours intitulés *Instrument et ensemble* comprennent 1 heure de leçon privée et 2 heures de répétition (Chœur du département) par semaine. À cela, s'ajoutent un minimum de 15 heures de pratique individuelle par semaine.

Les cours de *Solfège et dictée* exigent 3 heures en classe et un minimum de 3 heures de travail individuel par semaine (90 heures = 2 crédits).

Les cours intitulés *Atelier* (opéra, percussion, guitare) et *Musique de chambre* sont offerts sur deux sessions. Ils exigent 2 heures de répétition en groupe et un minimum de 1 heure de pratique individuelle par semaine (45 heures/session x 2 sessions = 90 heures = 2 crédits).

Les cours intitulés *Ensemble(s)* sont offerts sur une session. Ils exigent 2 heures de répétition en groupe et un minimum de 1 heure de pratique individuelle par semaine (45 heures = 1 crédit).

Enfin, le cours MUSI1983 *Connaissance du clavier* (3 crédits) est échelonné sur deux sessions afin de favoriser au maximum l'acquisition d'habiletés instrumentales qui nécessitent une période d'apprentissage plus soutenue.

**Tableau 1 – Formation fondamentale du Baccalauréat en musique – interprétation**

<b>Formation fondamentale</b>	<b>90</b>
<b>Cours obligatoires</b>	<b>80</b>
<i>Composante Instruments/Voix</i>	
MUSI1901 Instrument et ensemble I	3
MUSI1902 Instrument et ensemble II	3
MUSI2921 Instrument – int. I	3
MUSI2922 Instrument – int. II	3
MUSI3921 Instrument – int. III	3
MUSI3922 Instrument – int. IV	3
MUSI4921 Instrument – int. V	3
MUSI4922 Instrument – int. VI	3
MUSI1983 Connaissance du clavier <b>ou</b> MUSI1973 Piano fonctionnel	3
<i>Composante Développement de l'oreille</i>	
MUSI1051 Solfège et dictée I	2
MUSI1052 Solfège et dictée II	2
MUSI2051 Solfège et dictée III	2
MUSI2052 Solfège et dictée IV	2
<i>Composante Théorie et analyse</i>	
MUSI1103 Matières théoriques I	3
MUSI1123 Matières théoriques II	3
MUSI2103 Matières théoriques III	3
MUSI2123 Matières théoriques IV	3
MUSI3123 Matières théoriques V	3
<i>Composante Histoire</i>	
MUSI3431 Histoire – 1600 à 1800	3
MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910	3
MUSI4431 Histoire – Origines à 1600	3
MUSI4432 Histoire – 1910 à nos jours	3
<i>Composante Technologie</i>	
MUSI2503 Musique et informatique	3
<i>Cours propres à la concentration en interprétation</i>	
MUSI2993 Approf. de l'instrument I	3
MUSI3993 Approf. de l'instrument II	3
MUSI4993 Récital	3
MUSI1823 Atelier d'opéra I pour ceux dont l'instrument est le chant <b>ou</b> MUSI1833 Atelier de percussion I pour ceux dont l'instrument est perc. <b>ou</b> MUSI1813 Musique de chambre I pour ceux dont l'instrument est le piano <b>ou</b> un instrument d'orchestre <b>ou</b> MUSI1843 Atelier de guitare I pour ceux dont l'instrument est la guitare	2
MUSI2823 Atelier d'opéra II pour ceux dont l'instrument est le chant <b>ou</b> MUSI2833 Atelier de percussion II pour ceux dont l'instrument est perc. <b>ou</b> MUSI2813 Musique de chambre II pour ceux dont l'instrument est le piano <b>ou</b> un instrument d'orchestre <b>ou</b> MUSI2843 Atelier de guitare II pour ceux dont l'instrument est la guitare	2
MUSI3823 Atelier d'opéra III pour ceux dont l'instrument est le chant <b>ou</b> MUSI3833 Atelier de percussion III pour ceux dont l'instrument est perc. <b>ou</b> MUSI3813 Musique de chambre III pour ceux dont l'instrument est le piano <b>ou</b> un instrument d'orchestre <b>ou</b> MUSI3843 Atelier de guitare III pour ceux dont l'instrument est la guitare	2

<b>Cours à option</b>	<b>10</b>
<i>Choisir 10 crédits dans la liste suivante :</i>	
<b>MUED1001 Pédagogie - musique vocale</b>	<b>2</b>
<b>MUED1002 Péd.-musique au primaire I</b>	<b>2</b>
MUSI1804 Ensemble(s) I	1
MUSI1805 Ensemble(s) II	1
MUSI1813 Musique de chambre I	2
MUSI1823 Atelier d'opéra I	2
MUSI1833 Atelier de percussion I	2
MUSI1843 Atelier de guitare I	2

<b>MUED2001 Pédagogie des percussions</b>	<b>2</b>
<b>MUED2002 Pédagogie des cuivres</b>	<b>2</b>
MUSI2803 Ensemble(s) III	1
MUSI2804 Ensemble(s) IV	1
MUSI2813 Musique de chambre II	2
MUSI2823 Atelier d'opéra II	2
MUSI2833 Atelier de percussion II	2
MUSI2843 Atelier de guitare II	2
<b>MUED3001 Pédagogie des bois</b>	<b>2</b>
<b>MUED3002 Péd.-musique instrumentale</b>	<b>2</b>
MUSI3022 Solfège et dictée V	2
MUSI3023 Déchiffrage et accompagnement	3
MUSI3231 Techniques d'analyse	3
MUSI3241 Orchestration	3
MUSI3263 Composition I	3
MUSI3264 Composition II	3
MUSI3360 Technique de direction I	3
MUSI3421 Séminaire de musicologie I	3
MUSI3803 Ensemble(s) V	1
MUSI3804 Ensemble(s) VI	1
MUSI3813 Musique de chambre III	2
MUSI3823 Atelier d'opéra III	2
MUSI3833 Atelier de percussion III	2
MUSI3843 Atelier de guitare III	2
<b>MUED4001 Péd.-musique au primaire II</b>	<b>2</b>
MUSI4063 Technique de direction II	3
MUSI4190 Projets spéciaux	3
MUSI4203 Musique électroacoustique	3
MUSI4421 Séminaire de musicologie II	3
MUSI4423 Séminaire de musicologie III	3
MUSI4803 Ensemble(s) VII	1
MUSI4804 Ensemble(s) VIII	1
MUSI4813 Musique de chambre IV	2
MUSI4823 Atelier d'opéra IV	2
MUSI4833 Atelier de percussion IV	2
MUSI4843 Atelier de guitare IV	2

#### **4. La formation générale**

La réussite d'un programme en musique de niveau universitaire est, de par la pluralité de composantes qui le constituent, conditionnelle à l'acquisition d'une diversité de compétences et, par le fait même, l'atteinte de différents objectifs de formation générale (OFG). Cependant, afin d'accentuer davantage la multidisciplinarité du baccalauréat en musique et de répondre à l'une des motivations importantes de la reconfiguration des programmes, nous renvoyons les étudiantes et les étudiants à la Banque de cours OFG (BCOFG) afin de consolider certains objectifs; c'est le cas, notamment, des OFG 2, 5 et 7.

##### **4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire**

Cet objectif est atteint, d'une part, par le cours FASS1000 *Init. au travail intellectuel*, cours qui vise l'acquisition de connaissances et de compétences génériques, ou transversales,

utilisables dans toutes les disciplines et tous les champs d'étude. Autrement dit, il s'agit de compétences préalables à l'initiation à la méthodologie propre à une discipline donnée qui permettent à l'étudiante et à l'étudiant d'amorcer ses études universitaires sans heurts (p. ex. la capacité de prendre des notes, la lecture critique de textes, la recherche documentaire, la capacité d'organiser un travail, etc.).

#### **4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation**

Cet objectif est atteint par tous les cours d'histoire de la musique MUSI3431 *Histoire-1600 à 1800*, MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910*, MUSI4431 *Histoire – Origines à 1600*, MUSI4432 *Histoire-1910 à nos jours*), ainsi que les cours MUSI1121 et MUSI1122 *Appréciation de la musique I et II* du programme de Certificat d'études préparatoires en musique) qui portent sur l'évolution de la musique en Occident, à partir des premiers traités des anciens Grecs jusqu'aux tendances actuelles en Europe et en Amérique du Nord. Ces cours traitent des principaux genres et des caractéristiques musicales propres à différentes nations qui ont marqué l'histoire de la musique de façon déterminante, tout en rendant compte de l'influence que ces nations ont eue les unes sur les autres (la « contenance anglaise » chez les Franco-Flammands au XV<sup>e</sup> siècle, l'opéra italien chez les Français au XVII<sup>e</sup> siècle, la dominance de la musique allemande et la montée du nationalisme au XIX<sup>e</sup> siècle, etc.). On y étudie également les événements sociopolitiques et les mouvements artistiques importants qui ont eu des répercussions sur le développement musical. Cependant, pour les besoins du programme général, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation » afin d'atteindre cet objectif.

À noter que les cours MUSI1121 *Appréciation de la musique I* et 1122 *Appréciation de la musique II* du programme de Certificat d'études préparatoires en musique permettent également de remplir cet objectif.

#### **4.3 Responsabilité sociale et citoyenne**

Pour atteindre cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Responsabilité sociale et citoyenne ».

#### **4.4 Initiation à la multidisciplinarité/interdisciplinarité**

Traditionnellement, la recherche musicologique et la pratique musicale étaient des disciplines séparées ; seule la première appartenait au domaine académique, la seconde étant l'apanage des conservatoires. Or, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les programmes universitaires nord-américains en musique comptent un ou plusieurs profils consacrés à la pratique (interprétation, composition, direction, etc.) tout en y intégrant une importante formation académique, notamment en musicologie historique et théorique; à l'inverse, les futurs musicologues sont également formés comme musiciens. Cette formation multidisciplinaire, une condition *sine qua non* à l'admission aux études supérieures, est un objectif atteint par la structure du programme en musique, tous profils confondus. Nous considérons donc que pour les étudiants du programme en interprétation, les cours MUSI3431 *Histoire-1600 à 1800*, MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910*, MUSI4431 *Histoire – Origines à 1600*, MUSI4432 *Histoire-1910 à nos jours*, permettent d'atteindre les objectifs de multidisciplinarité. Pour les besoins du programme en interprétation, c'est le cours MUSI4432 *Histoire – 1910 à nos jours* comme répondant à cet objectif.

#### 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Cet objectif est couvert par le cours MUSI2503 *Musique et informatique*, un nouveau cours de la formation fondamentale. Ce cours initie l'étudiante ou l'étudiant aux applications de base reliées à la technologie, dont la notation assistée par ordinateur, l'enregistrement audionumérique et la synthèse sonore. L'apprentissage de ces applications nécessite une introduction à certains protocoles informatiques dont la numérisation et le langage MIDI. Cependant, pour les besoins du programme général, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences » afin d'atteindre cet objectif.

#### 4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Les cours de la formation fondamentale du programme en musique permettent d'atteindre cet objectif. Bien qu'elle ait été admise comme l'une des disciplines mathématiques du *quadrivium*, avec l'arithmétique, l'astronomie et la géométrie, la musique est généralement considérée comme une forme d'art. La plupart des dictionnaires et des encyclopédies occidentaux abondent en ce sens en la décrivant comme un « art qui permet à l'homme de s'exprimer par l'intermédiaire des sons » (*Larousse*). La majorité des cours en musique, tous programmes confondus, permettent donc de remplir cet objectif, notamment les cours obligatoires d'*Histoire de la musique* (3431, 3432, 4431, 4432) et de *Matières théoriques* (MUSI1103, 1123, 2103, 2123 et 3123). Pour les besoins du programme en interprétation, c'est le cours *MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910* qui permet d'atteindre cet objectif.

À noter que certains cours du programme de Certificat d'études préparatoires en musique permettent également de remplir cet objectif, dont les cours d'*Initiation à la musique* (MUSI1101 et 1102), de *Théorie élémentaire* (MUSI1893 et 1894) et de *Solfège et dictée* (MUSI1091 et 1092).

#### 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Cet objectif est atteint par le cours MUSI2123 *Matières théoriques IV*, qui porte sur l'analyse d'œuvres musicales. En dégagant la structure d'une œuvre et en identifiant la fonction de ses différents éléments constitutifs afin d'en apprécier la valeur intellectuelle et esthétique, l'étudiante ou l'étudiant est nécessairement appelé à développer un raisonnement logique et une attitude critique. Par ailleurs, une partie importante des cours obligatoires des autres cours de *Matières théoriques* (MUSI1103, 1123, 2103 et 3123) ainsi que celui d'*Histoire – 1910 à nos jours* (MUSI4432) comprend l'analyse d'œuvres représentatives des périodes ou des techniques d'écriture étudiées, permettant ainsi de consolider cet objectif de formation générale. Cependant, pour les besoins du programme général, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir parmi les cours de la Banque de cours OFG sous la rubrique « Capacité de penser logiquement et de manière critique » afin d'atteindre cet objectif.

#### 4.8 Capacité de s'exprimer en français

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre au moins 6 crédits de formation linguistique en français (FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*) pour remplir cet objectif qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton.

#### 4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant devra suivre le cours ANGL1022 *Language, Writing and Reading* pour remplir cet objectif. L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement pourra suivre un cours d'anglais de niveau supérieur ou un cours au choix.

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en musique - général**

	<b>Objectif de formation générale</b>	<b>Cours permettant l'atteinte de l'OFG</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note*</b>
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	MUSI4432 Histoire -1910 jusqu'à nos jours	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	

\*L'étudiante ou l'étudiant choisira 2 cours (6 crédits) au choix puisque deux (2) des OFG ont été atteints par des cours de la formation fondamentale.

## 5. Dérogation

Notre demande de dérogation se justifie pour deux raisons importantes. La première, c'est que la nature même des études musicales comprend en soi plusieurs disciplines connexes. La seconde, c'est notre obligation d'offrir un programme qui s'arrime avec ceux des autres universités canadiennes.

De par son essence, la musique est à la fois un art et une science. C'est en partie à cause de cette dualité que traditionnellement le côté « artistique » (exécution instrumentale ou vocale) s'enseignait jusqu'à assez récemment exclusivement dans les conservatoires et que le côté « scientifique » (règles et analyse du langage musical, situation socioculturelle de la musique dans un cadre historique) était l'apanage des facultés de musique. Depuis le

milieu du XXe siècle, les universités canadiennes, notamment, ont réussi à dispenser les deux types d'enseignement à l'intérieur d'une seule structure, soit celle d'une faculté ou école comprenant plusieurs départements correspondant aux diverses disciplines du vaste champ d'étude que représente la musique : interprétation, écriture musicale et composition, direction chorale et orchestrale, musicologie, pédagogie scolaire, pour ne nommer que les plus importantes. Dans ces grandes écoles ou facultés, les cours se rapportant à l'une ou l'autre de ces disciplines sont identifiés par des sigles différents, montrant bien ainsi la nature, la spécificité et la complexité de chacune d'entre elles.

Prenons le cas d'un étudiant ou d'une étudiante qui se destine à devenir pianiste de concert. Pour cet aspirant pianiste, le fait de choisir des cours en musicologie comme cours à option constitue en soi un choix de cours « connexes » à l'intérieur du champ d'étude en musique. Si nous étions dans une faculté de musique, cet étudiant ou cette étudiante inscrit(e) en interprétation MUSI (interprétation) pourrait avoir comme cours connexes des cours MUSM (musicologie).

En comparant notre programme avec celui des universités voisines et d'autres du Québec et d'ailleurs au pays, nous constatons que notre baccalauréat actuel (non reconfiguré) correspond aux standards minimum de ces universités (voir tableau comparatif). Afin d'arrimer notre programme avec ceux des autres universités, donnant ainsi la possibilité à nos futures diplômées et futurs diplômés d'être admis à un programme de deuxième cycle, nous avons donc maintenu ce nombre minimum de crédits de cours en musique (**90 crédits**) sans pour autant sacrifier la formation générale (**30 crédits**), respectant ainsi l'esprit de la reconfiguration des programmes à l'Université de Moncton.



## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 10 février 2016Département : MusiqueNom du programme : Baccalauréat en musique (Général)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours et les crédits afférents par année du programme)

Programme reconfiguré actuel		Proposition de modification	
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 90 CR.		COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 90 CR.	
Obligatoires 80 CR.		Obligatoires 80 CR.	
Cours communs à tous les profils		Cours communs à tous les profils	
MUSI1051	Solfège et dictée I 2	MUSI1051	Solfège et dictée I 2
MUSI1052	Solfège et dictée II 2	MUSI1052	Solfège et dictée II 2
MUSI1103	Matières théoriques I 3	MUSI1103	Matières théoriques I 3
MUSI1123	Matières théoriques II 3	MUSI1123	Matières théoriques II 3
MUSI1901	Instrument et ensemble I 3	MUSI1901	Instrument et ensemble I 3
MUSI1902	Instrument et ensemble II 3	MUSI1902	Instrument et ensemble II 3
MUSI1973	Piano fonctionnel 3	MUSI1973	Piano fonctionnel 3
ou		ou	
MUSI1983	Connaissance du clavier 3	MUSI1983	Connaissance du clavier 3
MUSI2051	Solfège et dictée III 2	MUSI2051	Solfège et dictée III 2
MUSI2052	Solfège et dictée IV 2	MUSI2052	Solfège et dictée IV 2
MUSI2103	Matières théoriques III 3	MUSI2103	Matières théoriques III 3
MUSI2123	Matières théoriques IV 3	MUSI2123	Matières théoriques IV 3
MUSI2411	Histoire-1600 à 1800 3	MUSI2503	Musique et informatique 3
MUSI2412	Histoire-1800 à 1910 3	MUSI2901	Instrument et ensemble III 3
MUSI2503	Musique et informatique 3	MUSI2902	Instrument et ensemble IV 3
MUSI2901	Instrument et ensemble III 3	MUSI3123	Matières théoriques V 3
MUSI2902	Instrument et ensemble IV 3	MUSI3431	<b>Histoire-1600 à 1800 3</b>
MUSI3123	Matières théoriques V 3	MUSI3432	<b>Histoire-1800 à 1910 3</b>
MUSI3411	Histoire-Origines à 1600 3	MUSI3901	Instrument et ensemble V 3
MUSI3412	Histoire-1910 à nos jours 3	MUSI3902	Instrument et ensemble VI 3
MUSI3901	Instrument et ensemble V 3	MUSI4431	<b>Histoire-Origines à 1600 3</b>
MUSI3902	Instrument et ensemble VI 3	MUSI4432	<b>Histoire-1910 à nos jours 3</b>
MUSI4901	Instrument et ensemble VII 3	MUSI4901	Instrument et ensemble VII 3
MUSI4902	Instrument et ensemble VIII 3	MUSI4902	Instrument et ensemble VIII 3
Cours obligatoires selon le profil choisi		Cours obligatoires selon le profil choisi	
Profil Musicologie		Profil Musicologie (15 crédits obligatoires)	
MUSI2423	Littérature musicale I 3	MUSI3231	Techniques d'analyse 3
MUSI3231	Techniques d'analyse 3	MUSI3421	<b>Séminaire de musicologie I 3</b>
MUSI3423	Littérature musicale II 3	MUSI4190	Projets spéciaux 3
MUSI4190	Projets spéciaux 3	MUSI4421	<b>Séminaire de musicologie II 3</b>
MUSI4423	Littérature musicale III 3	MUSI4423	<b>Séminaire de musicologie III 3</b>
Profil Écriture		Profil Écriture (15 crédits obligatoires)	
MUSI3231	Techniques d'analyse 3	MUSI3231	Techniques d'analyse 3
MUSI3241	Orchestration 3	MUSI3241	Orchestration 3
MUSI3263	Composition I 3	MUSI3263	Composition I 3
MUSI3264	Composition II 3	MUSI3264	Composition II 3
MUSI4190	Projets spéciaux 3	MUSI4190	Projets spéciaux 3
Profil Direction chorale et instrumentale		Profil Direction chorale et instrumentale (15 crédits obligatoires)	
MUSI1030	Pédagogie des percussions 3	<b>Choisir 6 crédits parmi les 5 cours suivants :</b>	
MUSI1040	Pédagogie - musique vocale 3	MUED1001	<b>Pédagogie - musique vocale 2</b>
ou		MUED2001	<b>Pédagogie des percussions 2</b>
MUSI3030	Pédagogie - mus. instrumentale 6	MUED2002	<b>Pédagogie des cuivres 2</b>
		MUED3001	<b>Pédagogie des bois 2</b>
MUSI3360	Technique de direction I 3	MUED3002	<b>Péd.-musique instrumentale 2</b>
MUSI4063	Technique de direction II 3		
MUSI4190	Projets spéciaux 3	MUSI3360	Technique de direction I 3
		MUSI4063	Technique de direction II 3
		MUSI4190	Projets spéciaux 3
Cours à option			

		Profil ouvert (10 à 12 crédits obligatoires)	
		Choisir de 10 à 12 crédits parmi les cours faisant partie des profils et de 13 à 15 crédits parmi les cours ci-dessous pour un total de 25 crédits.	
Choisir 10 crédits parmi les cours suivants :		Liste des cours à option :	
MUSI1030	Pédagogie des percussions	3	
MUSI1040	Pédagogie - musique vocale	3	
MUSI1804	Ensemble(s) I	1	
MUSI1805	Ensemble(s) II	1	
MUSI1813	Musique de chambre I	2	
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2	
MUSI1833	Atelier de percussion I	2	
MUSI1843	Atelier de guitare I	2	
MUSI2423	Littérature musicale I	3	
MUSI2803	Ensemble(s) III	1	
MUSI2804	Ensemble(s) IV	1	
MUSI2813	Musique de chambre II	2	
MUSI2823	Atelier d'opéra II	2	
MUSI2833	Atelier de percussion II	2	
MUSI2843	Atelier de guitare II	2	
MUSI3022	Solfège et dictée V	2	
MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3	
MUSI3030	Pédagogie - mus. Instrumentale	6	
MUSI3040	Musique au primaire	3	
MUSI3231	Techniques d'analyse	3	
MUSI3241	Orchestration	3	
MUSI3263	Composition I	3	
MUSI3264	Composition II	3	
MUSI3360	Technique de direction I	3	
MUSI3423	Littérature musicale II	3	
MUSI3803	Ensemble(s) V	1	
MUSI3804	Ensemble(s) VI	1	
MUSI3813	Musique de chambre III	2	
MUSI3823	Atelier d'opéra III	2	
MUSI3833	Atelier de percussion III	2	
MUSI3843	Atelier de guitare III	2	
MUSI4063	Technique de direction II	3	
MUSI4190	Projets spéciaux	3	
MUSI4203	Musique électroacoustique	3	
MUSI4423	Littérature musicale III	3	
MUSI4803	Ensemble(s) VII	1	
MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1	
MUSI4813	Musique de chambre IV	2	
MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2	
MUSI4833	Atelier de percussion IV	2	
MUSI4843	Atelier de guitare IV	2	
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.		<b>MUED1001 Pédagogie - musique vocale</b> 2 <b>MUED1002 Péd.-musique au primaire I</b> 2 MUSI1804 Ensemble(s) I 1 MUSI1805 Ensemble(s) II 1 MUSI1813 Musique de chambre I 2 MUSI1823 Atelier d'opéra I 2 MUSI1833 Atelier de percussion I 2 MUSI1843 Atelier de guitare I 2 <b>MUED2001 Pédagogie des percussions</b> 2 <b>MUED2002 Pédagogie des cuivres</b> 2 MUSI2803 Ensemble(s) III 1 MUSI2804 Ensemble(s) IV 1 MUSI2813 Musique de chambre II 2 MUSI2823 Atelier d'opéra II 2 MUSI2833 Atelier de percussion II 2 MUSI2843 Atelier de guitare II 2 <b>MUED3001 Pédagogie des bois</b> 2 <b>MUED3002 Péd.-musique instrumentale</b> 2 MUSI3022 Solfège et dictée V 2 MUSI3023 Déchiffrage et accompagnement 3 MUSI3231 Techniques d'analyse 3 MUSI3241 Orchestration 3 MUSI3263 Composition I 3 MUSI3264 Composition II 3 MUSI3360 Technique de direction I 3 <b>MUSI3421 Séminaire de musicologie I</b> 3 MUSI3803 Ensemble(s) V 1 MUSI3804 Ensemble(s) VI 1 MUSI3813 Musique de chambre III 2 MUSI3823 Atelier d'opéra III 2 MUSI3833 Atelier de percussion III 2 MUSI3843 Atelier de guitare III 2 <b>MUED4001 Péd.-musique au primaire II</b> 2 MUSI4063 Technique de direction II 3 MUSI4190 Projets spéciaux 3 MUSI4203 Musique électroacoustique 3 <b>MUSI4421 Séminaire de musicologie II</b> 3 <b>MUSI4423 Séminaire de musicologie III</b> 3 MUSI4803 Ensemble(s) VII 1 MUSI4804 Ensemble(s) VIII 1 MUSI4813 Musique de chambre IV 2 MUSI4823 Atelier d'opéra IV 2 MUSI4833 Atelier de percussion IV 2 MUSI4843 Atelier de guitare IV 2	
GLOBAL 120 CR.		FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR. GLOBAL 120 CR.	

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 10 février 2016Département : MusiqueNom du programme : Baccalauréat en musique (Interprétation)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme reconfiguré actuel		Proposition de modification	
FORMATION FONDAMENTALE	90 CR.	FORMATION FONDAMENTALE	90 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	90 CR.	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	90 CR.
Obligatoires	80 CR.	Obligatoires	80 CR.
Cours communs à tous les profils		Cours communs à tous les profils	
MUSI1051 Solfège et dictée I	2	MUSI1051 Solfège et dictée I	2
MUSI1052 Solfège et dictée II	2	MUSI1052 Solfège et dictée II	2
MUSI1103 Matières théoriques I	3	MUSI1103 Matières théoriques I	3
MUSI1123 Matières théoriques II	3	MUSI1123 Matières théoriques II	3
MUSI1901 Instrument et ensemble I	3	MUSI1901 Instrument et ensemble I	3
MUSI1902 Instrument et ensemble II	3	MUSI1902 Instrument et ensemble II	3
MUSI1973 Piano fonctionnel	3	MUSI1973 Piano fonctionnel	3
ou		ou	
MUSI1983 Connaissance du clavier	3	MUSI1983 Connaissance du clavier	3
MUSI2051 Solfège et dictée III	2	MUSI2051 Solfège et dictée III	2
MUSI2052 Solfège et dictée IV	2	MUSI2052 Solfège et dictée IV	2
MUSI2103 Matières théoriques III	3	MUSI2103 Matières théoriques III	3
MUSI2123 Matières théoriques IV	3	MUSI2123 Matières théoriques IV	3
MUSI2411 Histoire-1600 à 1800	3	MUSI2503 Musique et informatique	3
MUSI2412 Histoire-1800 à 1910	3	MUSI2921 Instrument-int. I	3
MUSI2503 Musique et informatique	3	MUSI2922 Instrument-int. II	3
MUSI2921 Instrument-int. I	3	MUSI2993 Approf. de l'instrument I	3
MUSI2922 Instrument-int. II	3	MUSI3123 Matières théoriques V	3
MUSI2993 Approf. de l'instrument I	3	<b>MUSI3431 Histoire-1600 à 1800</b>	<b>3</b>
MUSI3123 Matières théoriques V	3	<b>MUSI3432 Histoire-1800 à 1910</b>	<b>3</b>
MUSI3411 Histoire-Origines à 1600	3	MUSI3921 Instrument-int. III	3
MUSI3412 Histoire-1910 à nos jours	3	MUSI3922 Instrument-int. IV	3
MUSI3921 Instrument-int. III	3	MUSI3993 Approf. de l'instrument II	3
MUSI3922 Instrument-int. IV	3	<b>MUSI4431 Histoire-Origines à 1600</b>	<b>3</b>
MUSI3993 Approf. de l'instrument II	3	<b>MUSI4432 Histoire-1910 à nos jours</b>	<b>3</b>
MUSI4921 Instrument-int. V	3	MUSI4921 Instrument-int. V	3
MUSI4922 Instrument-int. VI	3	MUSI4922 Instrument-int. VI	3
MUSI4993 Récital	3	MUSI4993 Récital	3
Pour celles et ceux dont l'instrument principal est le piano ou un instrument d'orchestre		Pour celles et ceux dont l'instrument principal est le piano ou un instrument d'orchestre	
MUSI1813 Musique de chambre I	2	MUSI1813 Musique de chambre I	2
MUSI2813 Musique de chambre II	2	MUSI2813 Musique de chambre II	2
MUSI3813 Musique de chambre III	2	MUSI3813 Musique de chambre III	2
Pour celles et ceux dont l'instrument principal est le chant		Pour celles et ceux dont l'instrument principal est le chant	
MUSI1823 Atelier d'opéra I	2	MUSI1823 Atelier d'opéra I	2
MUSI2823 Atelier d'opéra II	2	MUSI2823 Atelier d'opéra II	2
MUSI3823 Atelier d'opéra III	2	MUSI3823 Atelier d'opéra III	2

Pour celles et ceux dont l'instrument principal est les percussions	Pour celles et ceux dont l'instrument principal est les percussions
MUSI1833 Atelier de percussion I 2	MUSI1833 Atelier de percussion I 2
MUSI2833 Atelier de percussion II 2	MUSI2833 Atelier de percussion II 2
MUSI3833 Atelier de percussion III 2	MUSI3833 Atelier de percussion III 2
Pour celles et ceux dont l'instrument principal est la guitare	Pour celles et ceux dont l'instrument principal est la guitare
MUSI1843 Atelier de guitare I 2	MUSI1843 Atelier de guitare I 2
MUSI2843 Atelier de guitare II 2	MUSI2843 Atelier de guitare II 2
MUSI3843 Atelier de guitare III 2	MUSI3843 Atelier de guitare III 2
Cours à option 10 CR.	Cours à option 10 CR.
Choisir 10 crédits parmi les cours suivants :	Choisir 10 crédits parmi les cours suivants :
MUSI1030 Pédagogie des percussions 3	<b>MUED1001 Pédagogie - musique vocale 2</b>
MUSI1040 Pédagogie - musique vocale 3	<b>MUED1002 Péd.-musique au primaire I 2</b>
MUSI1804 Ensemble(s) I 1	MUSI1804 Ensemble(s) I 1
MUSI1805 Ensemble(s) II 1	MUSI1805 Ensemble(s) II 1
MUSI1813 Musique de chambre I 2	MUSI1813 Musique de chambre I 2
MUSI1823 Atelier d'opéra I 2	MUSI1823 Atelier d'opéra I 2
MUSI1833 Atelier de percussion I 2	MUSI1833 Atelier de percussion I 2
MUSI1843 Atelier de guitare I 2	MUSI1843 Atelier de guitare I 2
MUSI2423 Littérature musicale I 3	<b>MUED2001 Pédagogie des percussions 2</b>
MUSI2803 Ensemble(s) III 1	<b>MUED2002 Pédagogie des cuivres 2</b>
MUSI2804 Ensemble(s) IV 1	MUSI2803 Ensemble(s) III 1
MUSI2813 Musique de chambre II 2	MUSI2804 Ensemble(s) IV 1
MUSI2823 Atelier d'opéra II 2	MUSI2813 Musique de chambre II 2
MUSI2833 Atelier de percussion II 2	MUSI2823 Atelier d'opéra II 2
MUSI2843 Atelier de guitare II 2	MUSI2833 Atelier de percussion II 2
MUSI3022 Solfège et dictée V 2	MUSI2843 Atelier de guitare II 2
MUSI3023 Déchiffrage et accompagnement 3	<b>MUED3001 Pédagogie des bois 2</b>
MUSI3030 Pédagogie - mus. Instrumentale 6	<b>MUED3002 Péd.-musique instrumentale 2</b>
MUSI3040 Musique au primaire 3	MUSI3022 Solfège et dictée V 2
MUSI3231 Techniques d'analyse 3	MUSI3023 Déchiffrage et accompagnement 3
MUSI3241 Orchestration 3	MUSI3231 Techniques d'analyse 3
MUSI3263 Composition I 3	MUSI3241 Orchestration 3
MUSI3264 Composition II 3	MUSI3263 Composition I 3
MUSI3360 Technique de direction I 3	MUSI3264 Composition II 3
MUSI3423 Littérature musicale II 3	MUSI3360 Technique de direction I 3
MUSI3803 Ensemble(s) V 1	<b>MUSI3421 Séminaire de musicologie I 3</b>
MUSI3804 Ensemble(s) VI 1	MUSI3803 Ensemble(s) V 1
MUSI3813 Musique de chambre III 2	MUSI3804 Ensemble(s) VI 1
MUSI3823 Atelier d'opéra III 2	MUSI3813 Musique de chambre III 2
MUSI3833 Atelier de percussion III 2	MUSI3823 Atelier d'opéra III 2
MUSI3843 Atelier de guitare III 2	MUSI3833 Atelier de percussion III 2
MUSI4063 Technique de direction II 3	MUSI3843 Atelier de guitare III 2
MUSI4190 Projets spéciaux 3	<b>MUED4001 Péd.-musique au primaire II 2</b>
MUSI4203 Musique électroacoustique 3	MUSI4063 Technique de direction II 3
MUSI4423 Littérature musicale III 3	MUSI4190 Projets spéciaux 3
MUSI4803 Ensemble(s) VII 1	MUSI4203 Musique électroacoustique 3
MUSI4804 Ensemble(s) VIII 1	<b>MUSI4421 Séminaire de musicologie II 3</b>
MUSI4813 Musique de chambre IV 2	<b>MUSI4423 Séminaire de musicologie III 3</b>
MUSI4823 Atelier d'opéra IV 2	MUSI4803 Ensemble(s) VII 1
MUSI4833 Atelier de percussion IV 2	MUSI4804 Ensemble(s) VIII 1
MUSI4843 Atelier de guitare IV 2	MUSI4813 Musique de chambre IV 2
	MUSI4823 Atelier d'opéra IV 2
	MUSI4833 Atelier de percussion IV 2
	MUSI4843 Atelier de guitare IV 2
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.
GLOBAL 120 CR.	GLOBAL 120 CR.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en musique (tous les programmes)

Banque de cours actuelle			Banque de cours proposée			Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours
Sigle	Titre du cours	Cr.	Sigle	Titre du cours	Cr.	
			MUED1001	Pédagogie - musique vocale	2	
			MUED1002	Péd.-musique au primaire I	2	
MUSI1013	Histoire de la musique I	3	MUSI1013	Histoire de la musique I	3	
MUSI1020	Instrument secondaire I	3	MUSI1020	Instrument secondaire I	3	
MUSI1030	Pédagogie des percussions	3				
MUSI1040	Pédagogie - musique vocale	3				
MUSI1051	Solfège et dictée I	2	MUSI1051	Solfège et dictée I	2	
MUSI1052	Solfège et dictée II	2	MUSI1052	Solfège et dictée II	2	
MUSI1070	Guitare fonctionnelle	3	MUSI1070	Guitare fonctionnelle	3	
MUSI1081	Connaissance du clavier I	1	MUSI1081	Connaissance du clavier I	1	
MUSI1082	Connaissance du clavier II	1	MUSI1082	Connaissance du clavier II	1	
MUSI1083	Connaissance du clavier III	1	MUSI1083	Connaissance du clavier III	1	
MUSI1084	Connaissance du clavier IV	1	MUSI1084	Connaissance du clavier IV	1	
MUSI1091	Solfège et dictée IP	2	MUSI1091	Solfège et dictée IP	2	
MUSI1092	Solfège et dictée IIP	2	MUSI1092	Solfège et dictée IIP	2	
MUSI1101	Initiation à la musique I	3	MUSI1121	Appréciation de la musique I	3	Oui
MUSI1102	Initiation à la musique II	3	MUSI1122	Appréciation de la musique II	3	Oui
MUSI1103	Matières théoriques I	3	MUSI1103	Matières théoriques I	3	
MUSI1123	Matières théoriques II	3	MUSI1123	Matières théoriques II	3	
MUSI1804	Ensemble(s) I	1	MUSI1804	Ensemble(s) I	1	
MUSI1805	Ensemble(s) II	1	MUSI1805	Ensemble(s) II	1	
MUSI1813	Musique de chambre I	2	MUSI1813	Musique de chambre I	2	
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2	MUSI1823	Atelier d'opéra I	2	
MUSI1833	Atelier de percussion I	2	MUSI1833	Atelier de percussion I	2	
MUSI1843	Atelier de guitare I	2	MUSI1843	Atelier de guitare I	2	
MUSI1893	Théorie élémentaire I	2	MUSI1893	Théorie élémentaire I	2	
MUSI1894	Théorie élémentaire II	2	MUSI1894	Théorie élémentaire II	2	
MUSI1901	Instrument et ensemble I	3	MUSI1901	Instrument et ensemble I	3	
MUSI1902	Instrument et ensemble II	3	MUSI1902	Instrument et ensemble II	3	
MUSI1973	Piano fonctionnel	3	MUSI1973	Piano fonctionnel	3	
MUSI1983	Connaissance du clavier	3	MUSI1983	Connaissance du clavier	3	
MUSI1991	Instrument et ensemble IP	3	MUSI1991	Instrument et ensemble IP	3	
MUSI1992	Instrument et ensemble IIP	3	MUSI1992	Instrument et ensemble IIP	3	
			MUED2001	Pédagogie des percussions	2	
			MUED2002	Péd.-musique instrumentale	2	
MUSI2051	Solfège et dictée III	2	MUSI2051	Solfège et dictée III	2	
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2	MUSI2052	Solfège et dictée IV	2	
MUSI2103	Matières théoriques III	3	MUSI2103	Matières théoriques III	3	
MUSI2123	Matières théoriques IV	3	MUSI2123	Matières théoriques IV	3	
MUSI2411	Histoire-1600 à 1800	3	MUSI3431	Histoire-1600 à 1800	3	Oui
MUSI2412	Histoire-1800 à 1910	3	MUSI3432	Histoire-1800 à 1910	3	Oui

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

**Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)**

MUSI2423	Littérature musicale I	3				
MUSI2503	Musique et informatique	3	MUSI2503	Musique et informatique	3	
MUSI2803	Ensemble(s) III	1	MUSI2803	Ensemble(s) III	1	
MUSI2804	Ensemble(s) IV	1	MUSI2804	Ensemble(s) IV	1	
MUSI2813	Musique de chambre II	2	MUSI2813	Musique de chambre II	2	
MUSI2823	Atelier d'opéra II	2	MUSI2823	Atelier d'opéra II	2	
MUSI2833	Atelier de percussion II	2	MUSI2833	Atelier de percussion II	2	
MUSI2843	Atelier de guitare II	2	MUSI2843	Atelier de guitare II	2	
MUSI2901	Instrument et ensemble III	3	MUSI2901	Instrument et ensemble III	3	
MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3	MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3	
MUSI2921	Instrument-int. I	3	MUSI2921	Instrument-int. I	3	
MUSI2922	Instrument-int. II	3	MUSI2922	Instrument-int. II	3	
MUSI2993	Approf. de l'instrument I	3	MUSI2993	Approf. de l'instrument I	3	
			<b>MUED3001</b>	<b>Pédagogie des bois</b>	<b>2</b>	
			<b>MUED3002</b>	<b>Péd.-musique instrumentale</b>	<b>2</b>	
MUSI3022	Solfège et dictée V	2	MUSI3022	Solfège et dictée V	2	
MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3	MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3	
MUSI3030	Pédagogie - mus. instrumentale	6				
MUSI3040	Musique au primaire	3				
MUSI3103	Matières théoriques V	3	MUSI3103	Matières théoriques V	3	
MUSI3123	Matières théoriques V	3	MUSI3123	Matières théoriques V	3	
MUSI3231	Techniques d'analyse	3	MUSI3231	Techniques d'analyse	3	
MUSI3241	Orchestration	3	MUSI3241	Orchestration	3	
MUSI3263	Composition I	3	MUSI3263	Composition I	3	
MUSI3264	Composition II	3	MUSI3264	Composition II	3	
MUSI3360	Technique de direction I	3	MUSI3360	Technique de direction I	3	
			MUSI3421	Séminaire de musicologie I	3	
MUSI3411	Histoire-Origines à 1600	3	<b>MUSI4431</b>	<b>Histoire-Origines à 1600</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>
MUSI3412	Histoire-1910 à nos jours	3	<b>MUSI4432</b>	<b>Histoire-1910 à nos jours</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>
MUSI3423	Littérature musicale II	3				
MUSI3803	Ensemble(s) V	1	MUSI3803	Ensemble(s) V	1	
MUSI3804	Ensemble(s) VI	1	MUSI3804	Ensemble(s) VI	1	
MUSI3813	Musique de chambre III	2	MUSI3813	Musique de chambre III	2	
MUSI3823	Atelier d'opéra III	2	MUSI3823	Atelier d'opéra III	2	
MUSI3833	Atelier de percussion III	2	MUSI3833	Atelier de percussion III	2	
MUSI3843	Atelier de guitare III	2	MUSI3843	Atelier de guitare III	2	
MUSI3901	Instrument et ensemble V	3	MUSI3901	Instrument et ensemble V	3	
MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3	MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3	
MUSI3921	Instrument-int. III	3	MUSI3921	Instrument-int. III	3	
MUSI3922	Instrument-int. IV	3	MUSI3922	Instrument-int. IV	3	
MUSI3993	Approf. de l'instrument II	3	MUSI3993	Approf. de l'instrument II	3	
			<b>MUED4001</b>	<b>Péd. musique au primaire II</b>	<b>2</b>	
MUSI4003	Fondements en éd. musicale	3	<b>MUED4003</b>	<b>Fondements en éd. musicale</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>
MUSI4063	Technique de direction II	3	MUSI4063	Technique de direction II	3	
MUSI4190	Projets spéciaux	3	MUSI4190	Projets spéciaux	3	
MUSI4203	Musique électroacoustique	3	MUSI4203	Musique électroacoustique	3	
			MUSI4421	Séminaire de musicologie II	3	
MUSI4423	Littérature musicale III	3	MUSI4423	Séminaire de musicologie III	3	
MUSI4803	Ensemble(s) VII	1	MUSI4803	Ensemble(s) VII	1	
MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1	MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1	
MUSI4813	Musique de chambre IV	2	MUSI4813	Musique de chambre IV	2	
MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2	MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2	
MUSI4833	Atelier de percussion IV	2	MUSI4833	Atelier de percussion IV	2	
MUSI4843	Atelier de guitare IV	2	MUSI4843	Atelier de guitare IV	2	
MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3	MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3	
MUSI4902	Instrument et ensemble VIII	3	MUSI4902	Instrument et ensemble VIII	3	
MUSI4921	Instrument-int. V	3	MUSI4921	Instrument-int. V	3	
MUSI4922	Instrument-int. VI	3	MUSI4922	Instrument-int. VI	3	

Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)

MUSI4993	Récital	3	MUSI4993	Récital	3
----------	---------	---	----------	---------	---

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en musique

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>	<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>
MUSI1091	Solfège et dictée IP	6	MUSI1091	Solfège et dictée IP	6
MUSI1092	Solfège et dictée IIP	6	MUSI1092	Solfège et dictée IIP	6
MUSI1101	Initiation à la musique I	6	<b>MUSI1121</b>	<b>Appréciation de la musique I</b>	6
MUSI1102	Initiation à la musique II	6	<b>MUSI1122</b>	<b>Appréciation de la musique II</b>	6
MUSI1103	Matières théoriques I	6	MUSI1103	Matières théoriques I	6
MUSI1123	Matières théoriques II	6	MUSI1123	Matières théoriques II	6
MUSI1893	Théorie élémentaire I	6	MUSI1893	Théorie élémentaire I	6
MUSI1894	Théorie élémentaire II	6	MUSI1894	Théorie élémentaire II	6
MUSI2103	Matières théoriques III	6	MUSI2103	Matières théoriques III	6
MUSI2123	Matières théoriques IV	6	MUSI2123	Matières théoriques IV	6
MUSI2411	Histoire - 1600 à 1800	6	<b>MUSI3431</b>	<b>Histoire - 1600 à 1800</b>	6
MUSI2412	Histoire - 1800 à 1910	6	<b>MUSI3432</b>	<b>Histoire - 1800 à 1910</b>	6
MUSI3411	Histoire - Origines à 1600	6	<b>MUSI4431</b>	<b>Histoire - Origines à 1600</b>	6
MUSI3412	Histoire - 1910 à nos jours	6	<b>MUSI4432</b>	<b>Histoire - 1910 à nos jours</b>	6



**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en musique (général)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des Arts et des Sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
B. Mus. Général
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Campus de Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
1er juillet 2016

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Former des musiciennes et musiciens afin qu'elles ou ils maîtrisent un instrument (ou la voix), développent leur oreille musicale, comprennent, analysent et situent la musique dans son contexte historique et acquièrent des connaissances de base reliées aux nouvelles technologies musicales. Concentration dans l'un des profils suivants : musicologie, écriture musicale ou direction musicale.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

L'enseignement est dispensé par des leçons individuelles (instrument principal), des cours en groupe et des séminaires. Ces activités d'apprentissage comprennent la pratique individuelle de l'instrument ou de la voix, la culture de l'oreille, les travaux pratiques en théorie et analyse musicale, la lecture de textes et de partitions musicales, le travail en laboratoire informatique relié aux nouvelles technologies musicales et les participations publiques à des concerts.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

#### Autres exigences particulières

\* Pour être admis à la 1<sup>re</sup> année des programmes d'études conduisant au Baccalauréat en musique, le candidat ou la candidate doit réussir les examens d'admission en théorie élémentaire, en interprétation et en connaissance du clavier. On peut obtenir des précisions sur la nature de ces examens en s'adressant à la direction du Département de musique.

\* Celui ou celle qui ne satisfait pas aux exigences peut, selon le jugement du Comité d'admission, être admis à suivre les cours du Certificat d'études préparatoires en musique de type A si elle ou si il fait preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et d'aptitudes réelles pour la musique.

\* L'étudiante ou l'étudiant qui obtient son Certificat d'études préparatoires en musique n'est pas automatiquement admis à la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat en musique l'année suivante; son dossier est examiné par un comité à la fin de l'année et si les progrès sont jugés satisfaisants, elle ou il est alors admis à la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat en musique. Normalement, l'étudiante ou l'étudiant qui doit compléter le Certificat d'études préparatoires en musique ne peut pas terminer son programme d'études en vue du baccalauréat en musique en moins de 5 ans.

### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

\* La première année du Baccalauréat en musique est la même pour tous les programmes. L'étudiante ou l'étudiant doit choisir l'un des trois profils (musicologie, écriture musicale ou direction musicale) à partir de la deuxième année du programme..

\* L'étudiante ou l'étudiant doit assister à un nombre minimum de concerts classiques présentés au Département de musique ou à l'extérieur.

\* Avant de jouer ou de chanter en public, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la permission de son professeur ou de sa professeure d'instrument principal. Bien que les spectacles de musique folklorique, populaire ou de jazz soient exclus de ce règlement, on ne peut pas y participer à titre d'individu ou d'ensemble représentant le Département de musique sans avoir obtenu au préalable la permission de la direction du Département.

\* L'étudiante ou l'étudiant doit participer aux répétitions ainsi qu'aux représentations publiques des ensembles auxquels il ou elle est inscrit.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.

*COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE* 90 CR.

*Obligatoires* 80 CR.

Cours communs à tous les profils

MUSI 1901- Instrument et ensemble I	3
MUSI 1902- Instrument et ensemble II	3
MUSI 2901- Instrument et ensemble III	3
MUSI 2902- Instrument et ensemble IV	3
MUSI 3901- Instrument et ensemble V	3
MUSI 3902- Instrument et ensemble VI	3
MUSI 4901- Instrument et ensemble VII	3
MUSI 4902- Instrument et ensemble VIII	3
MUSI 1983- Connaissance du clavier <b>ou</b> MUSI 1973- Piano fonctionnel	3
MUSI 1051- Solfège et dictée I	2
MUSI 1052- Solfège et dictée II	2
MUSI 2051- Solfège et dictée III	2
MUSI 2052- Solfège et dictée IV	2
MUSI 2503- Musique et informatique	3
MUSI 1103- Matières théoriques I	3
MUSI 1123- Matières théoriques II	3
MUSI 2103- Matières théoriques III	3
MUSI 2123- Matières théoriques IV	3
MUSI 3123- Matières théoriques V	3
MUSI 3431- Histoire -1600 à 1800	3
MUSI 3432- Histoire - 1800 à 1910	3
MUSI 4431- Histoire - Origines à 1600	3
MUSI 4432- Histoire – 1910 à nos jours	3

Cours obligatoires selon le profil choisi

Profil Musicologie	
MUSI 3421 – Séminaire de musicologie I	3
MUSI 4421 – Séminaire de musicologie II	3
MUSI 4423 – Séminaire de musicologie III	3
MUSI 3231 – Techniques d’analyse	3
MUSI 4190 – Projets spéciaux	3

ou

Profil Écriture	
MUSI 3231 – Techniques d’analyse	3
MUSI 3241 – Orchestration	3
MUSI 3263 – Composition I	3
MUSI 3264 – Composition II	3
MUSI 4190 – Projets spéciaux	3

ou

Profil Direction chorale et instrumentale	
Choisir 6 crédits parmi les 5 cours suivants :	6 CR.
MUED1001 Pédagogie - musique vocale	2
MUED2001 Pédagogie des percussions	2
MUED2002 Pédagogie des cuivres	2
MUED3001 Pédagogie des bois	2
MUED3002 Péd.-musique instrumentale	2
MUSI 3360 – Technique de direction I	3
MUSI 4063 – Technique de direction II	3
MUSI 4190 – Projets spéciaux	3

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 90 CR.

Obligatoires 80 CR.

Cours communs à tous les profils

MUSI 1901- Instrument et ensemble I	3
MUSI 1902- Instrument et ensemble II	3
MUSI 2901- Instrument et ensemble III	3
MUSI 2902- Instrument et ensemble IV	3
MUSI 3901- Instrument et ensemble V	3
MUSI 3902- Instrument et ensemble VI	3
MUSI 4901- Instrument et ensemble VII	3
MUSI 4902- Instrument et ensemble VIII	3
MUSI 1983- Connaissance du clavier ou MUSI 1973- Piano fonctionnel	3
MUSI 1051- Solfège et dictée I	2
MUSI 1052- Solfège et dictée II	2
MUSI 2051- Solfège et dictée III	2
MUSI 2052- Solfège et dictée IV	2
MUSI 2503- Musique et informatique	3
MUSI 1103- Matières théoriques I	3
MUSI 1123- Matières théoriques II	3
MUSI 2103- Matières théoriques III	3
MUSI 2123- Matières théoriques IV	3
MUSI 3123- Matières théoriques V	3
MUSI 3431- Histoire -1600 à 1800	3
MUSI 3432- Histoire - 1800 à 1910	3
MUSI 4431- Histoire - Origines à 1600	3
MUSI 4432- Histoire – 1910 à nos jours	3

Cours obligatoires selon le profil choisi

Profil Musicologie	
MUSI 3421 – Séminaire de musicologie I	3
MUSI 4421 – Séminaire de musicologie II	3
MUSI 4423 – Séminaire de musicologie III	3
MUSI 3231 – Techniques d’analyse	3
MUSI 4190 – Projets spéciaux	3

ou

Profil Écriture	
MUSI 3231 – Techniques d’analyse	3
MUSI 3241 – Orchestration	3
MUSI 3263 – Composition I	3
MUSI 3264 – Composition II	3
MUSI 4190 – Projets spéciaux	3

ou

Profil Direction chorale et instrumentale	
<b>Choisir 6 crédits parmi les 5 cours suivants :</b>	<b>6 CR.</b>
MUED1001 Pédagogie - musique vocale	2
MUED2001 Pédagogie des percussions	2
MUED2002 Pédagogie des cuivres	2
MUED3001 Pédagogie des bois	2
MUED3002 Pédagogie-mus. instrumentale	2
MUSI 3360 – Technique de direction I	3
MUSI 4063 – Technique de direction II	3
MUSI 4190 – Projets spéciaux	3

ou

<b>Profil ouvert</b>	<b>10 à 12 CR.</b>
<b>Choisir de 10 à 12 crédits parmi les cours faisant partie des profils.</b>	

**COURS À OPTION**

**Choisir 10 crédits parmi les cours à option suivants pour les profils musicologie, écriture et direction chorale et instrumentale, et de 13 à 15 crédits pour le profil ouvert :**

<b>MUED1001 Pédagogie - musique vocale</b>	<b>2</b>
<b>MUED1002 Péd.-musique au primaire I</b>	<b>2</b>
MUSI1804 Ensemble(s) I	1
MUSI1805 Ensemble(s) II	1
MUSI1813 Musique de chambre I	2
MUSI1823 Atelier d'opéra I	2
MUSI1833 Atelier de percussion I	2
MUSI1843 Atelier de guitare I	2
<b>MUED2001 Pédagogie des percussions</b>	<b>2</b>
<b>MUED2002 Pédagogie des cuivres</b>	<b>2</b>
MUSI2803 Ensemble(s) III	1
MUSI2804 Ensemble(s) IV	1
MUSI2813 Musique de chambre II	2
MUSI2823 Atelier d'opéra II	2
MUSI2833 Atelier de percussion II	2
MUSI2843 Atelier de guitare II	2
<b>MUED3001 Pédagogie des bois</b>	<b>2</b>
<b>MUED3002 Péd.-musique instrumentale</b>	<b>2</b>
MUSI3022 Solfège et dictée V	2
MUSI3023 Déchiffrage et accompagnement	3
MUSI3231 Techniques d'analyse	3
MUSI3241 Orchestration	3
MUSI3263 Composition I	3
MUSI3264 Composition II	3
MUSI3360 Technique de direction I	3
MUSI3421 Séminaire de musicologie I	3
MUSI3803 Ensemble(s) V	1
MUSI3804 Ensemble(s) VI	1
MUSI3813 Musique de chambre III	2
MUSI3823 Atelier d'opéra III	2
MUSI3833 Atelier de percussion III	2
MUSI3843 Atelier de guitare III	2
<b>MUED4001 Péd.-musique au primaire II</b>	<b>2</b>
MUSI4063 Technique de direction II	3
MUSI4190 Projets spéciaux	3
MUSI4203 Musique électroacoustique	3
MUSI4421 Séminaire de musicologie II	3
MUSI4423 Séminaire de musicologie III	3
MUSI4803 Ensemble(s) VII	1
MUSI4804 Ensemble(s) VIII	1
MUSI4813 Musique de chambre IV	2
MUSI4823 Atelier d'opéra IV	2
MUSI4833 Atelier de percussion IV	2
MUSI4843 Atelier de guitare IV	2

**FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX** 30 CR.

**GLOBAL** 120 CR

**Formation générale et/ou cours au choix du Baccalauréat en musique (programmes général)**

	<b>Objectif de formation générale</b>	<b>Cours permettant l'atteinte de l'OFG</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note*</b>
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	MUSI4432 Histoire -1910 jusqu'à nos jours	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	

\*L'étudiante ou l'étudiant choisira 2 cours (6 crédits) au choix puisque deux (2) des OFG ont été atteints par des cours de la formation fondamentale.

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en musique (interprétation)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des Arts et des Sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
B. Mus. Interprétation
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Campus de Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
1<sup>er</sup> juillet 2016

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Former des instrumentistes, chanteurs ou chanteuses au talent exceptionnel d'abord en leur assurant une formation de base solide (instrument, oreille musicale, compréhension théorique, analytique, historique du langage musical et initiation aux nouvelles technologies musicales) puis en leur offrant un cheminement plus poussé selon la nature de l'instrument choisi (chant, piano, guitare, percussion ou instrument d'orchestre).

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

L'enseignement est dispensé par des leçons individuelles (instrument principal), des cours en groupe et des séminaires. Ces activités d'apprentissage comprennent la pratique individuelle de l'instrument ou de la voix, la culture de l'oreille, les travaux pratiques en théorie et analyse musicale, la lecture de textes et de partitions musicales, le travail en laboratoire informatique relié aux nouvelles technologies musicales et les participations publiques en concert, notamment le récital de fin d'études.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

\* Pour être admis à la 1<sup>re</sup> année des programmes d'études conduisant au Baccalauréat en musique, le candidat ou la candidate doit réussir les examens d'admission en théorie élémentaire, en interprétation et en connaissance du clavier. On peut obtenir des précisions sur la nature de ces examens en s'adressant à la direction du Département de musique.

\* Celui ou celle qui ne satisfait pas aux exigences peut, selon le jugement du Comité d'admission, être admis à suivre les cours du Certificat d'études préparatoires en musique de type A si elle ou il fait preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et d'aptitudes réelles pour la musique.

\* L'étudiante ou l'étudiant qui obtient son Certificat d'études préparatoires en musique n'est pas automatiquement admis à la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat en musique l'année suivante; son dossier est examiné par un comité à la fin de l'année et si les progrès sont jugés satisfaisants, elle ou il est alors admis à la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat en musique. Normalement, l'étudiante ou l'étudiant qui doit compléter le Certificat d'études préparatoires en musique ne peut pas terminer son programme d'études en vue du baccalauréat en musique en moins de 5 ans.

### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

\* La première année du Baccalauréat en musique est la même pour tous les programmes. À la fin de la première année du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit passer une audition sur son instrument principal. En obtenant la note minimum de B, elle ou il sera alors autorisé à poursuivre le programme en interprétation et suivra alors un cheminement d'études adapté à son instrument. L'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas obtenu la note B pourra poursuivre ses études dans le cadre d'un des trois profils (musicologie, écriture musicale ou direction musicale) du programme général en musique.

\* L'étudiante ou l'étudiant doit assister à un nombre minimum de concerts classiques présentés au Département de musique ou à l'extérieur.

\* Avant de jouer ou de chanter en public, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la permission de son professeur ou de sa professeure d'instrument principal. Bien que les spectacles de musique folklorique, populaire ou de jazz soient exclus de ce règlement, on ne peut pas y participer à titre d'individu ou d'ensemble représentant le Département de musique sans avoir obtenu au préalable la permission de la direction du Département.

\* L'étudiante ou l'étudiant doit participer aux répétitions ainsi qu'aux représentations publiques des ensembles auxquels elle ou il est inscrit.



2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

*FORMATION FONDAMENTALE*

*COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE*

90 CR.

*Obligatoires*

80 CR.

MUSI 1901 Instrument et ensemble I	3
MUSI 1902 Instrument et ensemble II	3
MUSI 2921 Instrument - int. I	3
MUSI 2922 Instrument – int. II	3
MUSI 3921 Instrument – int. III	3
MUSI 3922 Instrument – int. IV	3
MUSI 4921 Instrument – int. V	3
MUSI 4922 Instrument – int. VI	3
MUSI 1983 Connaissance du clavier ou MUSI 1973 Piano fonctionnel	3
MUSI 1051 Solfège et dictée I	2
MUSI 1052 Solfège et dictée II	2
MUSI 2051 Solfège et dictée III	2
MUSI 2052 Solfège et dictée IV	2
MUSI 1103 Matières théoriques I	3
MUSI 1123 Matières théoriques II	3
MUSI 2103 Matières théoriques III	3
MUSI 2123 Matières théoriques IV	3
MUSI 3123 Matières théoriques V	3
MUSI 3431- Histoire - 1600 à 1800	3
MUSI 3432- Histoire – 1800 à 1910	3
MUSI 4431- Histoire - Origines à 1600	3
MUSI 4432- Histoire – 1910 à nos jours	3
MUSI 2503 Musique et informatique	3
MUSI 2993 Approf. de l'instrument I	3
MUSI 3993 Approf. de l'instrument II	3
MUSI 4993 Récital	3

<i>Pour celles et ceux dont l'instrument principal est le piano ou un instrument d'orchestre</i>	
MUSI 1813 Musique de chambre I	2
MUSI 2813 Musique de chambre II	2
MUSI 3813 Musique de chambre III	2

ou

<i>Pour celles et ceux dont l'instrument principal est le chant</i>	
MUSI 1823 Atelier d'opéra I	2
MUSI 2823 Atelier d'opéra II	2
MUSI 3823 Atelier d'opéra III	2

ou

<i>Pour celles et ceux dont l'instrument principal est les percussions</i>	
MUSI 1833 Atelier de percussion I	2
MUSI 2833 Atelier de percussion II	2
MUSI 3833 Atelier de percussion III	2

ou

<i>Pour celles et ceux dont l'instrument principal est la guitare</i>	
MUSI 1843 Atelier de guitare I	2
MUSI 2843 Atelier de guitare II	2
MUSI 3843 Atelier de guitare III	2

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Cours à option 10 CR.

Choisir 10 crédits parmi les cours suivants:		
MUED1001	Pédagogie - musique vocale	2
MUED1002	Péd.-musique au primaire I	2
MUSI1804	Ensemble(s) I	1
MUSI1805	Ensemble(s) II	1
MUSI1813	Musique de chambre I	2
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2
MUSI1833	Atelier de percussion I	2
MUSI1843	Atelier de guitare I	2
MUED2001	Pédagogie des percussions	2
MUED2002	Pédagogie des cuivres	2
MUSI2803	Ensemble(s) III	1
MUSI2804	Ensemble(s) IV	1
MUSI2813	Musique de chambre II	2
MUSI2823	Atelier d'opéra II	2
MUSI2833	Atelier de percussion II	2
MUSI2843	Atelier de guitare II	2
MUED3001	Pédagogie des bois	2
MUED3002	Péd.-musique instrumentale	2
MUSI3022	Solfège et dictée V	2
MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3
MUSI3231	Techniques d'analyse	3
MUSI3241	Orchestration	3
MUSI3263	Composition I	3
MUSI3264	Composition II	3
MUSI3360	Technique de direction I	3
MUSI3421	Séminaire de musicologie I	3
MUSI3803	Ensemble(s) V	1
MUSI3804	Ensemble(s) VI	1
MUSI3813	Musique de chambre III	2
MUSI3823	Atelier d'opéra III	2
MUSI3833	Atelier de percussion III	2
MUSI3843	Atelier de guitare III	2
MUED4001	Péd.-musique au primaire II	2
MUSI4063	Technique de direction II	3
MUSI4190	Projets spéciaux	3
MUSI4203	Musique électroacoustique	3
MUSI4421	Séminaire de musicologie II	3
MUSI4423	Séminaire de musicologie III	3
MUSI4803	Ensemble(s) VII	1
MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1
MUSI4813	Musique de chambre IV	2
MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2
MUSI4833	Atelier de percussion IV	2
MUSI4843	Atelier de guitare IV	2

**FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.**

**GLOBAL 120 CR.**

**Formation générale**

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG3.

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : MUSI4432

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : MUSI3432

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG7.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement.

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

Nom : \_\_\_\_\_

**Feuille de route pour le programme : Baccalauréat en musique (général)****Tableau 1 : Tableau des cours par année**

<b>Première année (31 crédits)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI1901	Instrument et ensemble I	3	
MUSI1902	Instrument et ensemble II	3	
MUSI1051	Solfège et dictée I	2	
MUSI1052	Solfège et dictée II	2	
MUSI1103	Matières théoriques I	3	
MUSI1123	Matières théoriques II	3	
MUSI1983	Connaissances du clavier ou	3	
MUSI1973	Piano fonctionnel		
MUSI2503	Musique et informatique	3	
<b>II. Formation générale : cours obligatoires (voir note 1)</b>			
FRAN1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG 8
FASS1000	Init. au travail intellectuel	3	OFG 1

<b>Deuxième année (31 crédits)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI2051	Solfège et dictée III	2	
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2	
MUSI2103	Matières théoriques III	3	
MUSI2123	Matières théoriques IV	3	
MUSI3431	Histoire – 1600 à 1800	3	
MUSI3432	Histoire – 1800 à 1910	3	OFG 6
MUSI2901	Instrument et ensemble III	3	
MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3	
<b>Discipline principale – Cours à option (voir note 2)</b>			
Choisir 3 crédits dans la liste des cours à option de la discipline principale ou dans la liste des cours des autres profils		3	
<b>II. Formation générale : cours obligatoires (voir note 1)</b>			
ANGL1022	Language, Writing and Reading ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement.	3	OFG 9
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne		3	OFG 3

<b>Troisième et quatrième années (58 crédits)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI3901	Instrument et ensemble V	3	
MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3	
MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3	
MUSI4902	Instrument et ensemble VIII	3	
MUSI4431	Histoire – Origines à 1600	3	
MUSI4432	Histoire – 1910 à nos jours	3	OFG4
MUSI3123	Matières théoriques V	3	
<b>B. Discipline principale – Choisir un des profils suivants de 15 crédits</b>			
<b>Profil Musicologie (cours obligatoires)</b>			
MUSI3421	Séminaire de musicologie I	3	
MUSI4421	Séminaire de musicologie II	3	
MUSI4423	Séminaire de musicologie III	3	
MUSI3231	Techniques d'analyse	3	
MUSI4190	Projets spéciaux	3	
<b>Profil Écriture (cours obligatoires)</b>			
MUSI3231	Techniques d'analyse	3	
MUSI3241	Orchestration	3	
MUSI3263	Composition I	3	
MUSI3264	Composition II	3	
MUSI4190	Projets spéciaux	3	
<b>Profil Direction chorale et instrumentale (cours obligatoires)</b>			
<b>Choisir 6 crédits parmi les 5 cours suivants :</b>			
MUED1001	Pédagogie - musique vocale	2	
MUED2001	Pédagogie des percussions	2	
MUED2002	Pédagogie des cuivres	2	
MUED3001	Pédagogie des bois	2	
MUED3002	Péd.-musique. instrumentale	2	
MUSI3360	Technique de direction I	3	

MUSI4063 Technique de direction II	3	
MUSI4190 Projets spéciaux	3	
<b>Profil ouvert (Choisir de 10 à 12 crédits parmi les cours faisant partie des profils et 13 à 15 crédits parmi les cours au choix.</b>		
<b>Discipline principale – Cours à option (voir note 2)</b>		
Choisir 7 crédits dans la liste des cours à option de la discipline principale ou dans la liste des cours des autres profils		
	7	
<b>II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)</b>		
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 2 <i>Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation</i>	3	<b>OFG2</b>
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 5 <i>Connaissances des mathématiques et/ou des sciences</i>	3	<b>OFG5</b>
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 7 <i>Pensée logique et critique</i>	3	<b>OFG7</b>
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	
Choisir 3 crédits de cours au choix	3	

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en musique – général**

	<b>Objectif de formation générale</b>	<b>Cours permettant l'atteinte de l'OFG</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note*</b>
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	MUSI4432 Histoire -1910 jusqu'à nos jours	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif . (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	

\*L'étudiante ou l'étudiant choisira 2 cours (6 crédits) au choix puisque deux (2) des OFG ont été atteints par des cours de la formation fondamentale.

Notes :

1. Dans le cadre du Baccalauréat en musique - général, vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale** et **30 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

## 2. Liste de cours à option de la discipline principale :

<b>MUED1001</b>	<b>Pédagogie - musique vocale</b>	<b>2</b>
<b>MUED1002</b>	<b>Péd.-musique au primaire I</b>	<b>2</b>
MUSI1804	Ensemble(s) I	1
MUSI1805	Ensemble(s) II	1
MUSI1813	Musique de chambre I	2
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2
MUSI1833	Atelier de percussion I	2
MUSI1843	Atelier de guitare I	2
<b>MUED2001</b>	<b>Pédagogie des percussions</b>	<b>2</b>
<b>MUED2002</b>	<b>Pédagogie des cuivres</b>	<b>2</b>
MUSI2803	Ensemble(s) III	1
MUSI2804	Ensemble(s) IV	1
MUSI2813	Musique de chambre II	2
MUSI2823	Atelier d'opéra II	2
MUSI2833	Atelier de percussion II	2
MUSI2843	Atelier de guitare II	2
<b>MUED3001</b>	<b>Pédagogie des bois</b>	<b>2</b>
<b>MUED3002</b>	<b>Péd.-musique instrumentale</b>	<b>2</b>
MUSI3022	Solfège et dictée V	2
MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3
MUSI3231	Techniques d'analyse	3
MUSI3241	Orchestration	3
MUSI3263	Composition I	3
MUSI3264	Composition II	3
MUSI3360	Technique de direction I	3
MUSI3421	Séminaire de musicologie I	3
MUSI3803	Ensemble(s) V	1
MUSI3804	Ensemble(s) VI	1
MUSI3813	Musique de chambre III	2
MUSI3823	Atelier d'opéra III	2
MUSI3833	Atelier de percussion III	2
MUSI3843	Atelier de guitare III	2
<b>MUED4001</b>	<b>Péd.-musique au primaire II</b>	<b>2</b>
MUSI4063	Technique de direction II	3
MUSI4190	Projets spéciaux	3
MUSI4203	Musique électroacoustique	3
MUSI4421	Séminaire de musicologie II	3
MUSI4423	Séminaire de musicologie III	3
MUSI4803	Ensemble(s) VII	1
MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1
MUSI4813	Musique de chambre IV	2
MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2
MUSI4833	Atelier de percussion IV	2
MUSI4843	Atelier de guitare IV	2

Nom :

NI :

**Feuille de route pour le programme : Baccalauréat en musique – interprétation****Tableau 1 : Tableau des cours par année**

<b>Première année (31 crédits)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI1901	Instrument et ensemble I	3	
MUSI1902	Instrument et ensemble II	3	
MUSI1051	Solfège et dictée I	2	
MUSI1052	Solfège et dictée II	2	
MUSI1103	Matières théoriques I	3	
MUSI1123	Matières théoriques II	3	
MUSI1983	Connaissance du clavier ou	3	
MUSI1973	Piano fonctionnel (pour les étudiants et les étudiantes dont l'instrument principal est le piano)		
MUSI2503	Musique et informatique	3	
<b>II. Formation générale : cours obligatoires de formation générale (voir note 1)</b>			
FRAN1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG 8
FASS1000	Init. au travail intellectuel	3	OFG 1

<b>Deuxième année (30 crédits)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI2921	Instrument – int. I	3	
MUSI2922	Instrument – int. II	3	
MUSI2051	Solfège et dictée III	2	
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2	
MUSI2103	Matières théoriques III	3	
MUSI2123	Matières théoriques IV	3	
MUSI2993	Approf. de l'instrument I	3	
MUSI1813	Musique de chambre I (pour les profils instruments d'orchestre et piano) ou	2	
MUSI1823	Atelier d'opéra I (pour le profil chant) ou		
MUSI1833	Atelier de percussion I (pour le profil percussion) ou		
MUSI1843	Atelier de guitare I (pour le profil guitare)		
<b>Discipline principale – Cours à option (voir note 2)</b>			
Choisir 3 crédits dans la liste des cours à option de la discipline principale		3	
<b>II. Formation générale : cours obligatoires (voir note 1)</b>			
Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 3 (Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne)		3	OFG 3
ANGL1022	Language, Writing and Reading ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement.	3	OFG 9

<b>Troisième année (29 crédits)</b>		<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI3431	Histoire – 1600 à 1800	3	
MUSI3432	Histoire – 1800 à 1910	3	OFG 6
MUSI2813	Musique de chambre II (pour les profils instruments d'orchestre et piano) ou	2	
MUSI2823	Atelier d'opéra II (pour le profil chant) ou		
MUSI2833	Atelier de percussion II (pour le profil percussion) ou		
MUSI2843	Atelier de guitare II (pour le profil guitare)		
MUSI3921	Instrument – int. III	3	
MUSI3922	Instrument – int. IV	3	
MUSI3993	Approf. de l'instrument II	3	
MUSI3123	Matières théoriques V	3	
<b>Discipline principale – Cours à option (voir note 2)</b>			
Choisir 3 crédits dans la liste des cours à option de la discipline principale		3	
<b>II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)</b>			
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 2 <i>Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation</i>		3	
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 5 <i>Connaissances des mathématiques et/ou des sciences</i>		3	



Quatrième année (30 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
MUSI4921 Instrument – int. V		3	
MUSI4922 Instrument – int. VI		3	
<b>MUSI4431 Histoire – Origines à 1600</b>		<b>3</b>	
<b>MUSI4432 Histoire -1910 à nos jours</b>		<b>3</b>	<b>OFG 4</b>
MUSI4993 Récital		3	
MUSI3813 Musique de chambre III (pour les profils instruments d'orchestre et piano) ou MUSI3823 Atelier d'opéra III (pour le profil chant) ou MUSI3833 Atelier de percussion III (pour le profil percussion) ou MUSI3843 Atelier de guitare III (pour le profil guitare)		2	
<b>Discipline principale – Cours à option (voir note 2)</b>			
Choisir 4 crédits dans la liste des cours à option de la discipline principale		4	
<b>II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)</b>			
Choisir 3 crédits dans la banque de cours des objectifs de formation générale permettant de répondre à l'OFG 7 <i>Pensée logique et critique</i>		3	
Choisir 3 crédits de cours au choix		3	
Choisir 3 crédits de cours au choix		3	

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en musique - Interprétation**

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note*
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	<b>MUSI4432 Histoire -1910 jusqu'à nos jours</b>	3	Choisir un cours au choix
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	<b>MUSI3432 Histoire – 1800 à 1910</b>	3	Choisir un cours au choix
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours de la Banque de cours de la formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir la banque de cours <a href="http://www.umoncton.ca">www.umoncton.ca</a> )	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	

\*L'étudiante ou l'étudiant choisira 2 cours (6 crédits) au choix puisque deux (2) des OFG ont été atteints par des cours de la formation fondamentale.

Notes :

1. Dans le cadre du Baccalauréat en musique - interprétation, vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de Baccalauréat en musique - interprétation, la **formation fondamentale** permet de répondre à **deux (2) OFG** :

OFG 4 au moyen du cours **MUSI4432 Histoire - 1910 jusqu'à nos jours**;  
 OFG 6 au moyen du cours **MUSI3432 Histoire - 1800 à 1910**;

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours FASS1000;  
 OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600;  
 OFG 9 au moyen du cours ANGL1022.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir quatre (4) cours de la **Banque de cours de formation générale** soit un cours dans chacune des rubriques suivantes:

OFG 2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation;  
 OFG 3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne;  
 OFG 5 Connaissances des mathématiques et/ou des sciences;  
 OFG 7 Pensée logique et critique.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **6 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

## 2. Liste de cours à option de la discipline principale :

<b>MUED 1001</b>	<b>Pédagogie - musique vocale</b>	<b>2</b>
<b>MUED1002</b>	<b>Péd.-musique au primaire I</b>	<b>2</b>
MUSI1804	Ensemble(s) I	1
MUSI1805	Ensemble(s) II	1
MUSI1813	Musique de chambre I	2
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2
MUSI1833	Atelier de percussion I	2
MUSI1843	Atelier de guitare I	2
<b>MUED2001</b>	<b>Pédagogie des percussions</b>	<b>2</b>
<b>MUED2002</b>	<b>Pédagogie des cuivres</b>	<b>2</b>
MUSI2803	Ensemble(s) III	1
MUSI2804	Ensemble(s) IV	1
MUSI2813	Musique de chambre II	2
MUSI2823	Atelier d'opéra II	2
MUSI2833	Atelier de percussion II	2
MUSI2843	Atelier de guitare II	2
<b>MUED3001</b>	<b>Pédagogie des bois</b>	<b>2</b>
<b>MUED3002</b>	<b>Péd.-musique instrumentale</b>	<b>2</b>
MUSI3022	Solfège et dictée V	2
MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3
MUSI3231	Techniques d'analyse	3
MUSI3241	Orchestration	3
MUSI3263	Composition I	3
MUSI3264	Composition II	3
MUSI3360	Technique de direction I	3
<b>MUSI3421</b>	<b>Séminaire de musicologie I</b>	<b>3</b>
MUSI3803	Ensemble(s) V	1
MUSI3804	Ensemble(s) VI	1
MUSI3813	Musique de chambre III	2
MUSI3823	Atelier d'opéra III	2
MUSI3833	Atelier de percussion III	2
MUSI3843	Atelier de guitare III	2
<b>MUED4001</b>	<b>Péd.-musique au primaire II</b>	<b>2</b>
MUSI4063	Technique de direction II	3
MUSI4190	Projets spéciaux	3
MUSI4203	Musique électroacoustique	3
<b>MUSI4421</b>	<b>Séminaire de musicologie II</b>	<b>3</b>
<b>MUSI4423</b>	<b>Séminaire de musicologie III</b>	<b>3</b>
MUSI4803	Ensemble(s) VII	1
MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1
MUSI4813	Musique de chambre IV	2
MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2
MUSI4833	Atelier de percussion IV	2
MUSI4843	Atelier de guitare IV	2

## 11. RÉOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

### 11.1. Créations de cours

#### R : 03-CPR-160310

« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SOCI1001 Introduction à la sociologie; SOCI2220 Sociologie du genre; SOCI2375 Santé et sociétés; SOCI2535 Sociologie de l'Acadie; SOCI3230 Cultures numériques; SOCI3440 Environnement et sociétés; SOCI4040 Théories sociales récentes; SOCI4080 Débats contemporains; et SOCI4590 Les mouvements sociaux. »

#### R : 04-CPR-160412

« Que sous réserve de l'adoption du programme de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B. Éd), le Comité des programmes accepte la création du cours EDDS4592 Musique au secondaire. »

#### R : 09-CPR-160412

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.E.P.-B.-Éd (Majeure en éducation physique), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EPAP1101 Athlétisme I; EPAP1102 Gymnastique I; EPAP1103 Danse I; EPAP1104 Handball olympique I; EPAP2101 Soccer I; EPAP2102 Volleyball I; EPAP2103 Lutte olympique I; EPAP2104 Badminton I; EPAP2205 Judo 1; EPAP3101 Plein air vert I; EPAP3102 Basketball I; EPAP3103 Athlétisme II; EPAP3104 Gymnastique II; EPAP4201 Danse II; EPAP4202 Soccer II; EPAP4203 Volleyball II; EPAP4204 Basketball II; EPAP4205 Plein air blanc I; EPAP 4206 Ultimate; EPAP4207 Tennis; EPAP4208 Badminton II; EPAP4209 Natation; EPAP4210 Escalade; EPAP4211 Lutte olympique II; EPAP4212 Plein air vert II; EPAP4213 Plein air blanc II; EPAP4214 Rugby; EPAP4215 Judo II; EPAP4216 Handball olympique II; EPAP4217 Baseball; EPAP4218 Gymnastique rythmique sportive; EPAP4219 Football drapeau; EPAP4220 Hockey sur gazon; EPED3101 Planif. et évaluation en ÉP; EPED3102 Didactique de l'éd. phys.; EPED4101 Pédago des hab. psychomotrices; EPED4102 Pédago des hab. sociomotrices; KNEP2113 Croissance et dév't moteur; KNEP2114 Apprentissage moteur; et KNEP3112 Éducation physique adaptée. »

#### R : 15-CPR-160412

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de B.Sc.-B. Éd. (secondaire), concentrations en biologie, en chimie, en mathématiques, en physique ainsi que les deuxièmes concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDDS3302 Didactique de l'informatique; EDDS3632 Didactique des sciences I; EDDS3642 Didactique des sc. intégrées; EDDS3842 Did. des mathématiques I; EDDS4632 Didactique des sciences II; et EDDS4842 Did. des mathématiques II. »

#### R : 19-CPR-160412

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADPU6070 Prat. de gest. contemporaines; ADPU6080 Env. et structure de l'AP; ADPU6930 Stage; ADPU6940 Projet de recherche; et ADSA6910 Proj. de recherche en santé. »

#### R : 24-CPR-160412

« Le Comité des programmes accepte la création des cours ARVI3524 Histoire de l'art moderne et ARVI3525 Séminaire d'art contemporain. »

11.1. Créations de cours (suite)**R : 33-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDUC6016 Rech. scientifique en éducation; EDUC6017 Séminaire commun de maîtrise; EDUC6126 Leadership en éducation; EDUC6213/ETEV6213 Éducation environnementale; EDUC6221 Tendances nouvelles; EDUC6229 Modèles d'évaluation; EDUC6231 Stratégies cognitives; EDUC6233 Séminaire en didactique; EDUC6237 Bilinguisme et apprentissage; EDUC6244 Éducation à la citoyenneté; EDUC6246 Littérature et francisation; EDUC6248 Séminaires thématiques (cours à contenu variable); EDUC6421 Séminaire approfondi; EDUC6435 Programmation individualisée; EDUC6437 Inclusion scolaire; et EDUC6438 Enseignement-ressource. »

**R : 40-CPR-160412**

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : MUED1001 Pédagogie de la musique vocale; MUED1002 Péd.-musique au primaire I; MUED2001 Pédagogie des percussions; MUED2002 Pédagogie des cuivres; MUED3001 Pédagogie des bois; MUED3002 Péd.-musique instrumentale; MUED4001 Péd.-musique au primaire II; et MUED4003 Fondements en éd. musicale. »

11.2. Modifications de cours**R : 04-CPR-160310**

« Le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : SOCI2515 Société canadienne; SOCI3050 Théories contemporaines; et SOCI4533 Francophonies canadiennes. »

**R : 10-CPR-160412**

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.E.P.-B.-Éd (Majeure en éducation physique), le Comité des programmes accepte la modification du cours KNEP1101 Introduction à la kinésiologie. »

**R : 20-CPR-160412**

« Que le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : ADPU6035 Sém. en ressources humaines; ADPU6055 Séminaire en gestion; ADPU6155 Sém. sur les adm. provinciales; ADPU6455 Sém. en politiques publiques; et ADPU6730 Relations intergouvernementales. »

**R : 23-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours GCIV5550 Traitement des eaux et GCIV5450 Hydrogéologie. »

**R : 34-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech.; EDUC6013 Méthodes qualitatives de rech.; EDUC6021 Thèse; EDUC6112 Théories d'admin. en éducation; EDUC6123 Gestion scolaire milieu min.; EDUC6238 Apprentissage et les TIC; EDUC6415 Actualisation des talents; EDUC6431 Évaluation diagnostique; et EDUC6434 Rééducation orthopédagogique. »

### 11.3. Abolitions de cours

#### **R : 05-CPR-160310**

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :  
 SOCI1000 Introduction à la société; SOCI1102 Recherche documentaire;  
 SOCI2370 Sociologie de la santé; SOCI2533 Sociologie de l'Acadie;  
 SOCI2710 Introduction à la médialogie; SOCI2810 Sociologie du vieillissement;  
 SOCI3400 Les femmes et le pouvoir; SOCI3420 Écologie sociale;  
 SOCI3630 Syndicalisme et sociétés; SOCI4050 Théories sociales récentes;  
 SOCI4090 Débats contemporains; SOCI4250 Territoires et développement;  
 SOCI4540 Les mouvements sociaux; et SOCI4710 Sociologie de la communication. »

#### **R : 11-CPR-160412**

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.E.P.-B.-Éd (Majeure en éducation physique), le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :

##### Juillet 2016

KNEP2103 Croissance et développement; KNEP2104 Apprentissage moteur;  
 MEPS1603 Éducation par le mouvement; MEPS1683 Gymnastique rythmique sportive;  
 MEPS1713 Jeux; MEPS1763 Patinage et jeux sur glace;  
 MEPS1833 Hockey sur gazon; MEPS1903 Activités physiques courantes;  
 MEPS2663 Athlétisme II; MEPS2703 Natation II;  
 MEPS3713 Sécurité aquatique;

##### Juillet 2017

KNEP3102 Activités physiques adaptées;

##### Juillet 2019

KNEP2523 Planification et évaluation; MEPS1653 Système d'entraînement I;  
 MEPS1663 Athlétisme I; MEPS1673 Gymnastique éducative;

##### Juillet 2020

KNEP2513 Didactique de l'EPS; MEPS1703 Natation I; MEPS1723 Badminton;  
 MEPS1743 Activités physiques d'hiver; MEPS1753 Tennis;  
 MEPS1803 Basketball; MEPS1813 Handball olympique; MEPS1823 Hockey sur glace;  
 MEPS1843 Soccer; MEPS1853 Volleyball; MEPS1873 Plein air vert II;  
 MEPS2893 Système d'entraînement II;

##### Juillet 2021

MEPS1693 Danses; et MEPS1863 Plein air vert I. »

#### **R : 21-CPR-160412**

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :  
 ADPU6100 Structure et rôle; ADPU6120 Administration régionale;  
 ADPU6210 Économie du secteur public II; ADPU6500 Séminaire de synthèse I;  
 ADPU6510 Séminaire de synthèse II; ADPU6700 Environnement;  
 ADPU6900 Stage; et ADPU6910 Projet de recherche. »

#### **R : 25-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours ARVI3512 Séminaire de l'art moderne et ARVI3523 Théorie de l'art moderne. »

11.3. **Abolitions de cours** (suite)**R : 35-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : EDUC6009 Mémoire; EDUC6014 Théories modernes de la mesure; EDUC6020 Tendances nouvelles; EDUC6022 La relation éducative; EDUC6024 Leadership en éducation; EDUC6026 Modèles d'évaluation; EDUC6028 Stratégies cognitives; EDUC6240 Modèles du design pédagogique; EDUC6242 Éducation à la citoyenneté; EDUC6430 L'élève en difficulté; et EDUC6436 Enseignement ressource. »

**R : 41-CPR-160412**

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : MUSI1030 Pédagogie des percussions; MUSI1040 Pédagogie-musique vocale; MUSI3030 Péd.-musique instrumentale; MUSI3040 Musique au primaire; et MUSI4003 Fondement en éd.musicale. »

11.4. **Reconfiguration des programmes****R : 05-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDDS. »

**R : 12-CPR-160412**

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours ayant les sigles MEPS, EPAP, EPED et KNEP. »

**R : 16-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDDS. »

11.5. **Autres****R : 06-CPR-160310**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle SOCI. »

**R : 07-CPR-160310**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale ayant le sigle SOCI. »

**R : 08-CPR-160310**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie), de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie) et à la Mineure en sociologie. »

**R : 22-CPR-160412**

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours ayant le sigle ADPU et ADSA. »

**R : 26-CPR-160412**

« Sous réserve d'une correction mineure, le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ARVI. »

11.5. **Autres (suite)**

**R : 27-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale ayant le sigle ARVI. »*

**R : 28-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en arts visuels. »*

**R : 36-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDUC. »*

**R : 38-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux profils des programmes de Baccalauréat en musique (Général) et de Baccalauréat en musique (Interprétation). »*

**R : 42-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours ayant le sigle MUED et MUSI. »*

**R : 43-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale ayant le sigle MUSI. »*